

Réserve naturelle nationale de L'ETANG DE COUSSEAU



Diagnostic botanique

Bilan des inventaires floristiques menés sur la Réserve naturelle
nationale de l'étang de Cousseau - Lacanau (Gironde)

Mars 2022



Diagnostic botanique

Bilan des inventaires floristiques menés sur la Réserve naturelle nationale de l'étang de Cousseau

Bilan remis en Mars 2022

Pour le compte de

S.E.P.A.N.S.O. – Réserve Naturelle Nationale de l'Étang de Cousseau

Inventaires et rédaction

Aurélien CAILLON (SAUVAGES)

Crédits photographiques

Cytinet (*Cytinus hypocistis*), Pédiculaire des bois (*Pedicularis sylvatica*), Cladiaie à Marisque (*Cladium mariscus*) et fourrés marécageux à bourdaine bordant la rive occidentale de l'étang de Cousseau.

Sauf mentions contraires, les photographies présentées dans ce document, ont été réalisées par Aurélien CAILLON (SAUVAGES) lors des prospections sur sites en 2020 et 2021.

Avertissement

Cette étude fait état des inventaires floristiques menés en 2020 et 2021 sur l'ensemble de la Réserve naturelle nationale de l'étang de Cousseau et n'a pas vocation à intégrer de bilan analytique approfondi comprenant des informations phytosociologiques. Ce document, ainsi que les cartes et lots de données communiqués, constituent un ensemble indissociable ; en conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle de ce rapport et annexes ainsi que toute interprétation au-delà des indications et énonciations de Aurélien CAILLON (SAUVAGES) ne saurait engager sa responsabilité.

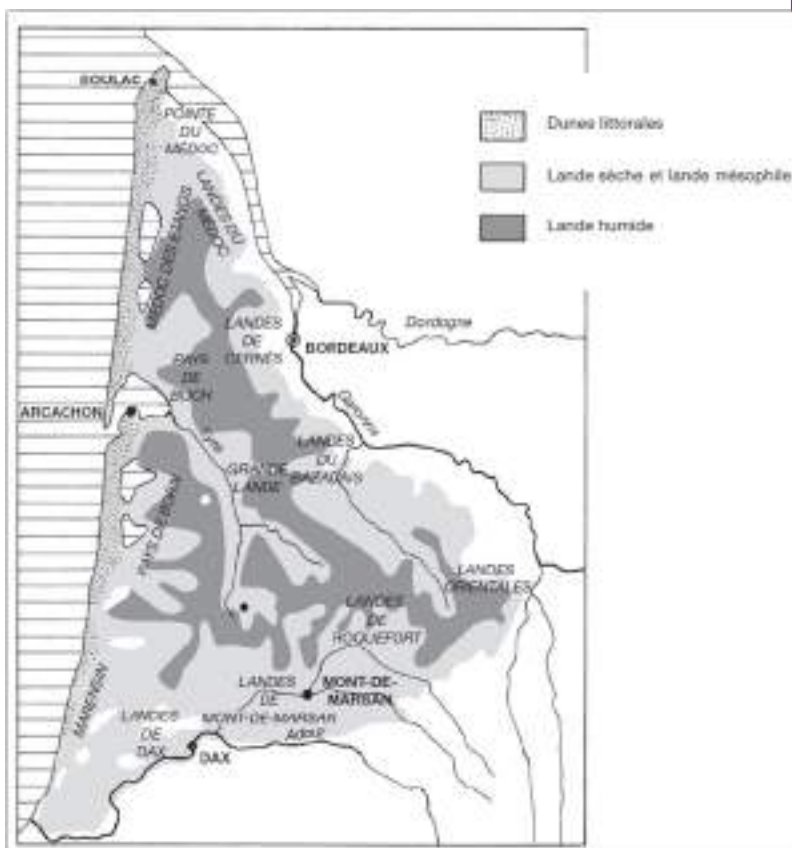
Pour citer cette référence : CAILLON A. (SAUVAGES), 2022. Diagnostic botanique : Bilan des inventaires floristiques menés sur la Réserve naturelle nationale de l'étang de Cousseau - Lacanau (Gironde). 60 p. + Annexes

Contexte

Située dans le Médoc entre le lac de Carcans-Hourtin au Nord et le lac de Lacanau au Sud, la Réserve Naturelle Nationale de l'Étang de Cousseau couvre près de 610 hectares de la commune de Lacanau. Elle s'adosse aux dunes littorales boisées à l'Ouest (façade atlantique) pour s'étendre vers l'Est sur les marais et landes humides de Talaris au relief moins marqué (plateau landais). Le site fait partie intégrante du triangle landais s'étirant du Sud des Landes jusqu'à la pointe du Médoc. La réserve à également en gestion des terrains acquis par le Conseil départemental de la Gironde, le Conservatoire du littoral ou la commune de Lacanau, portant la surface gérée à plus de 880 hectares. L'étang et sa périphérie comprenant marais, dunes boisées et landes humides sont classés en réserve depuis 1976 et gérés par la SEPANSO. L'étang de Cousseau intègre le chapelet de lacs et étangs arrière-littoraux. Leur formation serait intervenue il y a environ 3000 ans avec l'édification du cordon dunaire, qui constitue un frein à l'écoulement des eaux. Les cours d'eau ne trouvant plus leur exutoire vers l'océan atlantique ont formé des lacs et marais que l'on observe aujourd'hui. La réserve fournit un beau panorama de zones humides (barins, marais, étang, landes) et de zones sèches (dunes boisées, pelouses) concentrant une biodiversité souvent remarquable. Ce bilan présente l'état des connaissances floristiques issu des données recensées et des observations réalisées récemment dans le cadre d'inventaires botaniques spécifiques menés depuis 2020 sur l'ensemble de la réserve.

Historique

L'étang de Cousseau fait partie intégrante du chapelet d'étangs et marais arrière-littoraux répartis du Nord du Médoc (marais de la Perge, lac d'Hourtin, etc.) au Sud des Landes (étang de Soustons, étang de Léon, etc.). Ces lacs et marais se sont formés suite à l'édification du cordon dunaire sur la côte sableuse atlantique entravant le libre écoulement des eaux vers l'océan. Ils abritent une flore remarquable dont un contingent d'espèces rares et menacées (*Lobelia dortmanna*, *Isoetes boryana*, etc.) pour certaines éteintes en France (*Aldrovanda vesiculosa*). Jusqu'au XIX^{ème} siècle, la région naturelle des Landes de Gascogne fût un vaste marais composé de landes humides, lacs et lagunes comme le témoignent les photographies historiques de Félix Arnaudin. Jusqu'au XVII^{ème} siècle, l'étang de Cousseau faisait partie d'une vaste zone humide intégrant les lacs et marais d'Hourtin et de Lacanau. Les travaux « d'assainissement » du triangle landais (terres réputées pour abriter le paludisme, etc.) impulsés par l'ingénieur agronome François Jules Hilaire Chambrelent



Carte des Landes de Gascogne (d'après L. Papy in Timbal et Maizeret, 1998). La Réserve naturelle de l'Étang de Cousseau se situe dans le Médoc des étangs à l'interface entre les dunes littorales et la lande humide.

pour drainer ces marais incultes et les convertir à la culture du Pin maritime, ont engendré l'assèchement des zones humides devenues aujourd'hui relictuelles. La constitution d'un réseau de crastes s'est accompagnée de la création du canal des étangs (long de 58 km) impulsé en 1858 par François Chambrelent. Celui-ci est creusé en deux temps : d'avril 1860 à mai 1864 du Porge à Lège et de juin 1866 à octobre 1871 pour le canal de jonction

des étangs reliant le lac de Lacanau à celui de Carcans-Hourtin via Cousseau. Il draine le chapelet d'étangs arrière littoraux médocains pour trouver son exutoire dans le bassin d'Arcachon. Le percement du canal entrainera l'abaissement du niveau des eaux de 2 m, rendant les anciens marais favorables à l'exploitation du pin maritime...

L'étude de la carte de Cassini du XVIII^{ème} siècle informe sur la présence de dunes sableuses non boisées courant jusqu'à l'océan sur la frange occidentale de la réserve et de marais sur la partie orientale. Un paysage ouvert à semi-ouvert devait donc être dominant. Deux massifs forestiers sont signalés en bord d'étang : un boisement probablement mixte à l'Est de l'étang nommé « *Forest du La Cana(u) ?* » prolongé plus au Nord par une forêt de pin (« *Forest de Pinadas* ») au niveau de l'actuel Haut Maubuisson. L'étang n'est pas représenté sur cette carte, cependant l'information quant à la présence d'un marais est suggéré à l'Est de la forêt du *Canal(n) ?*. Des pêcheries (« *pescheries* ») sont indiquées au Nord de l'étang de Lacanau, à la jonction avec le Sud de la réserve actuelle.



Carte de Cassini en couleur (feuilles gravées et aquarellées), issue de l'exemplaire dit de « Marie-Antoinette » du XVIII^{ème} siècle - Source : IGN

L'étude de la carte des landes et étangs de *La Canau* élaborée par Claude Masse (1652-1737) apporte de précieux éléments quant à la nature du site. Il est indiqué la présence de « *marais impraticables et presque toujours inondés* » en lieu et place du marais et de l'étang. Des *pescheries* et un port (*le Port de Benom*) témoignent d'activités exploitant les ressources halieutiques au Sud de la réserve. Le réseau hydrographique connectant le lac d'Hourtin au lac de lac de Lacanau apparaît libre au Nord et plus maîtrisé et conduit au Sud où il forme un réseau de canaux au niveau des pêcheries. Un élément marquant concerne la place importante qu'occupe les dunes non boisées en façade atlantique. Celles-ci s'étendent loin à l'intérieur des terres jusqu'aux lieux-dits *Le Parade* et *Meneville* au Nord-Est de la plage actuelle du Moutchic.



Carte des landes et étangs de La Canau de Claude Masse (1652-1737) – Source : BNF Gallica

La carte de la Guyenne de Beylleme (1762-1783) fait figurer une pinède (*Forest de La Canau*) sur la façade occidentale de la réserve et des marais évoluant vers la lande sur sa partie orientale avec quelques parcelles de pins à l'Ouest du lieu-dit Devinas. Les *pescheries* sont également représentées au Nord du lac de *La Canau*.



Extrait des planches n° 11 et n°19 des cartes de la Guyenne produites par Beylleme (1762-1783) - (Échelle : 1/43200°)

La carte de l'État-major (1820-1866) fait ressortir le *continuum* de zones humides et la connexion entre le marais de Talaris (Cousseau) et les deux lacs d'Hourtin-Carcans et de Lacanau. On distingue très bien le marais de Talaris, les surfaces de landes à bruyères et quelques boisements plus à l'Est. La partie occidentale est marquée par des boisement dunaires prolongée par des dunes non boisées vers l'océan. Les dunes de la Gravette, de l'Eperon, de Marmande, de la Pinte et de Carcans sont figurées. De même, sont représentés les barins de Clarence et de Migoune (au Nord, en limite de réserve) ainsi que le barin de Labène, ce dernier non nommé mais représenté. Un élément marquant concerne la place des dunes non boisées formant une vaste zone ouverte continue du littoral jusqu'aux boisements bordant le marais de Talaris. Ces dunes étaient parcourues de nombreuses dépressions dunaires (lettes ou lèdes) qui ont fortement régressé voire disparu aujourd'hui. Ces zones humides de grand intérêt (temporaires à permanentes) concentrent des espèces éteintes ou fortement menacées sur le département (Liparis de Loesel, Isoète épineux, etc.). Le drainage couplé à la plantation des dunes généralisée sur l'ensemble du triangle landais ont fortement impacté ces milieux (lettes, lagunes, landes). L'Est de la réserve était dominée par la lande humide à l'exception d'une enclave forestière au lieu-dit « *Devinas* » (propriété sur laquelle persiste de vieux chênes séculaires). Cette zone a fait l'objet de drainage et de plantations de pins...



Illustration comparative de photographie aérienne (2018) et de la carte de l'État-Major (1820-1866) – Source : IGN

Plus récemment, les photographies aériennes (1950-1965) et cartes (scan 50 historique de 1950) font apparaître le canal de jonction et la présence de landes et marais à l'Est de l'étang de Cousseau. Un fossé d'évacuation reliait l'étang au canal de jonction. Les dunes sont entièrement boisées et figurent sous les noms de Dunes de la Gravette, Dunes de L'Eperon, La Pinte. Seuls les barins situés hors réserve (barin de Clarence, barin de la Migoune, etc.) sont représentés sur la carte et semblaient être abondants au niveau de l'actuel Haut Maubuisson à Montaut (Barin de la Montaut, Barin de Runde, Grand barin des Runde, Barin de Haut, etc.). Les barins inclus dans le périmètre de la réserve (Labène, la Gravette, Les Péteuils, etc.) ne sont pas représentés mais peuvent être distingués sur la photo aérienne. Quelques chemins forestiers parcouraient la dune boisée et le vaste complexe de marais et de landes humides sur la rive orientale du canal de Jonction au niveau du Gnac.

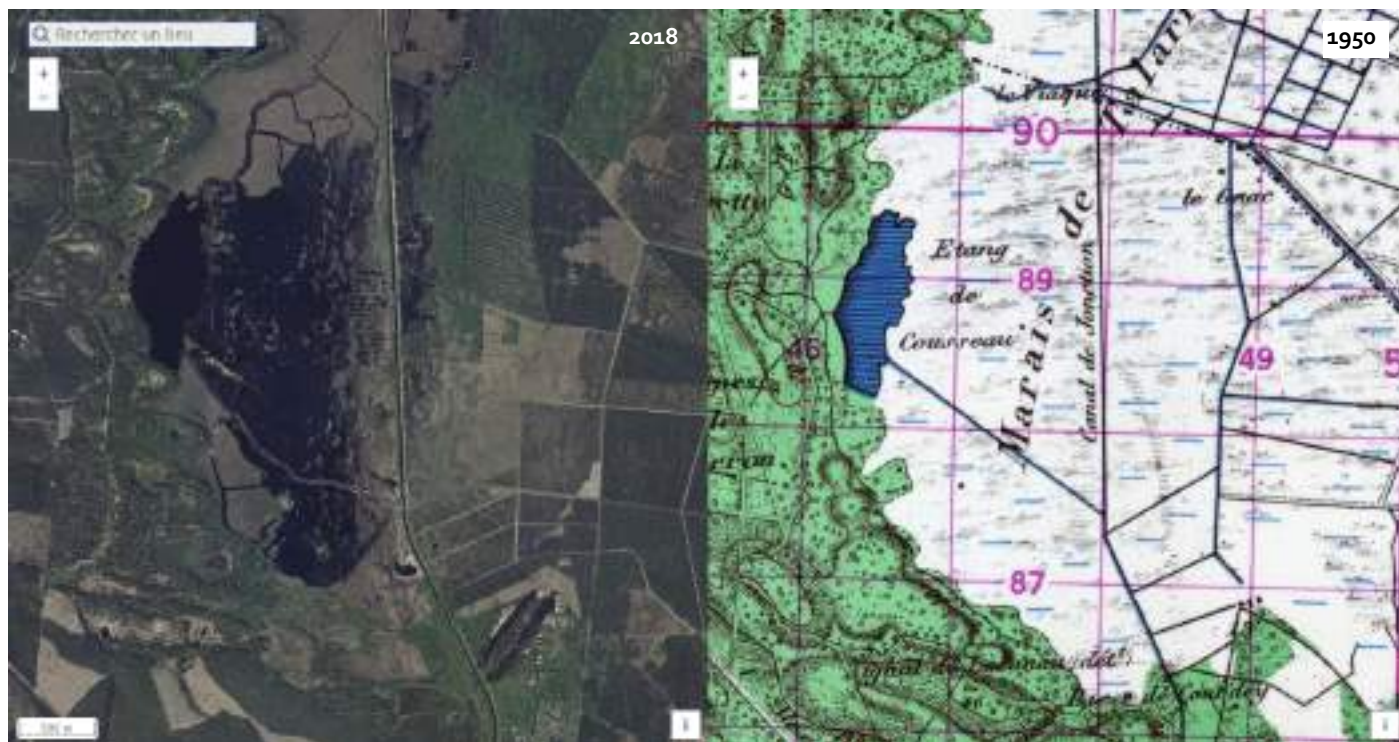


Illustration comparative de la photographie aérienne de 2018 et du SCAN 50 de 1950 – Source : IGN



Illustration comparative des photographies aériennes de 2018 (à gauche) et de la période 1950-1965 (à droite) – Source : IGN

L'interprétation des photographies aériennes des campagnes de 2000-2005 et 2006-2010 révèle une fermeture généralisée des milieux avec la progression des fourrés, boisements et monocultures de Pin maritime à l'Est du canal de jonction. Le classement du site en Réserve naturelle en 1976 marque la restauration du réseau hydraulique du marais avec la création d'un canal d'alimentation acheminant l'eau du canal de la jonction à l'étang de Cousseau et l'évacuant à l'aval par le canal d'évacuation. Le boisement dunaire présent sur la réserve est majoritairement composé d'essences mixtes (Chêne vert, Chêne pédonculé, Pin maritime, Arbousier...). On retrouve au Nord-Ouest de la réserve des pinèdes dont la strate arborée est dominée par le Pin maritime, témoin du gemmage pratiqué historiquement sur la réserve. La restauration des clairières et des barins est particulièrement visible (Labène, la Gravette, les Péteuils, des Blaireaux, de la Jonction, de l'Auvergne, Long...) sur les photos les plus récentes. La zone marécageuse comprend des fourrés au Nord (Passe de Labène et Passe de la Gravette) ainsi qu'au Sud (à l'Ouest du lieu-dit Cazau) où ces derniers entrent en transition avec des zones ouvertes (landes humides, gazons amphibies, pelouses, eau libre) à semi-ouvertes (roselière, cladiaie, cariçaie, bas-marais, fourrés marécageux, etc.).



Illustration comparative de photographie aérienne prise en 2018 (à gauche) et de photographie aérienne prise sur la période 2000-2005 (en haut à droite) et d'une autre prise sur la période 2006-2010 (en bas à droite) – Source : IGN

Géologie et végétation

L'analyse des cartes géologiques et des cartes de végétations soulève la présence de formations datant du Quaternaire :

- **NF** : Formation à sables des Landes composée de sables hydro-éoliens blanchâtres à jaunâtres (NF) datant du Pléistocène (Würm III à Tardiglaciaire) à l'Est du canal au niveau des marais du Gnac et Devinas ;
- **FybT** : Formations fluviatiles caractérisées par des alluvions inactuelles composés de sables argilo-tourbeux de l'Holocène caractéristiques de la région des étangs et grands lacs. On les trouve au niveau du marais de Talaris bordant l'étang de Cousseau et reliant les deux lacs de Carcans et de Lacanau.
- **Dya** : Formations éoliennes caractérisées par des édifices sableux mixtes indifférenciés de dunes paraboliques protohistoriques et de dunes barkhanoïdes historiques datant de l'Holocène. On les retrouve sur l'ensemble du massif dunaire à l'Ouest du marais et de l'étang.

La carte de la végétation de France (cartouche de Bordeaux ; Lascombes *et al.*, 1963) recoupe la carte géologique et fait apparaître au niveau du Gnac et de Devinas, les landes des étages atlantiques oligotrophes et mal drainées à Ajonc nain (*Ulex minor*) et les végétations lacustres et prairies marécageuses au niveau du marais de Talaris et de l'étang de Cousseau. La partie dunaire est représentée comme « *vieilles dunes boisées* » de la série du Pin maritime (*Pinus pinaster*). La dominance relative de certaines espèces dans la lande atlantique met en évidence des différences de drainage et de fertilité : la lande humide à Ajonc nain (*Ulex minor*) témoigne d'un sol mal drainé, à Molinie (*Molinia caerulea*) d'un sol très mal drainé, à Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) d'un sol drainé et à Callune (*Calluna vulgaris*) ou Bruyère cendrée (*Erica cinerea*), d'un sol sec. Ces végétations peuvent être observées en mosaïque aux emplacements du Gnac et du Super Cousseau où la topographie joue un rôle clef dans le drainage et le développement des cortèges floristiques (durée d'inondation, etc.). La Brande (*Erica scoparia*) atteste d'une faible fertilité tandis que l'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*) d'un sol plus riche. La pelouse (« *Pelou* ») à Canche des marais (*Aristavena setacea*) occupe de petites surfaces mais son importance historique est grande car elle jalonne d'une manière très fidèle le réseau des anciens parcours pastoraux (« *Peguilley* »). Le maintien de ces plages résiduelles, malgré le déclin du pastoralisme, souligne l'influence du tassement et de la fumure sur l'évolution de la végétation. La restauration d'un élevage extensif à Cousseau va dans le sens d'une réouverture de ces milieux et d'un maintien de ces espèces.



Extraits de la carte géologique (à gauche) représentant 3 grandes entités géologiques (source : BRGM) et de la carte de la végétation de France (à droite) qui se superpose à la précédente (cartouche de Bordeaux de Lascombes *et al.*, 1963)

Des tannins à l'origine des sols de Cousseau ?

Les landes atlantiques doivent leur origine aux paramètres climatiques et pédologiques. Les pluies littorales entraînent par ruissellement les éléments nutritifs présents dans le sol. La présence de sols de type mor est aussi due à la nature sableuse de la roche mère (alios¹) qui contribue à l'acidité du milieu. La synthèse qui suit reprend les éléments concernant « *La vie des tannins après la mort des plantes* » (Selosse, 2019). La nature des sols rencontrés à Cousseau présente une origine biologique et plus particulièrement tannique. Les landes, cariçaies, cladiaies et marais fangeux fournissent un sol noir constitué de matière organique pure riche en tannins. En surface, la matière organique est peu décomposée (on y retrouve les restes de végétaux : éricacées, etc.). Elle se fragmente plus en profondeur pour constituer une « poudre noire » végétale de faible densité n'ayant subi aucun brassage (absence d'animaux : lombrics, etc.). Cette terre végétale issue de l'entassement des débris végétaux est aussi nommée « *terre de bruyère* » en horticulture ou l'on exploite sa faculté à retenir l'eau. Il s'agit cependant d'une terre pauvre et acide issue de la dégradation lente et mécanique des débris végétaux. Ce blocage de la décomposition est en partie lié aux tannins présents dans les végétaux (bruyères, etc.). A la différence d'un mull (terre animale), les végétaux caractéristiques d'un mor (bruyères, genêts, etc.) sont particulièrement riches en tannins. A leur mort, une grande partie des tannins sont libérés dans le sol. Ils sont à l'origine de la faible activité biologique « en bloquant les enzymes que libèrent bactéries et champignons pour digérer. Par ailleurs, les plantes des landes sont particulièrement pauvres en azote et en phosphate dont les débris peu nourrissants brident le développement microbien. La faible dégradation des débris végétaux et la faible production de biomasse microbienne qui en résulte n'autorisent peu ou pas d'animaux dans ce sol (...) et en conséquence pas de brassage non plus ». La décomposition mécanique est associée à une lente décomposition issue des rares champignons adaptés à ces conditions tanniques et minérales contraignantes. Ces champignons libèrent un composant aromatique, l'octénol, conférant au sol une odeur de champignon de Paris. Aussi, ces champignons accumulent des substances acides. Le cumul de ces contraintes (acidité, tannins, carence en azote et phosphate) limite le développement des bactéries abondantes dans un mull et absentes ou rares dans un mor. Au faible recyclage de la matière organique s'ajoute l'absence de complexe argilo-humique. Les argiles étant détruites par l'acidité et l'absence d'animaux assurant le brassage ne permet pas la remontée d'argiles éventuelles.

Les acides fulviques (dérivés des tannins) piègent des ions positifs (calcium, fer, magnésium) en une forme inaccessible aux plantes. Cela explique la pauvreté des plantes en ces éléments et donc la pauvreté des débris végétaux présents arrivant au sol. « Incapables de pousser vite et donc de repousser si elles sont broutées, elles accumulent force tannins contre les agresseurs, ce qui explique le caractère tannifère des débris ». Elles accumulent également de la lignine ce qui les rend plus dures à consommer.

Pauvreté en azote et en phosphate, richesse en tannins et en lignine : autant de facteurs limitant la lente décomposition par les champignons tolérant ces tannins et la croissance lente des végétaux.

L'abondance d'eau à Cousseau ajoute une contrainte supplémentaire au développement de microorganismes décomposeurs. Cette eau riche en acides fulviques (conférant une couleur brun-rouge ferrugineux) protège la matière organique des sols de l'oxydation et donc de la décomposition. Les sphaignes se développent dans ces milieux qu'elles enrichissent à leur tour en tannins (les lignanes). En résulte un grand nombre d'adaptations végétales pour croître en milieux si contraignants (holoparasitisme comme la Pédiculaire des bois ou le Cytinet (*Cytinus hypocistis*), carnivorisme comme le Drosera intermédiaire (*Drosera intermedia*), les Ericacées sont mycorhызées par des champignons dont le génome montre de grandes capacités

¹ L'alios est un grès typique des Landes de Gascogne. Il est formé par concrétion dans les dépôts sédimentaires, ou les sables amenés éoliens. C'est une roche résultant de la cimentation des grains de sable et graviers par des hydroxydes de fer, d'aluminium et de manganèse, ainsi que de la matière organique.

enzymatiques à attaquer la matière organique pour en extraire l'azote et le phosphate, etc.). Champignons acidifiants et plantes riches en tannins forment donc une niche écologique à leur avantage.

Les landes du triangle landais ont longtemps été délaissées ou laissées en pâture aux animaux rustiques et peu exigeants (moutons, vaches Marines-Landaise, etc.). Dans ce type d'écosystème peu productif, passer en culture nécessiterait de faire appel à une grande quantité d'engrais et de calcaire sans être productif. Au regard des coûts énergétiques, de l'impact environnemental majeur et des gaz à effets de serres engendrés par l'utilisation d'engrais azotés, une mise en culture serait aberrante dans ces milieux (sans tenir compte des conséquences négatives que de telles pratiques auraient sur la biodiversité en place). L'élevage extensif d'animaux rustiques comme la vache Marine-Landaise ou le mouton landais est une bonne alternative et présente les avantages d'une gestion extensive tout en maintenant l'ouverture des milieux. Les tannins interviennent à tous les niveaux dans la formation d'un paysage végétal et la composition des communautés végétales à Cousseau.

Arbres remarquables

La frange boisée présente sur la rive occidentale de l'étang abrite des forêts dunaires mixtes composées de Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Chêne vert (*Quercus ilex*), Pin maritime (*Pinus pinaster*), Arbousier (*Arbutus unedo*), Brande (*Erica scoparia*), Genêt (*Cytisus scoparius*) ou encore de Fragon (*Ruscus aculeatus*). Ces boisements mûres établis sur d'anciennes dunes sont relativement anciens. Les cartes du XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles et la présence d'arbres séculaires attestent de leur présence historique à Cousseau (Forêt de *pinadas*, Forêt du *La Canau*, etc.). Les boisements dunaires sont composés d'essences plus thermophiles sur les niveaux supérieurs (Pin maritime, Chêne vert, etc.). Les plus pentus orientés à l'Est présentent des conditions plus fraîches favorables à l'épanouissement du Chêne pédonculé et du Houx (*Ilex quifolium*). Ils se poursuivent dans les niveaux les plus bas (barins) où l'eau abonde vers des boisements marécageux à Bouleau pubescent (*Betula pubescens*) et Osmonde royale (*Osmunda regalis*), fourrés fangeux à Saule roux (*Salix atrocinerea*), Bourdaine (*Frangula alnus*) et Piment royal (*Myrica gale*). Les boisements mûres de la réserve abritent plusieurs arbres remarquables. Un arbre remarquable peut être défini par son âge vénérable, son port singulier (tronc creux, renflé, contreforts imposants, silhouette et branches charpentières, etc.), son emplacement (chêne isolé en bord d'étang), sa hauteur ou sa circonférence selon l'espèce observée.

L'histoire et les traditions peuvent également jouer un rôle dans l'attribution du caractère remarquable (croyances, histoire). Plusieurs pins gemmés témoignent de l'époque du gemmage pratiqué depuis le XVIII^{ème} siècle et aujourd'hui révolu. La pratique de cares (blessures verticales réalisées à l'aide d'un hapchot visant à sectionner les vaisseaux conducteurs de sève élaborée) confère un port en bouteille à plusieurs pins maritimes de la réserve. Des fours à poix, des pots de résine et des crampons (lamelles en zinc) destinés à récolter la gomme, témoignent de cette activité sur la réserve. Quelques pins remarquables ont pu être observés. La morphologie, la physionomie, l'intérêt esthétique et paysagé peuvent également définir le caractère remarquable. La réserve compte plusieurs chênes pédonculés et chênes verts remarquables de par leur port, leur taille, leur âge vénérable ou leur localisation. Nous noterons la présence de lianes et de fougères tout aussi remarquables dont un lierre (*Hedera helix*) vénérable, au port singulier, formant un « tronc » noueux en bordure d'étang, d'anciens touradons d'Osmonde royale (*Osmunda regalis*) et de Laïche paniculée (*Carex paniculata*) probablement séculaires au niveau de plusieurs barins, etc.



D'anciens pots de résine témoignent du gemmage passé à Cousseau

Les forêts anciennes fournissent un habitat de prédilection pour les communautés bryophytiques et lichéniques corticoles qui trouvent un support de prédilection sur les écorces irrégulières et acides, neutres ou basiques des vieux arbres et sur le bois mort présent en sous-bois.



De gauche à droite : illustration d'arbres et plantes remarquables en forêts dunaires et fourrés marécageux : vieux touradon d'Osmonde royale, Chêne vert vénérable, vieux lierre tortueux en bord d'étang, Chêne pédonculé au port penché en bord d'étang, Pin maritime courbé, Chêne pédonculé au port ramifié.

Communautés bryophytiques, lichéniques et fongiques

Ces groupes taxonomiques apparentés aux cryptogames n'ont pas fait l'objet d'études approfondies. Les prospections menées concernaient la connaissance de la flore vasculaire (trachéophytes) et de certaines algues évoluées (charophytes). Quelques taxons, dont plusieurs présentant un intérêt patrimonial, ont pu être recensés marginalement au grès des prospections floristiques. Les sphaignes ont aussi fait l'objet d'échantillonnage visant leur identification. Par ailleurs des données antérieures concernant des bryophytes (mousses, hépatiques et anthocérotes) complète la connaissance relative aux bryophytes présentes à Cousseau (données de la Société Linnéenne de Bordeaux, 2008). Quelques lichens corticoles et terrestres ont aussi fait l'objet de prospections très sommaires. Notons que la fonge et les myxomycètes n'ont pas été étudiés mais certains taxons ont été localisés lorsque leur identification a été confirmée. C'est le cas de taxon méconnu tel *Physarum polycephalum* signalé en limite Sud-Ouest de la réserve. Cet aperçu très sommaire soulève déjà une diversité importante au niveau des groupes bryophytiques, lichéniques et fongiques qui mériteraient des études approfondies pour combler ces lacunes de connaissance. Ces groupes fournissent par ailleurs d'excellents indicateurs (qualité de l'air, hygrométrie, évaluation des vieilles forêts, types de sols, etc.) et occupent un rôle clé dans le bon fonctionnement des écosystèmes (recyclage et transformation de la matière organique, formation des sols, interactions interspécifiques, optimisation trophique et hydrique, nourriture et abris pour la microfaune, etc.).



De gauche à droite : Illustrations de quelques bryophytes (*Thuidium tamariscinum*, *Fossombronina* sp., *Isoetecium myosuroides*, *Leucobryum glaucum*, *Sphagnum fimbriatum*), lichens (*Peltigera membranacea* apothécié, *Lobaria virens* apothécié, *Usnea rubicunda*, *Chrysothrix candelarix* sur écorce acide de Pin maritime, *Lobaria pulmonaria*), champignons (*Boletus* cf. *aestivalis*) et myxomycètes (*Physarum polycephalum*) rencontrés sur la réserve.

Gestion pratiquée

Depuis son classement en réserve naturelle, Cousseau a fait l'objet d'une gestion visant à rétablir les fonctionnalités hydrauliques du site (reconnexion de l'étang au canal de jonction via le canal d'alimentation et d'évacuation, etc.) et de maîtriser le niveau d'eau et la durée d'immersion par le contrôle des écluses. Plusieurs moyens sont mis en œuvre afin d'assurer la réouverture et le maintien de milieux ouverts à semi-ouverts (landes, barins, pelouses thérophytiques, gazons amphibies, etc.). Plusieurs barins colonisés par les ligneux ont fait l'objet d'une gestion mécanisée et manuelle (barins de Labène, de l'Auvergne, de l'Estardey, Long, de la Jonction). Les autres barins font simplement l'objet d'un pâturage en période hivernale. Les marais et landes présentes sur la façade orientale de l'étang résultent de la régulation des ligneux (bouleaux, pins, bourdaines, saule roux, etc.). Ils sont maintenus ouverts par un gyrobroyage mécanique régulier couplé à un pâturage extensif par un cheptel de vaches Marines-Landaises rustiques, en estive sur les marais et hivernant côté forêt et barins. La déprise agricole consécutive à l'après-guerre a entraîné la régression de la polyculture-élevage et des cultures extensives sur le plateau landais (seigle, sarrasin, etc.). En résulte une mutation profonde des paysages associée à la régression et/ou disparition de pratiques agricoles ou sylvicoles ainsi que celle de races et de variétés locales (animales comme végétales). A titre d'exemple, jusqu'à la moitié du XX^{ème} siècle, des troupeaux de vaches étaient mis en pacage sur les plages et dunes du littoral atlantique trouvant dans la flore dunaire des plantes riches en sels minéraux (Chiendent des sables, cakilier, etc.) couvrant leurs besoins sans nécessité l'apport de foin extérieur.

En plus d'une gestion douce et efficace par pâturage, les vaches permettent une fertilisation diffuse et génèrent par le piétinement associé à leur passage un rajeunissement des milieux. Cette gestion est favorable à l'expression de cortèges pionniers des groupements cicatriciels au niveau des ornières créées par les engins et/ou le passage des bovins comprenant un grand nombre d'espèces patrimoniales comme le Rossolis à feuilles intermédiaires (*Drosera intermedia*), la Pilulaire à globules (*Pilularia globulifera*). Cette gestion est aussi favorable aux milieux ouverts plus stables (landes tourbeuses, haut-marais) tributaires d'une ouverture régulière et d'une gestion hydraulique adaptée. La présence du bétail a une influence directe sur la diversité floristique : l'apport de foin issu des prairies médocaines pour l'alimentation du troupeau en hiver entraîne l'apparition d'espèces extérieures à la réserve à proximité des lieux d'introduction (*Trifolium patens*, *Oenanthe pimpinelloides*, etc.). Le piétinement des herbiers par le bétail peut engendrer la fragmentation et



Troupeau de vaches en pacage sur une lette dunaire du littoral atlantique (Source : Conservatoire des Races d'Aquitaine)

la dispersion d'espèces exotiques envahissantes comme la Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*) côté marais. Notons que celle-ci est consommée par le bétail ce qui contribue, dans une certaine mesure, à sa régulation en limitant sa floraison. On retrouve la forme terrestre persistant au niveau des zones tourbeuses exondées en période estivale. La Digitale à une glume (*Digitaria aequiglumis*) fait aussi partie des plantes exotiques dispersées par le bétail. Elle colonise les zones fraîchement réouvertes par le bétail. Les mammifères sauvages (sanglier, blaireau, etc.), engendrent par leur fouissement, un rajeunissement des sols favorable au développement de cortèges thérophytiques (pelouses, tonsures).



Illustrations du pâturage de haut en bas et de gauche à droite : vache marine landaise en estive sur le marais sud ; le passage du troupeau dans les zones engorgées favorise la création de microhabitats propices aux gazons d'éphémères annuelles et vivaces amphibies (ici herbiers de Pilulaire à globules dans les traces du troupeau) ; le fouissement créé et les bourbiers fréquentés par les sangliers favorisent le rajeunissement des habitats favorables aux cortèges pionniers, par leurs déjections, les vaches entraînent un enrichissement doux du sol et créent une niche écologique pour les insectes coprophages ; troupeau en estive sur le marais Sud.

Méthodologie d'inventaires

L'un des objectifs de la mission confiée consiste en l'actualisation de l'état des lieux floristique de la Réserve naturelle nationale de l'étang de Cousseau. Pour y répondre, nous avons recensé l'ensemble des données préexistantes collectées et signalées sur le périmètre de la réserve. Une première analyse des données bibliographiques a permis d'identifier les taxons signalés historiquement mais non revus et à rechercher et de localiser les zones, périodes et taxons déficitaires en connaissances afin de combler ces lacunes par des prospections ciblées. Les prospections ont été menées selon un plan échantillonnage stratifié visant à détecter l'ensemble des trachéophytes à leur optimum phénologique. Cette stratification portait sur :

- Un échantillonnage par période phénologique : prévernal, vernal, estival et automnal afin de couvrir la totalité des espèces selon leur optimum phénologique (des espèces vernaies comme *Carex lasiocarpa*, *Nitella gracilis* ou *Callitriche brutia* à automnales comme *Gentiana pneumonanthe*) ;
- La couverture de l'ensemble des secteurs de la réserve. Pour se faire, les différents lieux-dits ont fait l'objet de prospections aléatoires (parcours libre à pied ou en canoë) aux périodes les plus favorables (prospections prévernales et vernaies côté forêt, prospections tout au long de l'année côté marais et barins, prospections vernaies à automnales côté landes, etc.). Les secteurs suivants ont pu être parcourus : barin des Blaireaux, Barin long, Barin sans nom, Barin de l'Auvergne, Barin de la jonction, Barin des Péteuils, Barin de la Gravette, Barin des Bouleaux, Barin de Labène, Barin de Lestardey, Bois, dunes, pistes et clairières du Haut Maubuisson, de la Dent Creuse, de Taudinet, de Lesperon, de La Clairière, de la Clairière de la Grange, les zones en eau et marais du Canal d'alimentation et d'évacuation, de l'étang, du Canal des étangs, des passes de Labène, de la Gravette et de la Jonction, les marais et landes humides du Gnac, de Cazau, du Marais-Sud, des Landes des Fadets, du Super Cousseau, du Grand Pré, du Grand Carré, du Grand Marais, du Marais Nord, de l'Acrola, du Pré Nord, de la Cabane et de l'îlot de pins ainsi que la piste sableuse longeant le canal des étangs ;
- Les grands types de milieux et d'habitats ont été ciblés selon leur période optimale (forêts dunaires, barins, pelouses à thérophytes ou vivaces psammophiles, landes humides, landes sèches, friches psammophiles, cariçaies, cladiaies roselières, etc.).

L'ensemble des prospections ont été menées seul ou à plusieurs (un botaniste + 1 ou 2 agents de la réserve), à la journée, à pied ou en canoë lors des prospections ciblées sur les herbiers aquatiques ou aux endroits difficiles d'accès (étang, roselières et grand marais, etc.). Les cartes IGN (scan 25) au 1/25000^{ème} ont été utilisées comme support. L'ensemble des relevés floristiques réalisés ont fait l'objet d'un pointage GPS dont la précision de localisation est estimée à plus ou moins 3 mètres.

Certains groupes délicats (*Agrostis*, *Galium*, *Carex*, *Cerastium*, Charophytes, Mousses et lichens, etc.) ont fait l'objet de confirmation d'identification en laboratoire à l'aide d'une loupe trinoculaire (grossissement 7x à 45x) et d'un microscope (coupes de sphaignes, autres bryophytes et lichens). Des réactifs (Hypochlorite de Sodium, Potasse, Paraphénylènediamine) ont également été employés pour la détermination de certains lichens. Les ouvrages et sites internet de référence ayant permis les déterminations sont citées en bibliographie. Certains groupes difficiles de détermination (*Rubus Taraxacum*) n'ont pas été approfondis.

A chaque retour de terrain, la totalité des données collectées ont été saisies sur l'Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine développée par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique. Il constitue la plateforme publique "flore - fonge - habitats" permettant d'alimenter le Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) en Nouvelle-

Aquitaine. Grâce à une veille permanente et une implication active dans les travaux nationaux sur le SINP, le système d'information de l'OBV intègre la plupart des spécifications techniques définies au niveau national, notamment :

- format standard de données « occurrences de taxon » et « relevés phytosociologiques » ;
- format standard de métadonnées (actuellement en cours de mise à jour au sein de l'OBV) ;
- référentiels taxonomiques TAXREF (version 13.0 en ligne) ;
- référentiels syntaxonomiques (référentiels typologiques habitats et végétations) ;
- définition et diffusion des données sensibles au titre du SINP ;
- validation scientifique conforme au protocole national ;
- gestion des droits d'accès (autorités publiques, partenaires adhérents, public) ;
- prise en compte des aspects juridiques dans les politiques d'alimentation et de diffusion.

Les résultats qui suivent sont issus de l'analyse de l'ensemble des données signalées antérieurement et de celles collectées en 2020 et 2021 lors des prospections ciblées (extraction des données OBV du 05 janvier 2022).

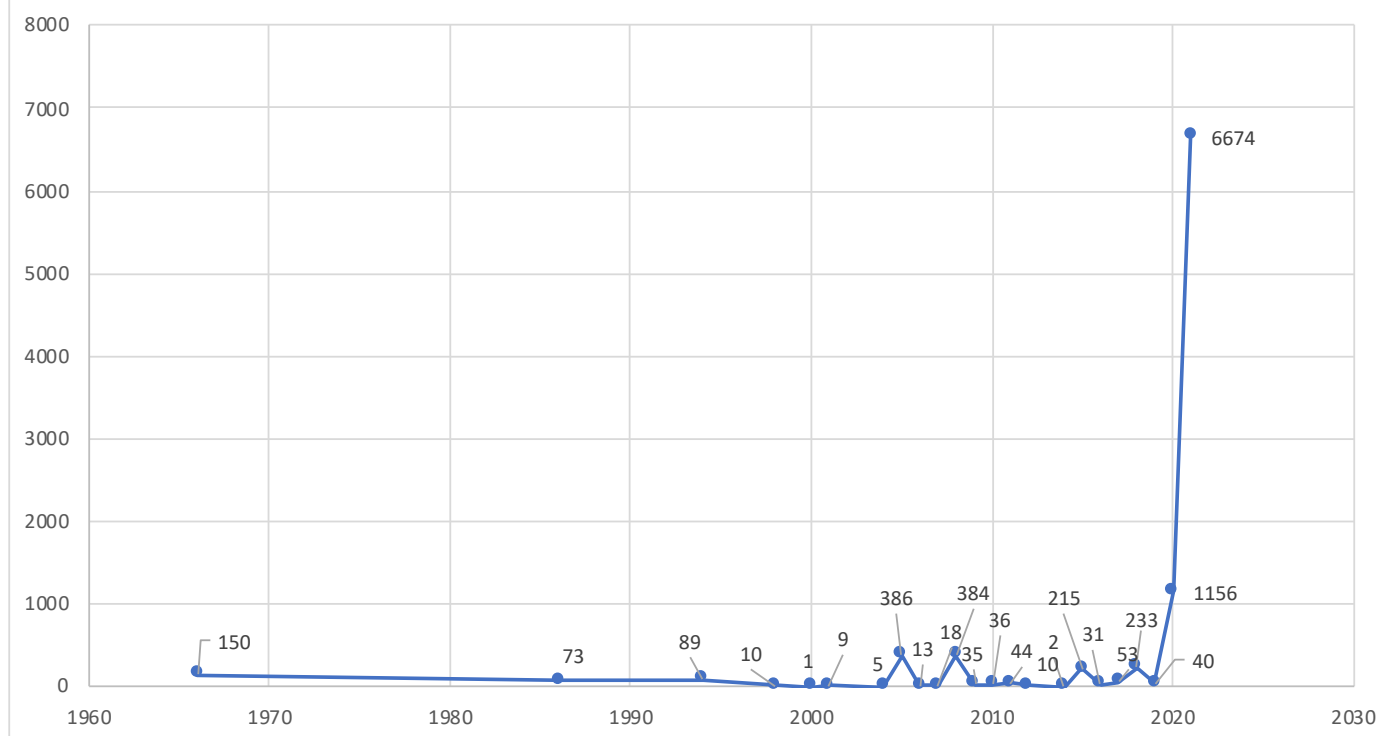
Bilan des inventaires floristiques

L'analyse de l'ensemble des données recoupant le périmètre de la réserve naturelle renseigne différents points :

- Un toilettage des 12 119 données recensées a permis de trier les données bibliographiques mal localisées (données sans rattachement géographique précis, rattachées à la commune de Lacanau ou de Carcans), et d'écarter ou de confirmer les données concernant des taxons douteux ou dont la présence reste à confirmer (Ex. *Baldellia ranunculoides*, etc.), celles invalides, etc. L'essentiel du tri concerne des données historiques ou anciennes sans précision de localisation (en réalité collectée sur les grands étangs arrière-littoraux de Carcans, Lacanau, etc.). Ainsi, 2435 données ont été écartées.
- **La base de données concernant la réserve totalise 9696 données relative à la biodiversité végétale** (trachéophytes, mousses, hépatiques et anthocérotes, charophytes, lichens, basidiomycètes et ascomycètes, myxomycètes) sur lesquelles ont portées les analyses qui suivent.

Les données ont été collectées sur la période 1966-2021. L'analyse de l'histogramme ci-dessous témoigne de l'important effort de prospection mené ces deux dernières années (2020-2021) dans le cadre des travaux d'inventaire de la flore. Les données les plus anciennes proviennent des relevés de Constant Vanden Berghen, illustre botaniste ayant étudié la flore et les végétations des marais et étangs arrière-littoraux du Sud-Ouest. Ses observations non précisément localisées renseignent le lieu-dit « Marais de Talaris » dont une partie semble correspondre à Cousseau. D'autres données historiques et anciennes ont été collectées sur la période (1800–1941) par la Société Linnéenne de Bordeaux (SLB) puis en 1986 et 1994 par l'équipe de la réserve naturelle. L'étude des mousses et lichens a particulièrement été approfondie en 2008 par la SLB (Alain Royaud). Un inventaire floristique de la réserve a également été conduit en 2015 par la SLB (Christophe Monferrand). Une base de données floristiques régulièrement mise à jour a été créée par l'équipe de la réserve pour consigner l'ensemble des observations de trachéophytes et bryophytes.

NOMBRE DE DONNEES RECEUILLES PAR ANNEE



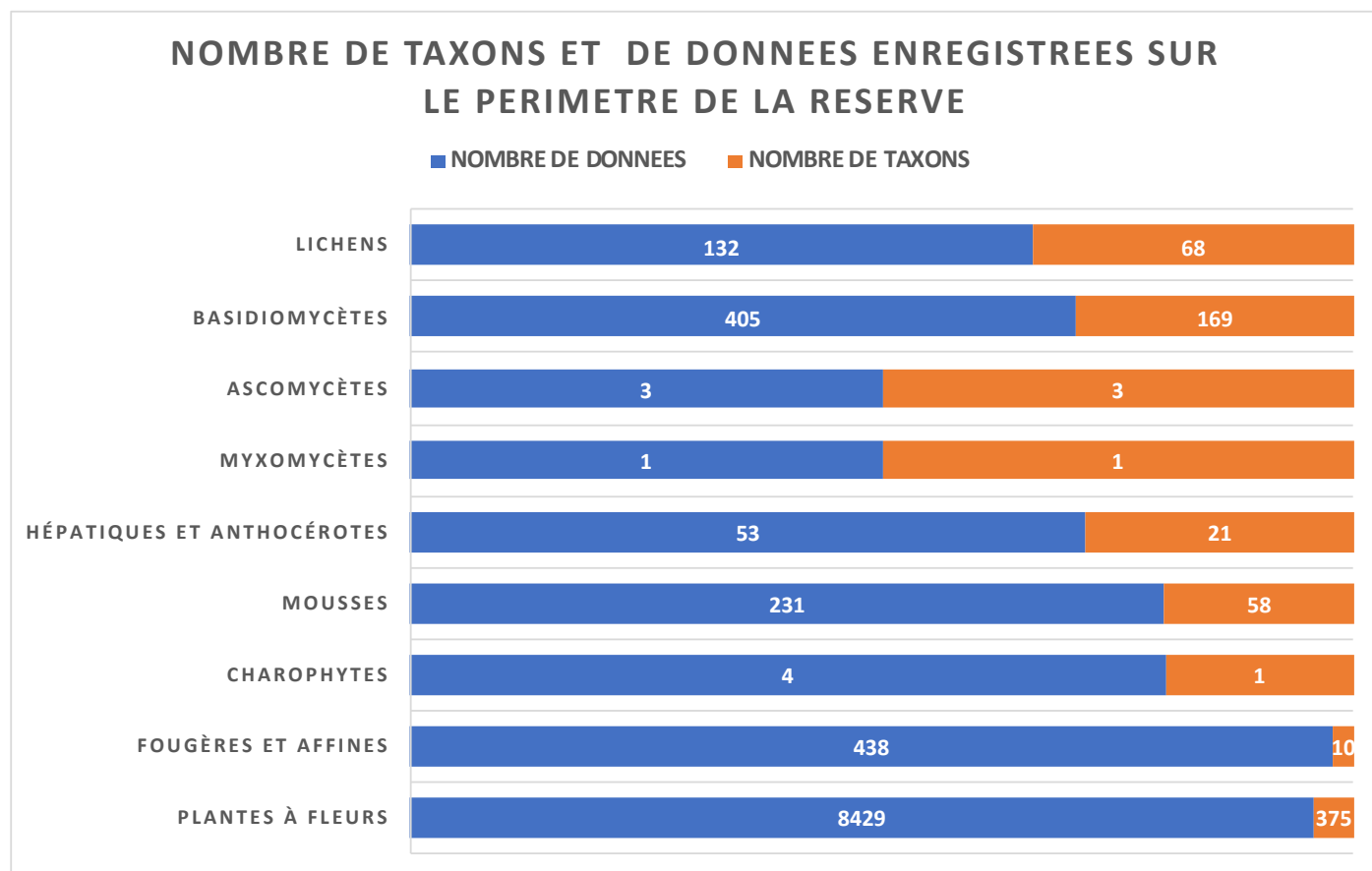
Nombre de données collectées par année sur la Réserve naturelle nationale de l'étang de Cousseau selon les données extraites de l'Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine au 05/01/2022.

Au total, **23 observateurs** (dont la liste figure ci-dessous) ont permis le recueil de données sur la réserve depuis 1966. **18 jours de prospections floristiques** sur le terrain ont également été effectués en 2020 et 2021, les journées et conditions météorologiques relevées sont présentées ci-après.

Observateur	Structure
BOUTET Jean-Yves	
CAILLON Aurélien	CBNSA/SAUVAGES
CASTAGNE Hervé	CBNSA
CAZE Grégory	CBNSA
CHARLAIX Christelle	SEPANSO
ESPEUT Marc	SEPANSO
FORCADE Jeanne	SEPANSO
GRISSER Pascal	SEPANSO
HENRY Emilien	CBNSA
JENECOURT Anissa	SEPANSO
JUNIQUE Stéphane	CEN Aquitaine
LABATUT Sébastien	SEPANSO
LAFON Pierre	CBNSA
LE FOULER Anthony	CBNSA
Mélanie NUNEZ	SEPANSO
MONFERRAND Christophe	SLB
ONCINS Clément	SEPANSO
PLICHON Aurélien	SEPANSO
ROYAUD Alain	SLB
SARGOS François	SEPANSO
Stephan DUBEZ	SEPANSO
VANDEN BERGHEN Constant	
VERTES-ZAMBETTAKIS Sophie	CBNSA

	Date de passage	Conditions météo	T° min (°C)	T° max (°C)	Rafale max (Km/h)	Précipitations (mm)
2020	02/07/2020	Ensoleillé	17.9	21.4	27.4	0
	03/09/2020	Ensoleillé	10.4	24.3	25.7	0
	04/09/2020	Ensoleillé	14.9	31.4	24.1	0
	11/09/2020	Ensoleillé	16.4	23.5	24.1	0.2
	22/10/2020	Nuageux/Pluie	14.5	21.7	25.7	4.2
2021	26/03/2021	Ensoleillé	7.1	14.6	38.6	1.4
	29/03/2021	Ensoleillé	9.8	27.1	30.6	0
	06/04/2021	Ensoleillé	6.5	11.5	41.8	0
	05/05/2021	Ensoleillé	11.3	15.6	33.8	0
	07/06/2021	Ensoleillé	12.2	21.6	22.5	0
	08/06/2021	Ensoleillé	12.9	27	37	0
	11/06/2021	Ensoleillé	15.7	19.6	12.9	0
	28/06/2021	Nuageux/Pluie	14.2	20	45.1	17.4
	15/07/2021	Ensoleillé	17.5	23.3	24.1	0
	16/07/2021	Ensoleillé	14.9	24.9	33.8	0
07/08/2021	Nuageux/Pluie	16.6	22.1	45.1	3.2	
24/09/2021	Ensoleillé	11	26.8	19.3	0	
08/10/2021	Ensoleillé	10.6	21.4	24.1	0	

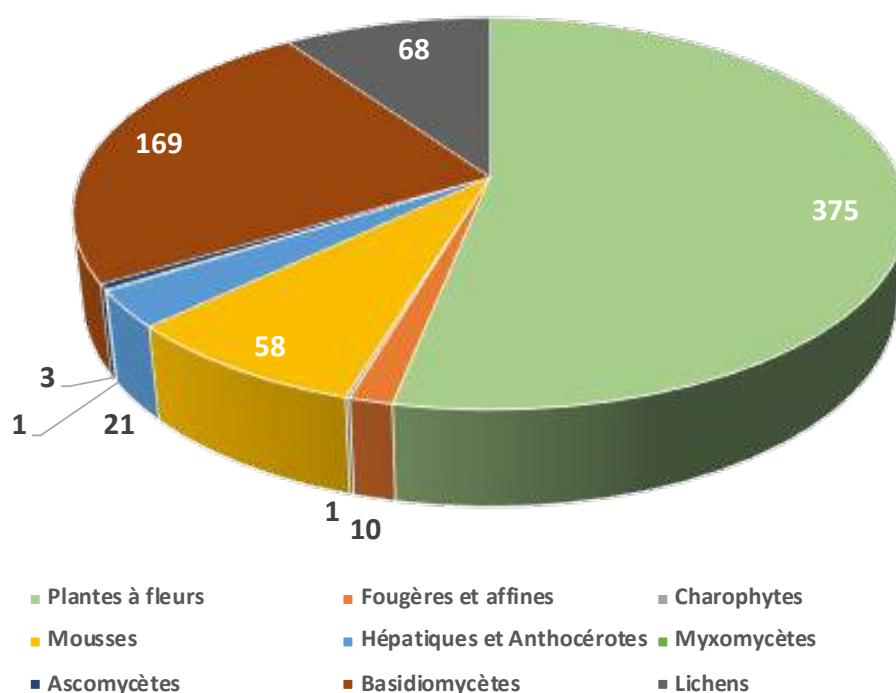
Les prospections floristiques menées dans le cadre de cette étude en 2020 (parcelle du Gnac et barins) et 2021 (ensemble de la réserve) ont permis d'enregistrer **7658 données nouvelles**. Soit près de **80% de données nouvelles et actualisées pour la réserve**. L'étude par groupes taxonomiques montre la répartition selon le nombre de données recensées et le nombre de taxons.



Histogramme représentant le nombre de données (en bleu) et le nombre de taxons recensés (en orange) sur la Réserve naturelle nationale de l'étang de Cousseau (toutes dates confondues). D'après les données de l'Observatoire de la Biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine au 05/01/2022.

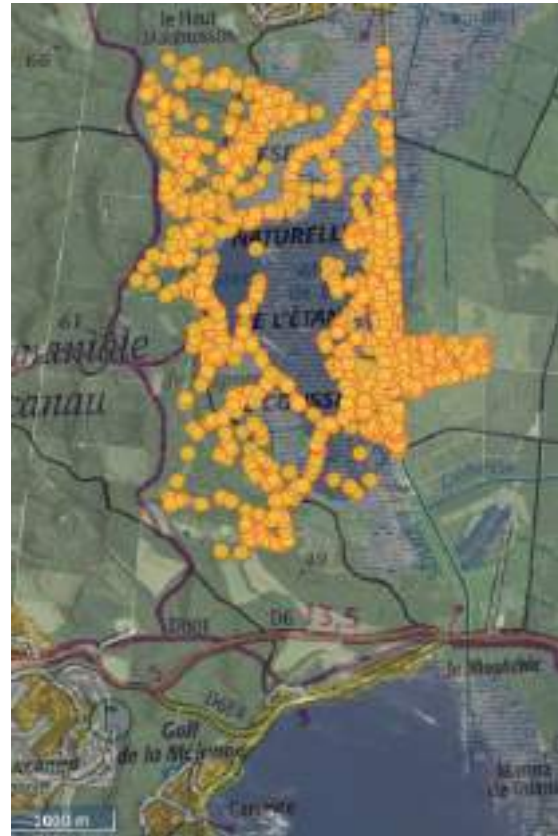
Avec 8867 données et 385 taxons, le groupe des trachéophytes (plantes à fleurs, fougères et affines) est le plus étudié à ce jour. Nous pouvons voir que l'ensemble des groupes est relativement bien couvert avec des lacunes de connaissances pour les myxomycètes et ascomycètes. Les charophytes ont été prospectées, mais seulement une espèce a pu être identifiée (*Nitella gracilis*) dans les marais inondés de Cousseau et dans le canal des étangs.

REPARTITION DU NOMBRE DE TAXONS SIGNALES SUR LA RESERVE

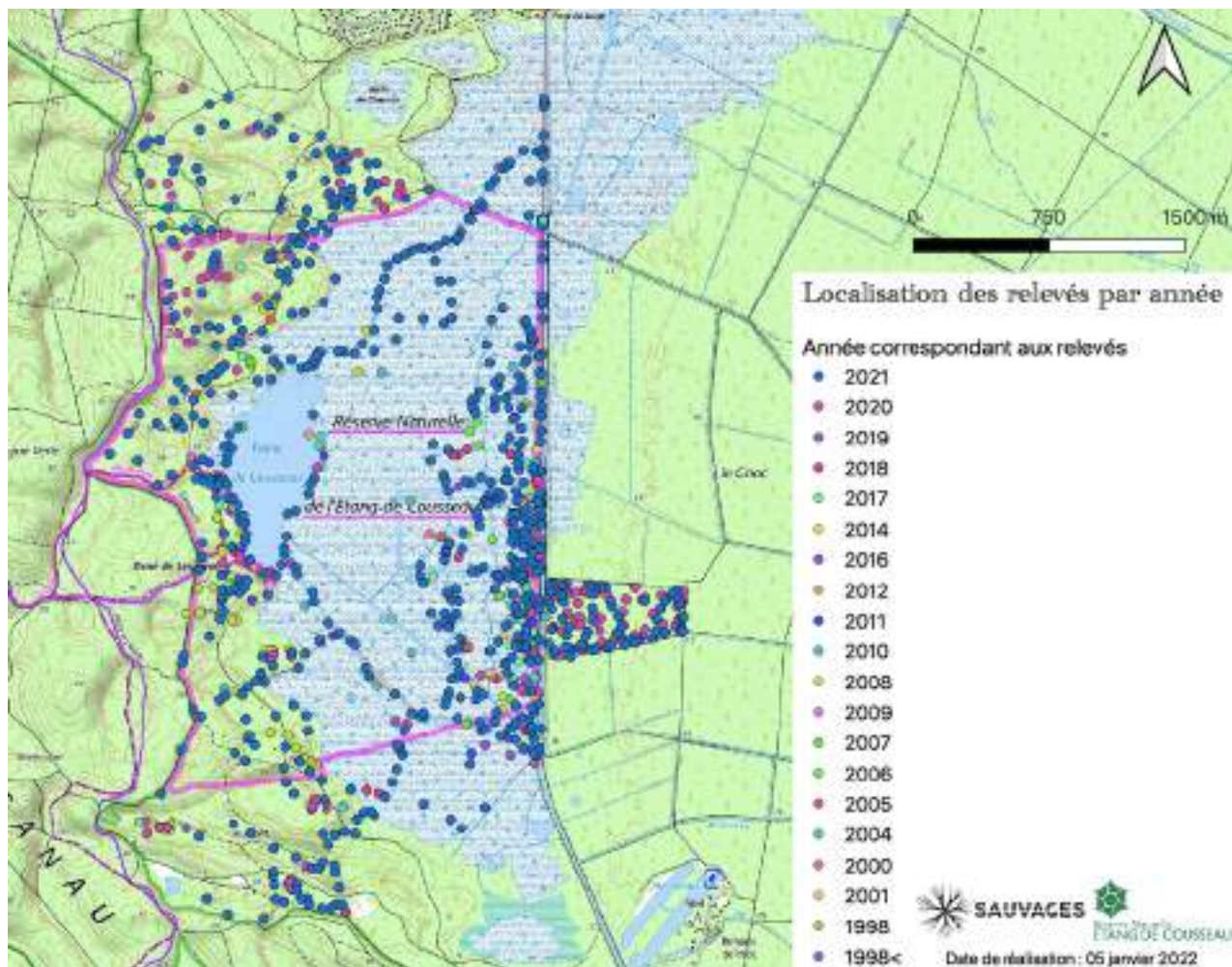


Répartition du nombre de taxons par groupes taxonomiques signalés sur la réserve (toutes dates confondues).

Les deux cartes figurant page suivante représentent la géométrie des relevés et leur répartition. La première carte concerne les relevés antérieurs à 2020 et illustre la part importante de géométries assez vastes couvrant toute ou parties de la réserve. Des relevés réalisés sur de trop grandes entités sont moins qualitatifs puisque moins valorisables pour localiser et/ou suivre une station d'espèce. Ils diluent l'information concernant les zones réellement prospectées et l'aire de présence réelle d'un taxon. La seconde carte fait figurer l'ensemble des relevés réalisés en 2020 et 2021 où des pointages systématiques ont été réalisés. Au total, **787 relevés floristiques** ont été réalisés sur ces deux années (pour un total de 1370 relevés recensés).



Analyse diachronique des relevés antérieurs à l'année 2000 (à gauche) et ceux réalisés entre 2000 et 2021 (à droite).
 Source : Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine.



Les 10 taxons les plus fréquemment notés lors des inventaires sont par ordre décroissant : *Molinia caerulea*, *Cladium mariscus*, *Salix atrocinerea*, *Betula pubescens*, *Juncus effusus*, *Phragmites australis*, *Juncus bulbosus*, *Pteridium aquilinum*, *Hydrocotyle vulgaris* et *Erica scoparia*. Cela représente bien la réalité du terrain où ces taxons sont largement répandus².

De nouvelles observations pour la réserve

Au total, **335 taxons ont été observés en 2020 et 2021** (dont 297 taxons de trachéophytes, 1 myxomycète, 17 mousses, 13 lichens, 4 hépatiques, 1 charophyte et 2 basidiomycètes). La liste complète est annexée au document. D'après l'analyse comparative des listes de la réserve et des données collectées, **59 taxons sont présumés nouveaux** pour la réserve (taxons observés en 2020 et 2021 sans mentions antérieures d'après les ressources bibliographiques exploitées). Parmi lesquels figurent 1 charophyte, 1 mousse, 1 myxomycète, 1 lichen, 1 hépatique et 53 plantes à fleurs. Une espèce protégée en région Aquitaine (*Lotus hispidus*) a été recensée sur la parcelle du Gnac. Plusieurs données d'espèces patrimoniales sont par ailleurs particulièrement intéressantes : *Carex lasiocarpa*, *Carex binervis*, *Erica x watsonii*, *Callitriche brutia*, *Juncus heterophyllus*, *Nitella gracilis*, *Ranunculus tripartitus* ou encore *Trifolium micranthum*. Notons que plusieurs de ces nouvelles observations sont probablement liées à la présence du bétail, à la rudéralisation de certaines zones (par enrichissement et piétinement) et à l'apport de foin extérieur : *Trifolium patens*, *Rumex acetosa*, *Sonchus asper*, etc. D'autres peuvent être associées à la fréquentation touristique (*Cucurbita* sp.) ou au passage de véhicule sur les zones rudérales de la digue du canal des étangs (*Euphorbia maculata*, *Galega officinalis* apporté par les engins réalisant les travaux sur les écluses et dont le nettoyage n'a pas été réalisé, etc.). Certains taxons dont la détermination est complexe ou dont l'ajout dans les référentiels récemment sortis sont probablement présents depuis plus longtemps (hybrides d'*Agrostis*, *Aira multiculmis*, *Juncus articulatus*, *Petrorhagia nanteuilii*, etc.).

Précisons que certains taxons présumés nouveaux pour la réserve, ont fait l'objet d'observations antérieures sans pour autant y avoir été nommés (*Carex lasiocarpa*, callitriches, characées).



De gauche à droite, plusieurs taxons patrimoniaux présumés nouveaux pour la réserve : Renoncule tripartite (*Ranunculus tripartitus*), Laïche à fruit barbu (*Carex lasiocarpa*) et Trèfle étalé (*Trifolium patens*).

² Des espèces très largement répandues sur la réserve (Pin maritime, etc.) n'ont pas fait l'objet de relevés systématiques. De même les milieux ouverts ont fait l'objet de nombreux relevés par rapport aux zones boisées. Il est donc logique que certaines espèces à enjeux ou associées à des milieux ouverts ressortent avec une occurrence forte en raison de recherches spécifiques. Cependant, la pression d'échantillonnage est relativement représentative de la diversité et de l'abondance des espèces présentes sur la réserve.

Taxons présumés nouveaux pour la réserve	Groupe taxonomique
<i>Agrostis x fouilladeana</i> Lambinon & Verloove, 2004	Plantes à fleurs
<i>Agrostis x murbeckii</i> Fouill., 1933	Plantes à fleurs
<i>Aira multiculmis</i> Dumort., 1824	Plantes à fleurs
<i>Arrhenatherum elatius</i> subsp. <i>bulbosum</i> (Willd.) Schubl. & G.Martens, 1834	Plantes à fleurs
<i>Callitriche brutia</i> Petagna, 1787	Plantes à fleurs
<i>Callitriche stagnalis</i> Scop., 1772	Plantes à fleurs
<i>Carex binervis</i> Sm., 1800	Plantes à fleurs
<i>Carex distans</i> L., 1759	Plantes à fleurs
<i>Carex lasiocarpa</i> Ehrh., 1784	Plantes à fleurs
<i>Carex spicata</i> Huds., 1762	Plantes à fleurs
<i>Cerastium fontanum</i> subsp. <i>vulgare</i> (Hartm.) Greuter & Burdet, 1982	Plantes à fleurs
<i>Cerastium semidecandrum</i> L., 1753	Plantes à fleurs
<i>Cucurbita</i> L., 1753	Plantes à fleurs
<i>Cynosurus cristatus</i> L., 1753	Plantes à fleurs
<i>Elytrigia acuta</i> (DC.) Tzvelev, 1973	Plantes à fleurs
<i>Erica x watsonii</i> Benth., 1839	Plantes à fleurs
<i>Euphorbia maculata</i> L., 1753	Plantes à fleurs
<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762	Plantes à fleurs
<i>Fossombronia Raddi</i> , 1818	Hépathiques
<i>Galega officinalis</i> L., 1753	Plantes à fleurs
<i>Galium elongatum</i> C.Presl, 1822	Plantes à fleurs
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Plantes à fleurs
<i>Geranium purpureum</i> Vill., 1786	Plantes à fleurs
<i>Gnaphalium uliginosum</i> L., 1753	Plantes à fleurs
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Plantes à fleurs
<i>Hylocomium splendens</i> (Hedw.) Schimp., 1852	Mousses
<i>Juncus articulatus</i> L., 1753	Plantes à fleurs
<i>Juncus capitatus</i> Weigel, 1772	Plantes à fleurs
<i>Juncus conglomeratus</i> L., 1753	Plantes à fleurs
<i>Juncus heterophyllus</i> Dufour, 1825	Plantes à fleurs
<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Plantes à fleurs
<i>Lotus hispidus</i> Desf. ex DC., 1805	Plantes à fleurs
<i>Nitella gracilis</i> (Sm.) C.Agardh, 1824	Charophytes
<i>Oenothera villosa</i> Thunb., 1794	Plantes à fleurs
<i>Ornithopus pinnatus</i> (Mill.) Druce, 1907	Plantes à fleurs
<i>Peltigera horizontalis</i> (Huds.) Baumg., 1790	Lichens
<i>Petrorhagia nanteuilii</i> (Burnat) P.W.Ball & Heywood, 1964	Plantes à fleurs
<i>Physarum polycephalum</i> Schw., 1822	Myxomycètes
<i>Polygala serpyllifolia</i> Hose, 1797	Plantes à fleurs
<i>Pseudarrhenatherum longifolium</i> (Thore) Rouy, 1922	Plantes à fleurs
<i>Ranunculus tripartitus</i> DC., 1807	Plantes à fleurs
<i>Rhinanthus pumilus</i> (Sterneck) Soldano, 1986	Plantes à fleurs
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Plantes à fleurs
<i>Rosa stylosa</i> Desv., 1809	Plantes à fleurs
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Plantes à fleurs
<i>Sagina apetala</i> Ard., 1763	Plantes à fleurs
<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort., 1824	Plantes à fleurs
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Plantes à fleurs
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Plantes à fleurs
<i>Taraxacum erythrospermum</i> Andrzej. ex Besser, 1821	Plantes à fleurs
<i>Trifolium micranthum</i> Viv., 1824	Plantes à fleurs
<i>Trifolium patens</i> Schreb., 1804	Plantes à fleurs
<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterr., 1821	Plantes à fleurs
<i>Veronica serpyllifolia</i> L., 1753	Plantes à fleurs

Taxons non revus & données à confirmer

Les données bibliographiques ont fait l'objet d'une analyse préalable afin de déterminer les espèces intéressantes, signalées historiquement, à rechercher et celles dont la présence est douteuse et donc à confirmer.

Certaines espèces ont été conservées dans les listes (présence potentielle au regard des conditions écologiques favorables qu'offre la réserve) mais restent toutefois peu probables à ce jour (*Hydrocharis morsus-ranae*, *Baldellia ranunculoides*, *Dactylorhiza maculata*, *Utricularia vulgaris*, etc.). Ces données ne sont pas écartées et la présence de ces taxons reste à confirmer. Certains taxons ont pu faire l'objet de confusions avec des espèces proches liées à l'évolution nomenclaturale, à l'absence de certains taxons dans les flores locales (ex. *Baldellia ranunculoides* souvent confondu avec *Baldellia repens* subsp. *cavanilii* en Gironde, les deux taxons étant présents et la seconde bien plus fréquente sur le plateau landais ; *Utricularia vulgaris* très souvent confondu avec le proche *Utricularia australis*. Seul ce dernier est à ce jour confirmé en Gironde, etc.) ou encore au stade phénologique (formes juvéniles de *Nymphaeaceae* pouvant être confondues avec le rare *Hydrocharis morsus-ranae*).

Plusieurs taxons confirmés et dont la présence est toujours probable sur la réserve ont été recherchés mais n'ont pas été revus (*Utricularia* spp., *Reynoutria japonica*, *Eriophorum angustifolium*, *Potamogeton natans*, *Persicaria amphibia*, *Serapias lingua*, *Littorella uniflora*, etc.). La réserve abrite toutefois des conditions écologiques favorables au retour de ces espèces. Les herbiers aquatiques flottants et/ou enracinés ont particulièrement régressé voire disparu depuis l'arrivée de l'Écrevisse de Louisiane sur la réserve (cas des herbiers d'utriculaires et à nénuphars, etc.). Certains taxons exotiques envahissants ont pu faire l'objet de gestion dès leur détection ce qui explique leur absence à ce jour (renouées asiatiques).

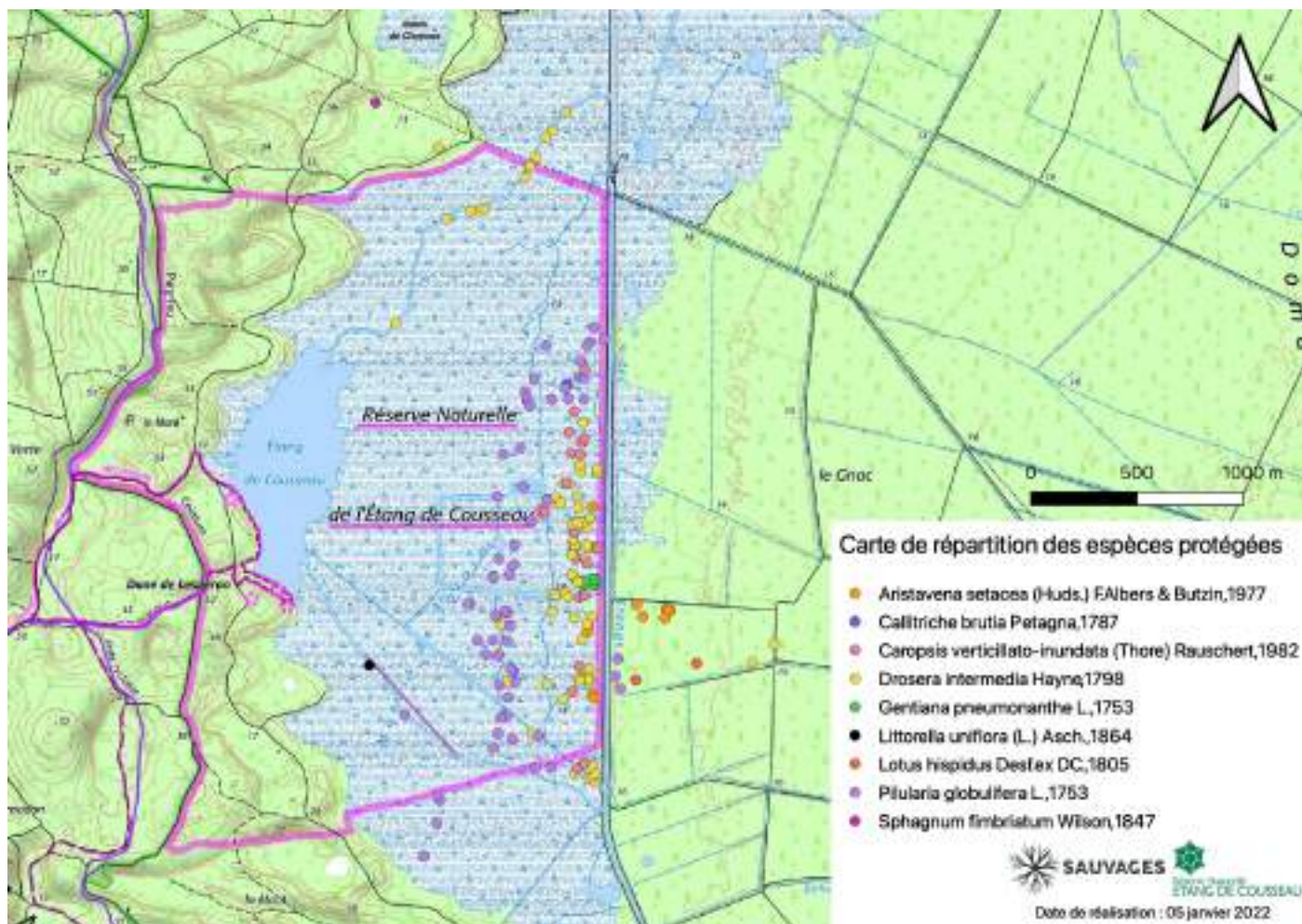
Espèces protégées

La réserve naturelle nationale de l'étang de Cousseau compte 9 espèces végétales protégées. 256 données concernant ces espèces ont été recensées (dont 93 collectées sur la période 2020-2021). Seul *Littorella uniflora* signalé et confirmé en 2011 sur la réserve par François Sargos n'a pas été revu. Sur ces 9 taxons, 1 est apparenté au groupe des bryophytes (*Sphagnum fimbriatum*) et 1 au groupe des fougères et affines (*Pilularia globulifera*). La liste des taxons protégés et les différents statuts qui y sont rattachés figure ci-après.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Groupe taxonomique	Liste rouge Aquitaine	Liste rouge nationale	Espèce déterminante ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Protection	Autres statuts
<i>Aristavena setacea</i> (Huds.) F.Albers & Butzin, 1977	Canche des marais	Plantes à fleurs	EN (en danger)	NT (quasi men.)	x	Aquitaine	Déterminante ZH
<i>Callitriche brutia</i> Petagna, 1787	Callitriche pédonculé	Plantes à fleurs	DD (données insuff.)	LC (prÉoc. min.)	x	Aquitaine	
<i>Caropsis verticillato-inundata</i> (Thore) Rauschert, 1982	Faux-cresson de Thore	Plantes à fleurs	NT (quasi men.)	LC (prÉoc. min.)	x	France (Art. I)	Conv. de Berne (Ann. 1)
<i>Drosera intermedia</i> Hayne, 1798	Rosolis intermédiaire	Plantes à fleurs	LC (prÉoc. min.)	LC (prÉoc. min.)	x	France (Art. III)	Déterminante ZH
<i>Gentiana pneumonanthe</i> L., 1753	Gentiane des marais	Plantes à fleurs	NT (quasi men.)	LC (prÉoc. min.)	x	Gironde	Déterminante ZH
<i>Littorella uniflora</i> (L.) Asch., 1864	Littorelle à une fleur	Plantes à fleurs	NT (quasi men.)	LC (prÉoc. min.)	x	France (Art. I)	Déterminante ZH
<i>Lotus hispidus</i> Desf. ex DC., 1805	Lotier hispide	Plantes à fleurs	LC (prÉoc. min.)	LC (prÉoc. min.)		Aquitaine	
<i>Pilularia globulifera</i> L., 1753	Boulette d'eau	Fougères et affines	NT (quasi men.)	LC (prÉoc. min.)	x	France (Art. I)	Déterminante ZH
<i>Sphagnum fimbriatum</i> Wilson, 1847	Sphaigne fimbriée	Mousses				Aquitaine	Dir. hab. (Ann. V)



De gauche à droite et de haut en bas, 9 taxons protégés présents sur la réserve : Pilulaire à globules (*Pilularia globulifera*), Faux-cresson de Thore (*Caropsis verticillato-inundata*), Rossolis à feuilles intermédiaires (*Drosera intermedia*), Lotier velu (*Lotus hispidus*), Canche des marais (*Aristavena setacea*), Sphaigne fimbriée (*Sphagnum fimbriatum*), Callitriche pédonculé (*Callitriche brutia*), Littorelle à une fleur (*Littorella uniflora*) - photo prise hors réserve - et Gentiane des marais (*Gentiana pneumonanthe*).



Espèces patrimoniales

Nous considérons comme espèce patrimoniale³, tout taxon indigène présentant un enjeu écologique fort du fait de sa relative rareté aux échelles locale, départementale, régionale et/ou nationale, du fait de sa vulnérabilité (espèce en régression, dont l'habitat est soumis à des pressions variées, etc.) ou original pouvant être associé à un enjeu culturel ou historique, témoignant de milieux et/ou d'habitats intéressants, etc. Tous les taxons ayant une cotation élevée sur les listes rouges de France et d'Aquitaine ont été retenus (EN, NT, CR, VU). Les autres ont été définis arbitrairement par l'auteur du rapport. **627 données patrimoniales relatives à 50 taxons patrimoniaux ont pu être recensées.** Précisons que cette analyse a uniquement été réalisée sur les trachéophytes et sur les characées. Les lichens, champignons et myxomycètes sont des groupes n'ayant pas été approfondis et devraient faire l'objet d'une bioévaluation spécifique au regard des espèces à enjeu d'ores et déjà observées (*Lobaria virens*, *Lobaria pulmonaria*, *Sphagnum auriculatum*, etc.). Le tableau ci-après liste les taxons de trachéophytes patrimoniaux, renseigne sur leurs statuts et propose à titre indicatif un statut de patrimonialité fondé sur du dire d'expert à l'échelle de la réserve.

³ Des espèces communes sur la réserve peuvent être considérées comme espèces parapluies car structurantes pour les milieux (Ex. Osmonde royale, Marisque...). Certaines sont emblématiques et permettent de communiquer largement et de sensibiliser tous publics à la préservation de ces milieux et des espèces qu'ils abritent.

Les taxons :

- en italique concernent les taxons identifiés comme tel mais dont les difficultés de rattachement taxonomique liées notamment à la variabilité des critères morphologiques et à leur traitement taxonomique, nécessiteront une seconde validation ;
- en rouge concernent les taxons dont l'identification et/ou la présence est remise en question (présence douteuse) ;
- en bleu concernent les taxons signalés mais non revus lors des passages de 2020 et 2021.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Groupe taxonomique	Liste rouge Aquitaine	Liste rouge nationale	Espèce déterminante ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Autres statuts	Patrimonialité
<i>Achillea ptarmica</i> L., 1753	Achillée sternutatoire	Plantes à fleurs	NT (quasi men.)	LC (préoc. min.)	x	Déterminante ZH	☆☆
<i>Agrostis curtisii</i> Kerguelen, 1976	Agrostide à soie	Plantes à fleurs	LC (préoc. min.)	LC (préoc. min.)			☆
<i>Arrhenatherum elatius</i> subsp. <i>bulbosum</i> (Willd.) Sch. bl. & G. Martens, 1834	Avoine à chapelets	Plantes à fleurs	LC (préoc. min.)	LC (préoc. min.)			☆
<i>Calamagrostis epigejos</i> (L.) Roth, 1788	Calamagrostide épigéios	Plantes à fleurs	LC (préoc. min.)	LC (préoc. min.)			☆
<i>Callitriche hamulata</i> K. tz. ex W.D.J. Koch, 1837	Callitriche à crochets	Plantes à fleurs	DD (données insuff.)	LC (préoc. min.)	x		☆☆
<i>Cardamine parviflora</i> L., 1759	Cardamine à petites fleurs	Plantes à fleurs	VU (vuln.)	NT (quasi men.)	x	Déterminante ZH	☆☆☆
<i>Carex binervis</i> Sm., 1800	Laïche à deux nervures	Plantes à fleurs	LC (préoc. min.)	LC (préoc. min.)	x	Déterminante ZH	☆
<i>Carex distans</i> L., 1759	Laïche distante	Plantes à fleurs	LC (préoc. min.)	LC (préoc. min.)		Déterminante ZH	☆
<i>Carex lasiocarpa</i> Ehrh., 1784	Laïche à fruit barbu	Plantes à fleurs	VU (vuln.)	LC (préoc. min.)	x	Déterminante ZH	☆☆☆
<i>Carex pseudocyperus</i> L., 1753	Laïche faux-souchet	Plantes à fleurs	LC (préoc. min.)	LC (préoc. min.)		Déterminante ZH	☆
<i>Carex trinervis</i> Degl. ex Loisel., 1807	Laïche à trois nervures	Plantes à fleurs	LC (préoc. min.)	LC (préoc. min.)	x	Déterminante ZH	☆☆
<i>Cephalanthera longifolia</i> (L.) Fritsch, 1888	Céphalanthère à feuilles étroites	Plantes à fleurs	LC (préoc. min.)	LC (préoc. min.)		CITES (Ann. B)	☆☆
<i>Cicendia filiformis</i> (L.) Delarbre, 1800	Cicendie filiforme	Plantes à fleurs	LC (préoc. min.)	LC (préoc. min.)	x	Déterminante ZH	☆
<i>Cytinus hypocistis</i> (L.) L., 1767	Cytinet	Plantes à fleurs	NT (quasi men.)	LC (préoc. min.)	x		☆☆
<i>Erica x watsonii</i> Benth., 1839	Bruyère de Watson	Plantes à fleurs	NE (non Éval.)				☆☆
<i>Eriophorum angustifolium</i> Honck., 1782	Linaigrette à feuilles étroites	Plantes à fleurs	NT (quasi men.)	LC (préoc. min.)	x	Déterminante ZH	☆☆☆
<i>Exaculum pusillum</i> (Lam.) Caruel, 1886	Cicendie naine	Plantes à fleurs	LC (préoc. min.)	LC (préoc. min.)		Déterminante ZH	☆
<i>Genista anglica</i> L., 1753	Genêt d'Angleterre	Plantes à fleurs	LC (préoc. min.)	LC (préoc. min.)	x		☆
<i>Gnaphalium uliginosum</i> L., 1753	Gnaphale des marais	Plantes à fleurs	LC (préoc. min.)	LC (préoc. min.)		Déterminante ZH	☆
<i>Hydrocharis morsus-ranae</i> L., 1753	Hydrocharide	Plantes à fleurs	EN (en danger)	LC (préoc. min.)	x		☆☆☆
<i>Juncus capitatus</i> Weigel, 1772	Jonc capité	Plantes à fleurs	LC (préoc. min.)	LC (préoc. min.)		Déterminante ZH	☆
<i>Juncus heterophyllus</i> Dufour, 1825	Jonc à feuilles variées	Plantes à fleurs	LC (préoc. min.)	LC (préoc. min.)	x	Déterminante ZH	☆☆
<i>Juncus pygmaeus</i> Rich. ex Thuill., 1799	Jonc nain	Plantes à fleurs	LC (préoc. min.)	LC (préoc. min.)	x	Déterminante ZH	☆
<i>Juncus tenageia</i> Ehrh. ex L.f., 1782	Jonc des marais	Plantes à fleurs	LC (préoc. min.)	LC (préoc. min.)	x	Déterminante ZH	☆
<i>Lepidium heterophyllum</i> Benth., 1826	Passerage à feuilles différentes	Plantes à fleurs	LC (préoc. min.)	LC (préoc. min.)			☆
<i>Ludwigia palustris</i> (L.) Elliott, 1817	Isnardie des marais	Plantes à fleurs	LC (préoc. min.)	LC (préoc. min.)	x	Déterminante ZH	☆
<i>Micropyrum tenellum</i> (L.) Link, 1844	Catapode des graviers	Plantes à fleurs	LC (préoc. min.)	LC (préoc. min.)	x		☆
<i>Monotropa hypopitys</i> L., 1753	Monotrope sucepin	Plantes à fleurs	LC (préoc. min.)	LC (préoc. min.)			☆☆
<i>Nitella gracilis</i> (Sm.) C. Agardh, 1824	Nitelle gracile	Charophytes					☆☆
<i>Nymphaea alba</i> L., 1753	Nénuphar blanc	Plantes à fleurs	LC (préoc. min.)	LC (préoc. min.)			☆☆
<i>Parentucellia viscosa</i> (L.) Caruel, 1885	Bartsie visqueuse	Plantes à fleurs	LC (préoc. min.)	LC (préoc. min.)		Déterminante ZH	☆
<i>Pedicularis sylvatica</i> L., 1753	Pédiculaire des forêts	Plantes à fleurs	LC (préoc. min.)	LC (préoc. min.)		Déterminante ZH	☆
<i>Pseudarrhenatherum longifolium</i> (Thore) Rouy, 1922	Avoine de Thore	Plantes à fleurs	LC (préoc. min.)	LC (préoc. min.)			☆
<i>Pyrus cordata</i> Desv., 1818	Poirier à feuilles en cœur	Plantes à fleurs	LC (préoc. min.)	LC (préoc. min.)	x		☆
<i>Ranunculus tripartitus</i> DC., 1807	Renoncule tripartite	Plantes à fleurs	VU (vuln.)	LC (préoc. min.)	x		☆☆☆
<i>Rhinanthus pumilus</i> (Sterneck) Soldano, 1986	Rhinanthe nain	Plantes à fleurs	LC (préoc. min.)	LC (préoc. min.)			☆
<i>Rhynchospora alba</i> (L.) Vahl, 1805	Rhynchospora blanc	Plantes à fleurs	NT (quasi men.)	LC (préoc. min.)	x	Déterminante ZH	☆☆☆
<i>Rhynchospora fusca</i> (L.) W.T. Aiton, 1810	Rhynchospora brun	Plantes à fleurs	NT (quasi men.)	LC (préoc. min.)	x	Déterminante ZH	☆
<i>Salix repens</i> L., 1753	Saule rampant	Plantes à fleurs	LC (préoc. min.)	LC (préoc. min.)	x	Déterminante ZH	☆
<i>Sanguisorba officinalis</i> L., 1753	Sanguisorbe officinale	Plantes à fleurs	LC (préoc. min.)	LC (préoc. min.)	x	Déterminante ZH	☆☆
<i>Schoenoplectus pungens</i> (Vahl) Palla, 1888	Scirpe piquant	Plantes à fleurs	LC (préoc. min.)	LC (préoc. min.)	x	Déterminante ZH	☆☆
<i>Scorzonera humilis</i> L., 1753	Scorzonère humble	Plantes à fleurs	LC (préoc. min.)	LC (préoc. min.)		Déterminante ZH	☆
<i>Serapias lingua</i> L., 1753	Sérapias langue	Plantes à fleurs	LC (préoc. min.)	LC (préoc. min.)		CITES (Ann. B)	☆
<i>Succisa pratensis</i> Moench, 1794	Succise des prés	Plantes à fleurs	LC (préoc. min.)	LC (préoc. min.)		Déterminante ZH	☆☆
<i>Trifolium patens</i> Schreb., 1804	Trèfle étalé	Plantes à fleurs	LC (préoc. min.)	LC (préoc. min.)	x	Déterminante ZH	☆
<i>Typha angustifolia</i> L., 1753	Massette à feuilles étroites	Plantes à fleurs	LC (préoc. min.)	LC (préoc. min.)		Déterminante ZH	☆
<i>Utricularia intermedia</i> Hayne, 1800	Utriculaire intermédiaire	Plantes à fleurs	EN (en danger)	VU (vuln.)	x	Déterminante ZH	☆☆☆
<i>Utricularia minor</i> L., 1753	Petite utriculaire	Plantes à fleurs	VU (vuln.)	NT (quasi men.)	x	Déterminante ZH	☆☆☆
<i>Utricularia vulgaris</i> L., 1753	Utriculaire commune	Plantes à fleurs		DD (données insuff.)			☆☆☆
<i>Veronica scutellata</i> L., 1753	Véronique à écus	Plantes à fleurs	LC (préoc. min.)	LC (préoc. min.)	x	Déterminante ZH	☆



De gauche à droite et de haut en bas : Jussie des marais (*Ludwigia palustris*), Laïche velue (*Carex lasiocarpa*), Rhynchospora blanc (*Rhynchospora alba*), Souchet faux-cyperus (*Carex pseudocyperus*), Avoine de Thore (*Pseudarrhenatherum longifolium*), Nymphéa blanc (*Nymphaea alba*), Passerage hétérophylle (*Lepidium heterophyllum*), Jonc pygmé (*Juncus pygmaeus*), Massette à feuilles étroites (*Typha angustifolia*), Cytinet (*Cytinus hypocistis*), Pédiculaire des bois (*Pedicularis sylvatica*) et Genêt d'Angleterre (*Genista anglica*).

Plantes exotiques

293 données concernant 24 taxons exotiques naturalisés ont été recensées. 23 taxons ont été rattachés aux trois catégories définies par la *Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine* (Caillon *et al.*, 2016) soit :

- 10 espèces de plantes exotiques envahissantes avérées ;
- 3 espèces de plantes exotiques envahissantes émergentes ;
- 10 espèces de plantes exotiques envahissantes potentielles.

Précisons que le Polygale de Curtis (*Polygala curtisii*) est une plante nord-américaine découverte en France en 1983 sur les rives du sud-est de l'étang de Carcans-Hourtin ou « cette espèce est observée depuis, le long d'un axe Hourtin – étang de Lacanau en passant par l'étang de Cousseau ou sa progression semble nettement marquée » (Aniotsbéhère, 2008). Depuis, ce polygale est répandu dans ce secteur et dispersé dans les landes du Médoc (Nord-Ouest de Bordeaux, etc.). Elle n'y forme toutefois pas de populations denses et semble être intégrée localement aux landes et pelouses tourbeuses de Cousseau. Elle peut être consommée par le bétail et est aussi véhiculée par l'eau (hydrochorie). Sa dynamique reste toutefois à surveiller.

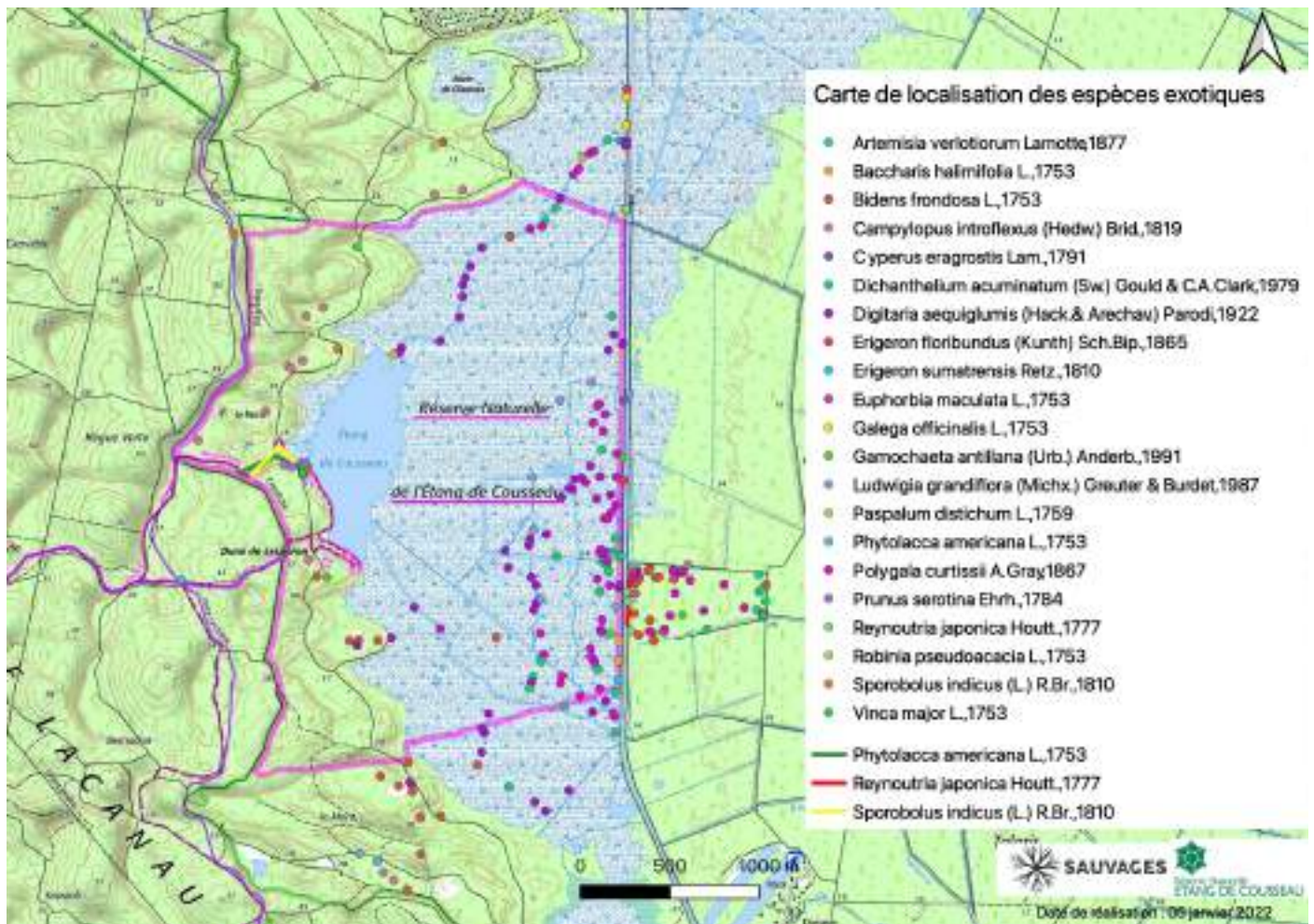
La Digitale à une glume (*Digitaria aequiglumis*) est une poacée abondante se développant sur les bas-marais et zones écorchées exondées en fin d'été. Cette plante pionnière et dynamique observée en 2020 peut former des populations abondantes dans les zones de bas marais, ornières forestières tourbeuses et pistes créées par le bétail et la faune sauvage. Elle peut concurrencer les cortèges des gazons amphibies annuels et pelouses thérophytiques estivales à tardiestivales. Cette espèce semble être favorisée et dispersée par la présence du bétail (piétinement, enrichissement, déplacement).

La Baccharis, la Jussie à grandes fleurs, le Paspale à deux épis, le Robinier et le Cerisier tardif figurent parmi les espèces les plus impactantes de la réserve. Leur présence est encore très localisée ce qui permet d'envisager leur gestion par arrachage. La Jussie à grandes fleurs située côté marais est présente sous forme d'herbiers terrestres à amphibies au niveau de végétations à forts enjeux écologiques abritant *Ranunculus tripartitus*, *Callitriche brutia* ou *Pilularia globulifera*. Sa propagation dans les marais semble être dynamique et est probablement favorisée par la présence du bétail qui contribue à sa dispersion par fragmentation et transport de propagules par piétinement. Cette espèce fait l'objet de suivis et de gestion par arrachage. Nous observons que la jussie est consommée par le bétail et fleurit peu sur le marais. Sa multiplication serait donc essentiellement végétative et sa propagation hydrochore voire épizoochore. Plusieurs taxons comme la Renouée du Japon, le Jonc grêle, la Vergerette de Sumatra, la Lampourde d'Italie ou la Corne-de-cerf didyme ont été signalés auparavant et n'ont pas été revus lors des prospections de 2020 et 2021. Le nombre d'espèces et les stations peu nombreuses et peu denses des espèces exotiques sur la réserve s'explique par la gestion adaptée (suivi et arrachage) et par la présence de niches écologiques peu favorables à l'expression des espèces pionnières favorisées par la présence d'habitats rudéralisés. Un grand nombre de ces espèces sont localisées sur les zones les plus anthropisées de la réserve : le long de la digue du canal des étangs et des écluses (circulation de véhicules, apports de matériaux extérieurs, etc.). Certaines plantes peuvent être également introduites via l'intervention d'engins extérieurs mal nettoyés et d'intrants divers (pelle mécanique à l'origine de l'introduction de *Galega officinalis*, etc.). La présence de certaines plantes accidentelles (*Cucurbita* sp., etc.) peut être associée à la fréquentation du site par du public. Précisons qu'aucune des hydrophytes pourtant bien présentes sur les lacs situés en amont et en aval de la réserve n'a été recensé sur la réserve (*Lagarosiphon major*, *Egeria densa*, etc.). Le dégrillage de l'écluse d'alimentation figure comme source d'introduction de propagules d'hydrophytes coincées dans les grilles (*Lagarosiphon major*, *Ludwigia* spp., etc.). Les chances de reprises des hydrophytes et le développement d'herbiers aquatiques (utriculaires, nénuphars, etc.) sont contraints par la pression de l'Écrevisse de Louisiane depuis son arrivée à Cousseau en 2004. Avant son arrivée, les herbiers étaient bien développés au niveau des anses, conches et rive occidentale de l'étang (voir illustration p.31).

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Groupe taxonomique	Statut exotique	Liste EEE UE
<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	Armoise des Frères Verlot	Plantes à fleurs	PEE potentielle	
<i>Baccharis halimifolia</i> L., 1753	Séneçon en arbre	Plantes à fleurs	PEE avérée	x
<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	Bident feuillé	Plantes à fleurs	PEE avérée	
<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Brid., 1819	Torpiéd cactus	Mousses	PEE avérée	
<i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791	Souchet robuste	Plantes à fleurs	PEE potentielle	
<i>Dichanthelium acuminatum</i> (Sw.) Gould & C.A.Clark, 1979		Plantes à fleurs	PEE émergente	
<i>Digitaria aequiglumis</i> (Hack. & Arechav.) Parodi, 1922	Digitaire à glumes égales	Plantes à fleurs	PEE émergente	
<i>Erigeron floribundus</i> (Kunth) Sch.Bip., 1865	Vergerette à fleurs nombreuses	Plantes à fleurs	PEE potentielle	
<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	Vergerette de Sumatra	Plantes à fleurs	PEE potentielle	
<i>Euphorbia maculata</i> L., 1753	Euphorbe maculée	Plantes à fleurs	PEE potentielle	
<i>Galega officinalis</i> L., 1753	Lilas d'Espagne	Plantes à fleurs	PEE avérée	
<i>Gamochaeta antillana</i> (Urb.) Anderb., 1991	Cotonnière des Antilles	Plantes à fleurs	PEE potentielle	
<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	Jonc grêle	Plantes à fleurs	PEE potentielle	
<i>Lepidium didymum</i> L., 1767	Corne-de-cerf didyme	Plantes à fleurs	PEE potentielle	
<i>Ludwigia grandiflora</i> (Michx.) Greuter & Burdet, 1987	Jussie à grandes fleurs	Plantes à fleurs	PEE avérée	x
<i>Paspalum distichum</i> L., 1759	Paspale à deux épis	Plantes à fleurs	PEE avérée	
<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Raisin d'Amérique	Plantes à fleurs	PEE potentielle	
<i>Polygala curtissii</i> A.Gray, 1867	Polygale de Curtis	Plantes à fleurs	PEE émergente	
<i>Prunus serotina</i> Ehrh., 1784	Cerisier tardif	Plantes à fleurs	PEE avérée	
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon	Plantes à fleurs	PEE avérée	
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia	Plantes à fleurs	PEE avérée	
<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	Sporobole tenace	Plantes à fleurs	PEE avérée	
<i>Vinca major</i> L., 1753	Grande pervenche	Plantes à fleurs	Exotique	
<i>Xanthium orientale</i> subsp. <i>italicum</i> (Moretti) Greuter, 2003	Lampourde d'Italie	Plantes à fleurs	PEE potentielle	



De gauche à droite : Polygale de Curtis (*Polygala curtissii*), Baccharis (*Baccharis halimifolia*) - photo prise hors réserve - et Digitaire à glumes égales (*Digitaria aequiglumis*)



Carte de localisation des espèces exotiques envahissantes inscrites à la liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine.



Les rives occidentales de l'étang de Cousseau étaient colonisées par des herbiers de macrophytes aquatiques jusqu'en 2004 (herbiers à *Nymphaea alba*, *Nuphar lutea*, *Utricularia* spp. visibles sur la photo aérienne de gauche en 2000-2004). L'arrivée de l'Écrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*) a entraîné la disparition totale des herbiers aquatiques sur ces sites (photo de droite datant de 2006-2010). Source : IGN – Remonter le temps

Les barins

Tandis que les lettes (ou lèdes⁴) sont localisées au niveau des dunes récentes (barkhanes) en position interdunaire, les barins s'en distinguent par leur positionnement intradunaire, soit au creux de la parabole que forme la dune ancienne (parabolique). Les barins sont des zones humides caractéristiques de la réserve naturelle de l'étang de Cousseau. Ce terme désigne les dépressions intradunaires ou la nappe d'eau affleure temporairement (généralement de l'hiver au printemps), rendant possible l'expression de végétations associées aux zones humides temporaires ou permanentes. Les barins concentrent des enjeux écologiques (cortèges d'espèces végétales et animales remarquables, fonctionnalités attribuées aux zones humides, filtration, stockage et épuration des eaux, etc.), paysagers (éléments emblématiques du paysage arrière-littoral médocain, véritable « oasis » niché au creux des dunes dominées par les forêts et landes sèches) et culturels. 12 barins ont été identifiés et prospectés sur la réserve. Chacun présente ses particularités en termes de physionomie, composition et fonctionnement. Longtemps boisés, asséchés et refermés, certains ont fait l'objet de pratiques gestionnaires visant leur réouverture (coupe et arrachage de pins, etc.) et la restauration de leurs fonctionnalités associant des milieux ouverts et semi-ouverts aux zones boisées. En hiver, la plupart des barins font l'objet de visites par le bétail en pacage côté dunes. Les vaches apprécient particulièrement les barins qui fournissent une nourriture fraîche et rare à cette période de l'année. Leur présence entraîne la réouverture de certaines zones herbacées par piétinement et pâturage.

Barin de Labène

Par sa superficie, le barin de Labène constitue l'un des plus grands barins de la réserve. C'est aussi l'un des plus diversifié en termes de végétations et de paysages. Cette diversité est due à la microtopographie du site et à la présence de zones inondées plus ou moins longtemps dans l'année. Situé au Nord, en limite de réserve, il est particulièrement fréquenté par le bétail en hiver. Ce barin a fait l'objet de travaux gestionnaires il y a quelques années par arrachage des saules et des bouleaux puis par restauration des zones humides ouvertes. Les pins ont quant à eux été coupés en périphéries des barins.

Sa rive occidentale est bordée par la yeuseraie établie sur le versant dunaire. Progressivement, en pied de dune, au niveau où l'eau affleure, une boulaie à Bouleau pubescent (*Betula pubescens*) et Piment royal (*Myrica gale*) ceinture le barin. Ce boisement abrite des cortèges sphagnicoles étendus, parmi les plus importants de la réserve (*Sphagnum fimbriatum*, *Sphagnum auriculatum*). Une lande à Molinie (*Molinia caerulea*) associée à une jonçaie à Jonc diffus (*Juncus effusus*) succède à ce boisement. Le cœur du barin est dominé par la roselière à Phragmite (*Phragmites australis*) en mosaïque avec les gazons amphibies vivaces acidiphiles à Millepertuis d'eau (*Hypericum elodes*), Jonc bulbeux (*Juncus bulbosus*) et Scirpe à tiges nombreuses (*Eleocharis multicaulis*), la jonçaie et la cladiaie. Les dépressions longtemps inondées sont favorables au développement des seuls herbiers de Nymphéa blanc (*Nymphaea alba*) de la réserve. En 2021, ces zones sont restées inondées et engorgées jusqu'au mois de juillet. La partie centrale présente une microtopographie bien marquée. Les niveaux les plus élevés sont colonisés par les ligneux : Saule roux (*Salix atrocinerea*), Bouleau pubescent (*Betula pubescens*), Bourdaine (*Rhamnus frangula*), etc. Cette microtopographie est accentuée par la fréquentation des bovins (piétinement dans la matière organique engorgée, substrat sableux partiellement remise à nu, etc.). Le barin de Labène abrite plusieurs espèces emblématiques et patrimoniales pour la réserve : le Nymphéa blanc (*Nymphaea alba*), le Jonc des chaisiers (*Scirpus palustris*), la Sphaigne fimbriée (*Sphagnum fimbriatum*), etc.

⁴ La lède pourrait tenir son origine du mot « lait » en référence à l'endroit herbeux où les vaches en pacage trouvent les aliments nécessaires à la lactation.

Plus de 350 observations concernant 67 taxons (tous groupes confondus) ont été réalisées sur ce barin. Nous pouvons le considérer comme étant le plus diversifié en nombre d'espèces végétales. Deux espèces protégées ont été observées : *Drosera intermedia* (protection nationale) et *Sphagnum fimbriatum* (protection régionale Aquitaine)



Barin des Péteuils

Le barin des Péteuils est dominé par un boisement marécageux à Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et Bouleau pubescent (*Betula pubescens*) évoluant vers des fourrés à Bourdaine (*Rhamnus frangula*) puis vers une saulaie marécageuse à Saule roux (*Salix atrocinerea*). La présence de chablis et la fréquentation par les sangliers engendrent la présence « borbiers » temporairement inondés. La physionomie de ce barin est plutôt fermée puisque dominé par les ligneux. Certaines zones plus élevées et donc moins humides sont colonisées par la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*), créant une alternance entre zones sèches, humides et inondées. La strate herbacée est assez éparse car limitée par l'ombrage et soumise à une pression de pâturage par la faune sauvage et domestique.

Près d'une centaine d'observations concernant une trentaine d'espèces ont été effectuées. Quelques sphaignes ont pu être observées ainsi que d'anciens touradons sénescents d'Osmonde royale (*Osmunda regalis*) et de Laïche paniculée (*Carex paniculata*).



Barin des Bouleaux

Ce petit barin attenant à la clairière de l'avion (nommée en raison des pièces d'avion retrouvées dans la clairière suite au crash d'un avion allemand à l'étang de Cousseau lors de la seconde guerre mondiale) est dominé par le Bouleau pubescent (*Betula pubescens*). Très boisé et longtemps asséché en surface lors des passages de 2020 et de 2021, il présente une bétulaie-chênaie étendue dont la strate herbacée est dominée par quelques touradons de Molinie (*Molinia caerulea*) ou plus rarement d'Osmonde royale (*Osmunda regalis*). Certaines zones plus humides évoluent vers la saussaie marécageuse à Saule roux (*Salix atrocinerea*). Les plus hauts niveaux évoluent progressivement vers la lande sèche au niveau de la clairière puis vers la pinède et la chênaie dunaire.

Les inventaires ont permis de recueillir une centaine d'observations pour une cinquantaine d'espèces recensées au niveau du barin et de ses abords. Les communautés bryophytiques (sphaignes, *Leucobryum glaucum*, etc.) ainsi que la présence localisée d'anciens touradons sont particulièrement intéressants. Le peuplement étendu et homogène de bouleaux apporte un atout paysager fort à ce barin.



Barin de la Gravette

Le barin de la Gravette présente une physionomie très boisée et fermée. Il est couvert d'une bétulaie à Bouleau pubescent (*Betula pubescens*) ainsi que d'une chênaie éparsée à Chêne pédonculé (*Quercus robur*). Les troncs des vieux arbres fournissent un habitat intéressant pour les cortèges bryophytiques et lichéniques. La présence d'anciens touradons sénescents de Laïche paniculée (*Carex paniculata*) en sous-strate fournit des cavités propices aux amphibiens (Triton marbré, etc.). Notons la présence de quelques fougères en sous-bois dont la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) témoignant de conditions plus sèches et le Dryopteris des chartreux (*Dryopteris carthusiana*) en situations plus humides. Ce dernier est fréquent en Gironde mais relativement peu abondant sur la réserve.

Au Nord-Est, le barin se prolonge en une zone plus élevée et sèche où se développent les cortèges de la lande sèche et des pelouses psammophiles remaniées par le passage d'engins accédant par la piste (présence d'un réservoir d'eau DFCl en queue de barin). Près de 90 observations concernant 45 taxons ont été effectuées sur le barin et sa périphérie.

Barin de la Clairière

Il s'agit du plus petit barin de Cousseau. Il est situé en bordure de clairière et d'étang, et est composé d'une chênaie hygrophile présentant en sous-strate un couvert diffus d'arbustes dominés par la Bourdaine (*Rhamnus frangula*) et le Cerisier tardif (*Prunus serotina*). Ce dernier taxon figure sur la liste des espèces exotiques envahissantes et fait l'objet de gestion par arrachage dès détection. Notons la présence de dépressions humides longtemps inondées ainsi que celle de touradons vénérables d'Osmonde royale (*Osmunda regalis*). Sa situation en bord de clairière à proximité directe du circuit de randonnée en fait un bon exemple pédagogique lors de visites à Cousseau visant à présenter la nature, le fonctionnement et les caractéristiques d'un barin.



Barin de Lesperon

Le barin de Lesperon doit son nom au promontoire dunaire offrant une vue panoramique sur l'étang de Cousseau et ses marais. Des observatoires propices aux observations animalières ont été installés en lieu et place de cet « éperon sableux ». En retrait, et en pied de dune se trouvent une clairière et un barin dans lesquels le bétail passe l'hiver. Localisée à l'Est du site, la clairière est composée d'une prairie humide à Molinie (*Molinia caerulea*) ponctuée de quelques vieux bouleaux. C'est ici qu'a lieu l'alimentation du bétail par l'apport de foin en saison hivernale. On retrouve dans les parcs à bêtes des traces de ces apports extérieurs avec la présence d'espèces nouvelles pour la réserve, parfois patrimoniales en Gironde, et très probablement importées fortuitement via le foin provenant de prairies médocaines (*Trifolium patens*, etc.).

A l'Ouest, le barin présente un faciès très boisé dominé par une bétulaie-chênaie à Bouleau pubescent (*Betula pubescens*) et Chêne pédonculé (*Quercus robur*) sous lesquels se développent localement des tapis de sphaignes. Quelques touradons sénescents de Molinie (*Molinia caerulea*) font l'objet d'une pression de pâturage par le bétail. La présence de plaquages sableux à cet endroit (bordure de clôtures, etc.) permet la présence de reptiles observés lors du passage estival (Couleuvre d'Esculape). Ce barin est particulièrement intéressant d'un point de vue paysager de par la mosaïque de zones ouvertes (prairie à molinie, pelouses psammophiles rudérales bordant l'enclos à vaches) et fermées (bétulaie) liée à la fréquentation par le bétail. Une pression de pâturage trop importante peut cependant être préjudiciable au maintien de vieux touradons parfois séculaires sur la réserve. Les dunes boisées alentours abritent de belles yeuseraies dunaires en mélange avec l'Arbousier (*Arbutus unedo*), le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et le Pin maritime (*Pinus pinaster*).

Plus de 120 données rattachées à 68 taxons ont pu être recueillies. Cette diversité plus importante que sur les autres barins est à associer à la présence de zones rudérales liées à la fréquentation par le bétail et à l'apport d'intrants (matériel pour l'enclos, foin, etc.) par le personnel de la réserve. Certains vieux arbres abritent des communautés bryophytiques et lichéniques intéressantes (*Lobaria pulmonaria*, *Frullania tamariscii*, etc.). La présence du Trèfle étalé (*Trifolium patens*) est à considérer comme accidentelle du fait des fortes possibilités d'introductions via les foins et mériterait d'être suivie. Une vigilance doit être apportée quant au développement de nouvelles espèces à cet endroit afin d'éviter toute introduction et propagation d'espèces exotiques potentiellement envahissantes.



Barin de la Jonction

Ce beau barin débouche sur la passe du même nom menant au canal d'évacuation. Il est dominé par une bétulaie marécageuse, par une moliniaie et par des zones de bas-marais longtemps inondés. Certaines zones sont propices à l'expression d'espèces inféodées aux gazons et herbiers amphibies des eaux acidiphiles (*Hydrocotyle vulgaris*, *Potamogeton polygonifolius*, etc.) ainsi qu'à celles des mégaphorbiaies (*Lythrum salicaria*, *Bidens frondosa*, *Lycopus europaeus*, *Lysimachia vulgaris*, *Phragmites australis*, etc.). Notons la présence de la Fougère des marais (*Thelypteris palustris*) en colonies parfois étendues. Les zones les plus élevées topographiquement sont colonisées par le Pin maritime (*Pinus maritimus*), avec en sous strate la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) ou la Brande (*Erica scoparia*). 83 observations relatives à 38 taxons ont été collectées sur ce barin.

Barin des Blaireaux

Le barin des Blaireaux est un barin étendu et fragmenté du Nord-Ouest au Sud-Est dominé par une bétulaie marécageuse. Les zones les plus engorgées sont propices au développement d'espèces hygrophiles arbustives dont le Piment royal (*Myrica gale*), le Saule roux (*Salix atrocinerea*) ou la Bourdaine (*Rhamnus frangula*). On retrouve sur les écorces des vieux arbres, des cortèges bryophytiques et lichéniques intéressants dont quelques stations de Lichen pulmonaire (*Lobaria pulmonaria*) et de sphaignes. Les zones moins engorgées et donc plus sèches car situées sur des niveaux topographiques supérieurs présentent du Houx (*Ilex aquifolium*) du Poirier sauvage (*Pyrus communis* subsp. *pyraster*) et du Chêne pédonculé (*Quercus robur*). On note en strate herbacée la présence de la Molinie (*Molinia caerulea*), de Lysimaque (*Lysimachia vulgaris*) et de quelques touradons d'Osmonde royale (*Osmunda regalis*). Une quarantaine de données concernant 23 taxons ont été recueillies.

Barin de l'Auvergne

Le Barin de l'Auvergne se distingue des 12 autres barins par la présence d'une vaste zone humide non végétalisée toujours en eau. Il se distingue des autres d'un point de vue paysager par cette vaste étendue d'eau sombre (sol riche en matières organiques) ponctuée de quelques zones de marais végétalisés sur les parties les plus élevées. La végétation est répartie en cercles concentriques selon le niveau d'eau et la durée d'immersion : les rives du barin (pied de dune) sont boisées par une chênaie mixte acidiphile à Chêne pédonculé (*Quercus robur*) laissant progressivement place aux herbiers à Molinie (*Molinia caerulea*) puis aux herbiers amphibies d'hélophytes comme le Jonc diffus (*Juncus effusus*) ou l'Iris des Marais (*Iris pseudacorus*). Les rives peuvent présenter des cortèges floristiques associés aux gazons amphibies et d'herbiers thérophytiques tardiestivaux nitrophiles (*Bidens frondosa*, etc.). Des fourrés fangeux composés de Bourdaine (*Rhamnus frangula*), Saule roux (*Salix atrocinerea*) et une cariçaie inondée composée de touradons remarquables de Laïche paniculée (*Carex paniculata*) prennent place au centre du barin. Une boulaie très étendue s'étend jusqu'à l'Ouest du barin. On y trouve d'anciens touradons d'Osmonde royale (*Osmunda regalis*) dont certains vénérables ! Ce barin présente un potentiel intéressant pour abriter des hydrophytes enracinées (*Nymphaea alba*, *Potamogeton polygonifolius*, etc.) ou flottantes (*Lemna minor*, etc.). Cependant, la présence d'Écrevisse de Louisiane semble être une explication justifiant l'absence de ces herbiers. Près d'une centaine de données rattachées à 43 taxons ont été recueillies sur ce grand barin.



Barin Long & Barin sans nom

Le barin long est composé de deux entités réparties au Sud-Est de la réserve. Le barin sans nom est inclus dans cette description puisque ce dernier s'inscrit dans la continuité des deux barins longs. Ces barins très étendus sont particulièrement intéressants pour leurs habitats ouverts parmi lesquels les prés à Molinie et les gazons amphibies des eaux acides et oligotrophes couvrent de grandes surfaces. Ces végétations bénéficient d'inondations longues pouvant durer jusqu'à l'été (observations lors des passages en 2020 et 2021). Les prés à Molinie sont assez peu diversifiés en terme de richesse spécifique mais fournissent un habitat intéressant et apportent un intérêt paysager certain. Les dépressions les plus ouvertes et les plus longtemps inondées sont propices à l'expression d'herbiers aquatiques à Potamogeton à feuilles de renouée (*Potamogeton polygonifolius*), de Millepertuis d'eau (*Hypericum elodes*), ou encore de Scirpe flottant (*Isolepis fluitans*) et de gazons amphibies à Écuelle d'eau (*Hydrocotyle vulgaris*), Scirpe à nombreuses tiges (*Eleocharis multicaulis*) et Jonc bulbeux (*Juncus bulbosus*). La jonçaie à Jonc diffus (*Juncus effusus*) forme des mosaïques avec les habitats précédents. Ces deux barins présentent un microrelief avec quelques buttes plus sèches sur lesquelles se développent le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et le Bouleau pubescent (*Betula pubescens*). La bétulaie et la saulaie

2022 - Bilan des inventaires floristiques menés sur la Réserve naturelle nationale de l'étang de Cousseau (Lacanau) // p. 37

marécageuse sont particulièrement bien représentées sur certaines parties de ces barins. Tandis que les prés à Molinie et gazons amphibies dominent sur le barin sans nom et sur le barin long situé le plus au Sud, un faciès plus fermé et boisé caractérise le barin long situé plus à l'Ouest. Son sous-bois ombragé, inondé une grande partie de l'année, abrite des herbiers de Callitriche stagnante (*Callitriche stagnalis*) et Glycérie flottante (*Glyceria fluitans*), d'anciens touradons d'Osmonde royale (*Osmunda regalis*) et les rares stations de Laîche faux-souchet (*Carex pseudocyperus*) de la réserve. On retrouve sur les marges quelques stations de sphaignes. Les zones sableuses plus sèches présentes sur les berges du barin long ayant fait l'objet de gyrobroyage et d'entrepôt localisé de souches et branchages voient s'installer quelques pieds de Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*). Cette plante exotique envahissante très localisée sur la réserve affectionne les zones ouvertes perturbées et supporte mal la concurrence des ligneux. Ces barins sont tout particulièrement intéressants d'un point de vue écologique et paysager. Bien que sensiblement différentes en termes de structure et de composition, les végétations ouvertes et semi-ouvertes que l'on y trouve se rapprochent de celles rencontrées sur le barin de Labène. Près de 200 données pour 79 taxons ont été recueillies sur ces barins.



Barin de l'Estardey

Le barin de l'Estardey (ou Lestardey) marque la limite sud de la réserve. Il se situe dans le prolongement du lieu-dit Brun dont les pelouses sèches abritent des stations d'Agrostide élégante (*Neoschischkinia elegans*), une petite poacée protégée en France mais non observée à ce jour sur la réserve malgré la présence d'habitats potentiels (pelouses sablonneuses ouvertes, pistes forestières). Niché en pied de dune il abrite une boulaie marécageuse associée à quelques chênes pédonculés (*Quercus robur*) sur les parties moins inondées. Une jonçaille à Jonc diffus (*Juncus effusus*) et Jonc à tépales aigües (*Juncus acutiflorus*) et des touradons d'Osmonde royale (*Osmunda regalis*) et de Molinie (*Molinia caerulea*) sont présents en sous-bois sur les parties inondées. On trouve localement quelques herbiers aquatiques flottants à Petite lentille d'eau (*Lemna minor*) et tapis de sphaignes. La partie marécageuse située la plus à l'Est (en limite de réserve) forme une continuité avec les zones humides attenantes du lieu-dit Bouyssou. Ces habitats sont particulièrement remarquables d'un point de vue écologique et paysager. La présence d'un myxomycète (*Physarum polycephalum*) a pu être confirmée au niveau du boisement dunaire adossé au barin de l'Estardey. Plus de 150 données pour 57 taxons ont été collectées sur ce barin.



Cette analyse floristique sommaire des barins dresse leur diversité en termes de composition floristique, de structure et de fonctionnement. Bien que les barins peuvent se ressembler et disposer d'un fond floristique commun récurrent (boulaie à Bouleau pubescent, etc.), chacun présente ses propres particularités. Cette diversité écologique et paysagère est due à la présence d'habitats ouverts (gazons amphibies, prés à molinie, etc.) couplée à des habitats semi-ouverts ou fermés tout aussi remarquables (boisements sénescents, fourrés marécageux acidiphiles).

Bien que les barins n'abritent que peu d'espèces protégées, il convient d'indiquer que leur rôle fonctionnel est tout aussi important. Ils sont par ailleurs des milieux rares à l'échelle régionale et revêtent un intérêt conservatoire, écologique, culturel et paysager majeur. Les communautés bryophytiques, lichéniques et fongiques de ces barins mériteraient d'être approfondies. La présence de bois mort et de nombreuses cavités et dépressions fournit des conditions propices pour le développement de ces communautés ainsi qu'un abris et refuge pour la petite faune (amphibiens, insectes, etc.).

Des pistes d'amélioration du bon état de conservation des barins peuvent être proposées. Les touradons de Laîche paniculée, Osmonde royale, Laîche élevée et ceux de Molinie sont localisés au niveau des barins et de l'étang. Certains atteignent des tailles vénérables et sont remarquables de par leur ancienneté, leur formation, leur structuration du paysage et leurs fonctions écologiques (abri pour la faune, support de croissance pour la fonge, les bryophytes et les lichens...) et culturelles. De manière générale, les touradons observés dans les barins semblent être impactés par la faune (bétail, mammifères sauvages ?) qui « broute » les parties chlorophylliennes et détruit par son passage certains touradons (piétinement entraînant leur fragmentation, etc.). Cet impact direct peut être cumulé à d'autres facteurs moins maîtrisables comme une modification de l'alimentation hydrique ou une baisse de l'ensoleillement. De fait, plusieurs barins présentaient des touradons sénescents et une strate herbacée peu développée. Les plus beaux spécimens ont été observés sur les rives de l'étang et du marais (rives Sud-ouest de la Passe de la Jonction, rives orientales de l'étang, etc.).

Contrôler la fréquentation du bétail en réduisant l'accès à certaines zones de barins boisés pourrait être envisagé afin de suivre l'évolution et d'évaluer l'impact de cette pression de pâturage sur les touradons. *A contrario*, la présence du bétail semble profiter aux milieux plus ouverts (Labène, Barin long, Barin sans nom) bénéficiant d'une réouverture douce des milieux par pâturage et piétinement (fragmentation et dispersion des herbiers de Nénuphar blanc, etc.). Le bétail agit par ailleurs comme vecteur concernant la dispersion de certaines espèces exotiques (Digitaire à une glume, etc.). Le maintien de la diversité en termes de

paysages, de composition et de fonctionnement des barins passe par la conservation de zones ouvertes (gazons amphibies, roselière, cladaie, cariçaie, jonçaie) et fermées (boulaies, chênaies, saulaie, etc.) tout en garantissant une alimentation hydraulique suffisante. Les mesures prises sur certains barins (arrachage de pins, gyrobroyage, pâturage et restauration hydraulique à Labène) semblent être favorables à ce bon équilibre et à une plus grande diversité.

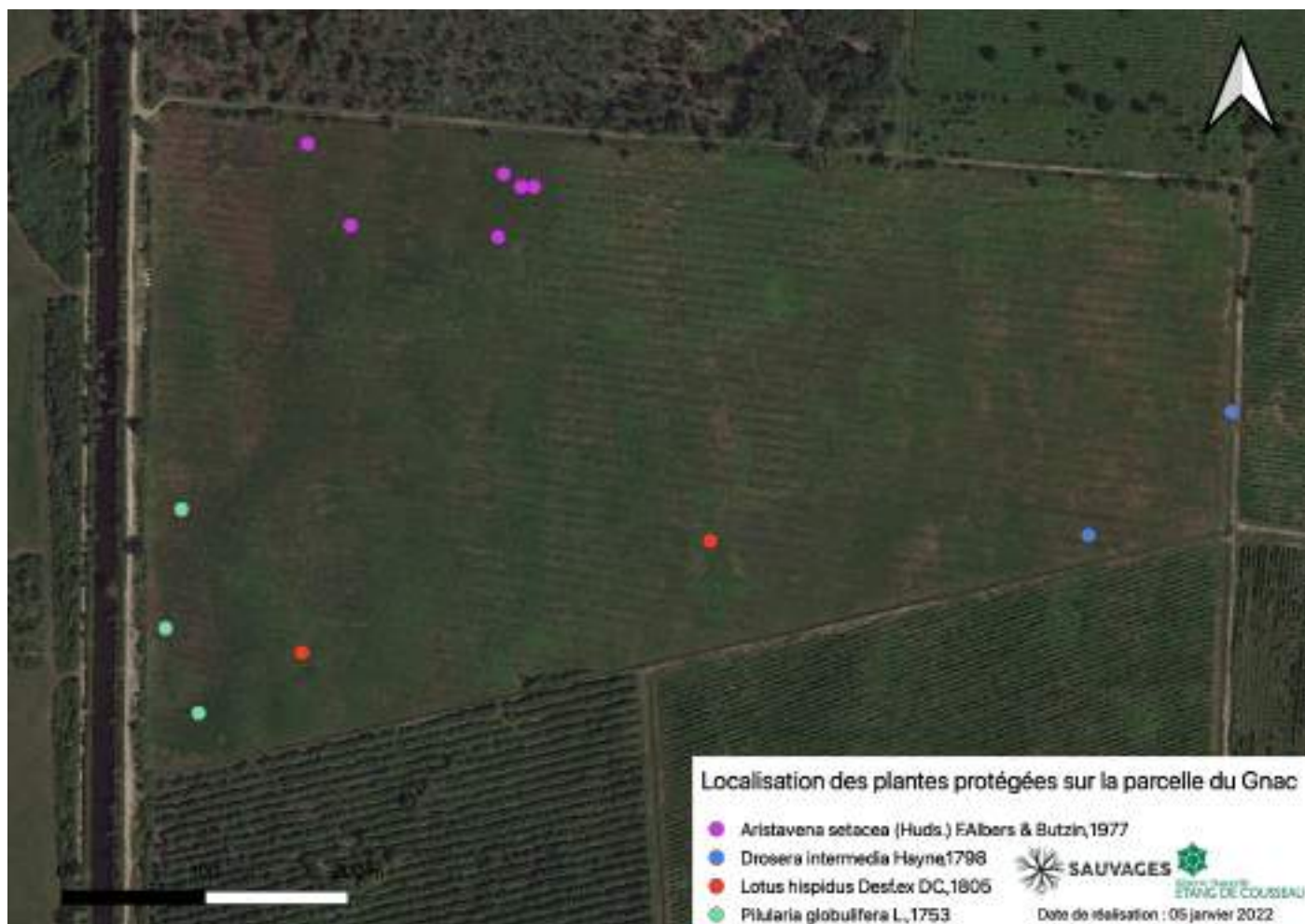
Le Gnac

La parcelle du Gnac a fait l'objet d'un état des lieux floristique détaillé en 2020 (Caillon, 2020) à travers lequel 102 taxons avaient été recensés et plus de 770 données collectées. Historiquement, une bétulaie mixte entourée de cultures de Pin maritime se trouvaient en place. Suite à l'incendie du boisement en 2011, une gestion par gyrobroyage annuel a permis la restauration de surfaces de landes humides, de prairies à molinie et de gazons paratourbeux sur la parcelle. En 10 ans à peine, la gestion différenciée a permis la restauration d'habitats d'intérêt communautaires (landes humides atlantiques à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*, végétations des eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses, etc.) et l'implantation d'espèces patrimoniales dont plusieurs sont protégées dont la Canche des marais (*Aristavena setacea*), poacée devenue rare et protégée en Aquitaine autrefois associée aux « pelouns » et zones pastorales du plateau landais.



Carte des suivis photographiques menés en 2020, permettant d'évaluer visuellement l'évolution de la parcelle du Gnac

La parcelle du Gnac a fait l'objet de prospections complémentaires en 2021 visant à compléter l'état des lieux et d'assurer un suivi visuel du site dans l'objectif d'adapter la gestion. 818 données ont été collectées, portant la liste à 107 taxons recensés tous groupes taxonomiques confondus. Deux espèces protégées ont été découvertes cette année : la Pilulaire à globules (*Pilularia globulifera*) et le Lotier velu (*Lotus hispidus*). La première se situe dans les zones de bas-marais tourbeux à l'Ouest de la parcelle (vers le canal des étangs) et la seconde au niveau des buttes sableuses mésophiles située plus à l'Est de la parcelle. La carte et le tableau ci-après localise les stations et précise les statuts des 4 espèces protégées recensées au Gnac.

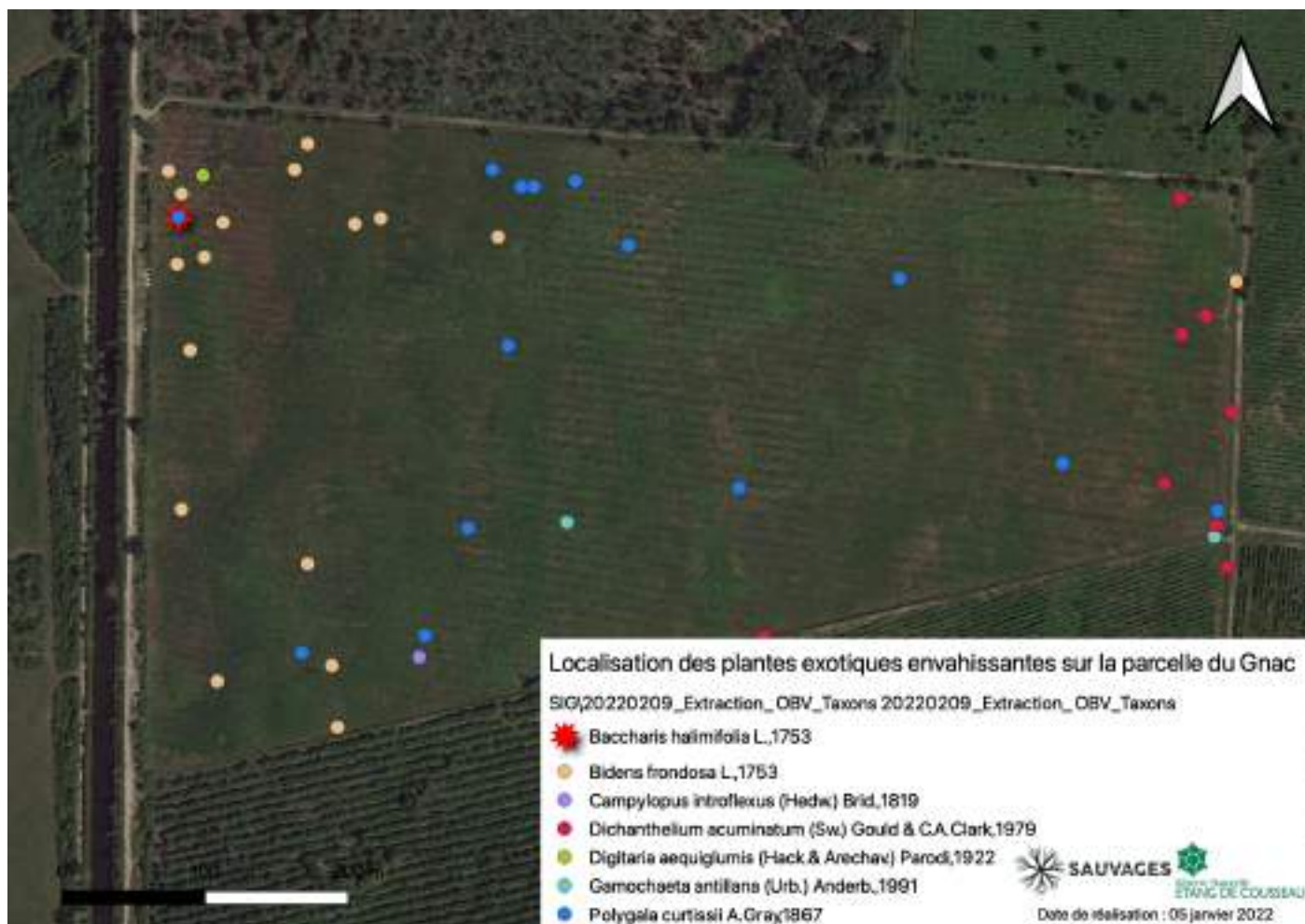


Nom scientifique	Nom vernaculaire	Groupe taxonomique	Liste rouge Aquitaine	Liste rouge nationale	Espèce déterminante ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	statut_protection	Autres statuts
<i>Aristavena setacea</i> (Huds.) F.Albers & Butzin, 1977	Canche des marais	Plantes à fleurs	EN (en danger)	NT (quasi men.)	x	Aquitaine	Déterminante ZH
<i>Drosera intermedia</i> Hayne, 1798	Rosolis intermédiaire	Plantes à fleurs	LC (prÉoc. min.)	LC (prÉoc. min.)	x	France (Art.)	Déterminante ZH
<i>Lotus hispidus</i> Desf. ex DC., 1805	Lotier hispide	Plantes à fleurs	LC (prÉoc. min.)	LC (prÉoc. min.)		Aquitaine	
<i>Pilularia globulifera</i> L., 1753	Boulette d'eau	Fougères et affines	NT (quasi men.)	LC (prÉoc. min.)	x	France (Art.)	Déterminante ZH

Carte de localisation des plantes protégées recensées sur la parcelle du Gnac depuis 2020 et tableau des statuts.

Les landes et marais du Gnac sont particulièrement intéressantes pour la réserve puisqu'elles complètent le gradient de zones humides et sèches présent sur le transect « littoral atlantique – landes et boisement du plateau médocain ». Le site abrite plusieurs plantes intéressantes, absentes ou peu abondantes sur le reste de la réserve : Genêt d'Angleterre (*Genista anglica*), Polygale à feuilles de serpolet (*Polygala serpyllifolia*), Choin noirâtre (*Schoenus nigricans*), Avoine de Thore (*Pseudarrhenatherum longifolium*), Ajonc nain (*Ulex europaeus*), etc.

Par ailleurs, 7 espèces inscrites sur la liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine ont été recensées (pour 56 observations). Un jeune pied de *Baccharis* (*Baccharis halimifolia*) a été observé au Nord-Ouest de la parcelle. Cette espèce figure sur la liste des espèces exotiques envahissantes pour l'Union Européenne s'avère problématique sur le littoral atlantique ou elle forme des peuplements monospécifiques. Elle l'est cependant beaucoup moins en contexte de zones humides acides et oligotrophes. Par mesure de précaution le pied observé a été arraché et une surveillance visuelle doit être réalisée pour anticiper toute implantation. La carte et le tableau qui suivent précise leur localisation et leurs statuts. La carte renseigne les préférences en terme d'habitat de ces EEE (landes humides pour *Polygala curtisii*, cortèges d'annuelles éphémères sur sol tourbeux pour *Dichantherium acuminatum*, zones de bas marais enrichis temporairement inondés pour *Bidens frondosa*, etc.).



Nom scientifique	Nom vernaculaire	Groupe taxonomique	Statut exotique	Liste EEE UE
Baccharis halimifolia L., 1753	Séneçon en arbre	Plantes à fleurs	PEE avérée	x
Bidens frondosa L., 1753	Bident feuillé	Plantes à fleurs	PEE avérée	
Campylopus introflexus (Hedw.) Brid., 1819	Torpiéd cactus	Mousses	PEE avérée	
Dichanthelium acuminatum (Sw.) Gould & C.A.Clark, 1979		Plantes à fleurs	PEE émergente	
Digitaria aequiglumis (Hack. & Arechav.) Parodi, 1922	Digitaire à glumes éga	Plantes à fleurs	PEE émergente	
Gamochaeta antillana (Urb.) Anderb., 1991	Cotonnière des Antilles	Plantes à fleurs	PEE potentielle	
Polygala curtissii A.Gray, 1867	Polygale de Curtis	Plantes à fleurs	PEE émergente	

Carte de localisation des plantes exotiques envahissantes recensées sur la parcelle du Gnac depuis 2020 et tableau des statuts.

Les passages réalisés au périodes vernaes et prévernaes en 2021 ont permis l'observation d'espèces non signalées en 2020 : *Baccharis halimifolia*, *Carex leporina*, *Centaurea decipiens*, *Convolvulus sepium*, *Hypericum elodes*, *Logfia minima*, *Lotus hispidus*, *Ornithopus pinnatus*, *Pilularia globulifera*, *Pinus pinaster*, *Plantago lanceolata*, *Potamogeton polygonifolius*, *Rumex acetosella* et *Trifolium repens*.

La gestion par gyrobroyage annuel permet de maintenir des végétations rases favorables aux cortèges des landes, pelouses et gazons sur sols acides et oligotrophes. Afin de favoriser la diversité en termes d'espèces végétales et d'habitats, la gestion différenciée peut être poursuivie et adaptée en tenant compte des autres enjeux potentiels (faune, etc.). Le gyrobroyage permet de limiter le développement d'espèces sociales comme la molinie dans les parties les plus humides situées à l'Ouest de la parcelle) et de favoriser le développement des gazons amphibies et des cortèges des bas-marais tourbeux acidiphiles. En l'absence de pâturage, le gyrobroyage maintient la lande ouverte en limitant le développement des espèces arbustives et arborées.

Globalement et selon les gradients topographique, d'humidité et de trophie, les trajectoires s'orientent vers des successions végétales correspondant aux fourrés acidiphiles (bourdaine, brande, ajonc, etc.) évoluant *in fine* vers le boisement pionnier à Bouleau pubescent puis vers la chênaie mixte acidiphile.

Le microrelief de la parcelle permet d'avoir des zones toujours en eau ou longtemps inondées à l'Ouest de la parcelle (gazons amphibies, prés à molinie, jonçaille) et d'évoluer graduellement vers la lande humide sur les plus hauts niveaux voire vers la lande mésophile à Fougère aigle et pelouses siliceuses sèches sur les buttes. La hauteur de coupe et la période d'intervention doit être adaptée afin de tenir compte des périodes phénologiques pour chaque végétations (intervention automnale après fructification) et enjeux entomologiques (périodes de pontes, etc.) sur ces milieux. Comme nous l'indiquions dans le rapport de 2020, certains cortèges de plantes annuelles (cortèges éphémères des sols tourbeux à *Radiola linoides*, *Exaculum pusillum*, *Illecebrum verticillatum*, etc.) sont favorisées par un étrépage superficiel. La mise en pâture sur la partie haute de la parcelle devait être expérimentée en 2021 mais n'a pas pu être réalisée. Cette perspective pourrait être envisagée afin de limiter le recours aux engins mécanisés et d'envisager une gestion agropastorale temporaire.

Les zones à Fougère aigle, jusqu'alors limitées aux buttes les plus sèches se sont développées entre 2020 et 2021. La pression menée par le gyrobroyage successif permet de rouvrir les milieux et de limiter son expansion (bien que n'impactant pas directement le système racinaire traçant). Les crastes qui limitent la parcelle bénéficient d'un étrépage régulier propices aux espèces annuelles et vivaces des sols tourbeux exondés en période estivale (*Drosera intermedia*, *Juncus capitatus*, etc.). Envisager un comblement des crastes permettrait de jouer sur le régime hydrique de la parcelle mais aurait des conséquences sur ces cortèges de plantes pionnières. Cependant la gestion pourrait permettre à ces espèces de s'exprimer sur d'autres endroits de la parcelle. La gestion différenciée actuelle (avec exclusion de secteurs lors du gyrobroyage profitant aux espèces sociales telle que la Molinie) permet une diversification des strates de végétation et le maintien des landes humides rases.

Analyse sommaire des végétations

L'élaboration d'une cartographie détaillée des habitats étant déjà prévue sur la réserve, nous présenterons très succinctement les végétations observées ou pressenties sur la réserve. Ces résultats sont donnés à titre indicatif et nécessiteront confirmation par une étude spécifique. Le diagnostic établi ci-dessous reprend en partie les éléments du guides habitats naturels du Poitou-Charentes (Terrisse, 2012) et le catalogue des végétations de la Gironde (Lafon, 2018).

Milieux aquatiques (eaux douces dormantes ou à courant très faible)

1. Eau avec végétation immergée non vasculaire

Localisées au niveau du Canal des étangs ainsi que dans les dépressions humides longtemps inondées à l'Est du marais Nord et de l'Acrola, cette catégorie regroupe les communautés de characées des eaux oligo-mésotrophes sur substrat acides, tels que les étangs à littorales ou les landes humides (*Nitellion flexilis*). Les herbiers de charophytes sont représentés par *Nitella gracilis*.

PVF2004	COR 1991	EUNIS	Directive habitats 1992 et Cahiers d'habitats
<i>Nitellion flexilis</i> Segal et Krausel 1969 : communautés des eaux molles, acides à neutres, oligocalciques à mésocalciques	22.442 - Tapis de <i>Nitella</i> (<i>Sphagnoutricularion</i>)	C1.142 - Tapis de <i>Nitella</i>	3140-2 :- Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes faiblement acides à faiblement alcalines

2. Eau avec végétation immergée vasculaire

Ces végétations n'ont pas pu être recensées sur la réserve, cependant celles-ci sont pressenties au niveau du canal des étangs dont les fonds n'ont pas pu être prospectés et sont potentiellement dominés par la présence d'hydrophytes exotiques (*Lagarosiphon major*, *Egeria densa*).

3. Eau avec végétation flottante libre

Les herbiers flottants non enracinés sont localisés au niveau des barins (L'Estardey) ou elles forment des communautés flottantes au niveau des dépressions temporairement inondées des fourrés et boisements marécageux. La seule espèce caractéristique de ces communautés observée est la Petite lentille d'eau (*Lemna minor*). Notons qu'historiquement l'étang présentait des communautés d'utriculaires qui ont régressé puis disparu suite à l'invasion par l'Écrevisse de Louisiane.

PVF2004	COR 1991	EUNIS	Directive habitats 1992 et Cahiers d'habitats
<i>Lemna minor</i> O. Bolos & Masclans 1955 : communautés des eaux eutrophes à hypertrophes	22.411 - Couvertures de Lemnacées, <i>Azolla</i> ou hépatiques	C1.221 - Couvertures de lentilles d'eau	3150-3 - Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau

4. Eau avec végétation flottante fixée

Les herbiers aquatiques enracinés sont représentés par les communautés à Nénuphar blanc (*Nymphaea alba*) localisées au niveau du barin de Labène et historiquement présentes sur l'étang ainsi que par les communautés d'hydrophytes structurées par le Potamot à feuilles de renouée (*Potamogeton polygonifolius*), réparties sur les barins et le marais. Notons la présence d'un herbier de Nymphéa horticole (probable cultivar de *Nymphaea alba*) au niveau du Canal des étangs. Les herbiers à callitriches (*Callitrich brutia*, *C. stagnalis*) et renoncules aquatiques (*Ranunculus tripartitus*) que l'on rencontre au niveau des barins du Sud de la réserve et des marais (Cazau, marais Sud, marais Nord...) entrent dans cette catégorie. Anciennement, l'étang présentait de vastes herbiers de Nénuphar blanc au niveau des anses abritées et de Nénuphar jaune en ceinture d'étang (voir illustration page 31). Leur disparition est consécutive à l'arrivée de l'Écrevisse de Louisiane sur la réserve en 2004.

PVF2004	COR 1991	EUNIS	Directive habitats 1992 et Cahiers d'habitats
<i>Nymphaeion albae</i> Oberdorfer 1957 : communautés à structure complexe (éléments flottants et submergés) des eaux calmes, stagnantes à faiblement courantes, moyennement profondes, mésotrophes à eutrophes	22.431 - Tapis flottants de végétaux à grandes feuilles (<i>Nymphaeion</i>)	C1.241 - Formations flottantes à larges feuilles &	3150-1 - Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes
<i>Potamion polygonifolii</i> Hartog et Segal 1964 : communautés des eaux stagnantes à faiblement courantes oligotrophes à mésotrophes	22.432 - Communautés flottantes des eaux peu profondes (<i>Callitricho-Batrachion</i>) voire 22.433 - Groupements oligotrophes de potamots (<i>Potamion graminei</i>)	C1.341 - Communautés flottantes des eaux peu profondes	3150-1 - Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes

Milieux palustres

A. **Bas marais** - Habitats des milieux engorgés en permanence par une eau acide à neutre, oligo à oligomésotrophe, dominés par des Cypéracées. On distingue les communautés à grandes laïches (magnocariçaies), les bas-marais acides, la cladiaie et les dépressions sur sols tourbeux.

1. Magnocariçaies

Les magnocariçaies occupent la périphérie des dépressions humides (queue et rives d'étang, barins, etc.). Ces groupements peuvent former une ceinture accompagnant les roselières. L'habitat supporte des assèchements temporaires.

PVF2004	COR 1991	EUNIS	Directive habitats 1992 et Cahiers d'habitats
<i>Magnocaricion elatae</i> Koch 1926 : sols souvent tourbeux, mésotrophes à dystrophes	53.215 - Cariçaies à <i>Carex elata</i> et <i>Carex cespitosa</i> & 53.218 - Cariçaies à <i>Carex pseudocyperus</i>	C3.29 - Communautés à grandes Laïches & D5.218 - Cariçaies à Laïche faux-souchet	-

2. Bas-marais acide (parvocariçaie acidophile)

Ils occupent des sols épais riches en matières organiques peu décomposées (voir paragraphe sur les tannins) et alimentés par des eaux pauvres en bases. Lorsque les conditions sont favorables, les sphaignent y forment parfois des bombements. Ces bas-marais acides sont composés de petites laïche (*Carex pseudocyperus*, etc.) ou d'espèces originales comme *Eriophorum angustifolium* (signalée il y a quelques années sur la réserve et non revue depuis) accompagnées de joncs (*Juncus acutiflorus*, *Juncus effusus*, *Juncus articulatus*, etc.).

PVF2004	COR 1991	EUNIS	Directive habitats 1992 et Cahiers d'habitats
<i>Caricion fuscae</i> W.Koch 1926 : communautés sur sol tourbeux à paratourbeux, oligotrophe et peu oxygéné	54.422 - Bas-marais subatlantiques à <i>Carex nigra</i> , <i>Carex canescens</i> et <i>Carex echinata</i>	D2.222 - Bas-marais subatlantiques à Laïche vulgaire, Laïche blanchâtre et Laïche étoilée	-

3. Cladiaie

La cladiaie est une formation largement représentée sur la réserve au niveau des marais dominée par le Marisque (*Cladium mariscus*). Elle est accompagnée par des espèces de bas-marais acides et entre en transition avec les bas-marais acide, roselières fourrés acides à bourdaine. Plus le Marisque est dense, moins les espèces végétales qui composent cet habitat sont diversifiées. La cladiaie est toutefois intéressante et remarquable en terme d'habitat tant par sa superficie que par son rôle écologique. Les populations de Laïche à fruits barbus (*Carex lasiocarpa*) peuvent être rapprochées de cet habitat, bien qu'il existe des communautés dérivées (non rattachées ici car supposées absentes) tendant vers le bas-marais alcalin (*Schoenus nigricans*, *Cirsium* 2022 - Bilan des inventaires floristiques menés sur la Réserve naturelle nationale de l'étang de Cousseau (Lacanau) // p. 46

anglicum, etc.) et les tourbières en transition (*Caricion lasiocarpae*). Précisons que la cladiaie a connu une forte régression en France et en Europe depuis le XXème siècle. Elle figure parmi les habitats menacés prioritaires sur la Directive Européenne pour la Conservation des Habitats et de leurs espèces.

PVF2004	COR 1991	EUNIS	Directive habitats 1992 et Cahiers d'habitats
<i>Magnocaricion elatae</i> Koch 1926 : sols souvent tourbeux, mésotrophes à dystrophes	53.31 - Cladiaies des bas-marais alcalins, riches en espèces (cortège du <i>Caricion lasiocarpae</i>) & 53.33 - Cladiaies acidophiles riveraines, paucispécifiques (cortège du <i>Phragmition</i>)	D5.24 - Bas-marais à <i>Cladium mariscus</i> & C3.28 - Formations riveraines à <i>Cladium mariscus</i>	-

4. Dépressions sur substrat tourbeux

On les retrouve au sein des landes humides (le Gnac, Super-Cousseau, etc.) et sur les digues des canaux d'alimentation et d'évacuation sur des sols plus ou moins dénudés par le passage des engins lors du gyrobroyage ou par le passage et la fréquentation par le bétail et les sangliers. Elles sont dominées par des espèces vivaces et annuelles dont *Rhynchospora fusca*, *Rhynchospora alba* ou encore *Drosera intermedia* très abondante sur la réserve. Elle regroupe les végétations pionnières hygrophiles, acidoclinophiles à acidiphiles, oligotrophiles, des bas-marais, tourbières de transition et gouilles. On distingue trois associations caractérisées par la présence de *Rhynchospora alba* (*Drosero intermediae* – *Rhynchosporietum albae* (P. Allorge & Denis 1923) P. Allorge 1926) ce dernier très localisé sur la réserve, de *Rhynchospora fusca* (*Rhynchosporietum fuscae* Lahondère & Bioret 1996) répandu sur la réserve et de *Carex lasiocarpa* (*Caricion lasiocarpae* Vanden Berghen in J.P. Lebrun, Noirfalise, Heinem. & Vanden Berghen 1949) localisé sur les marais Nord et Sud. Ce dernier habitat définit par des pelouses vivaces pionnières, hygrophiles, basiphiles à acidiphiles, oligotrophiles, des dépressions des tourbières et de transitions, de zones tourbeuses est indiqué par la présence des espèces indicatrices suivantes : *Carex lasiocarpa* (bien présent sur la réserve), *Eriophorum angustifolium* (présent historiquement sur la réserve mais non revu) et de *Menyanthes trifoliata* (non signalé sur la réserve).

PVF2004	COR 1991	EUNIS	Directive habitats 1992 et Cahiers d'habitats
<i>Rhynchosporion albae</i> W.Koch 1926 : communautés des gouilles des tourbières de transition	54.6 - Communautés à <i>Rhynchospora alba</i> (<i>Rhynchosporion albae</i>)	D2.3H - Communautés des tourbes et des sables humides, ouverts et acides, avec <i>Rhynchospora alba</i> et <i>Drosera</i>	7150 - Dépressions sur substrat tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>
<i>Caricion lasiocarpae</i> Vanden Berghen in J.P. Lebrun, Noirfalise, Heinem. & Vanden Berghen 1949 : Pelouses vivaces pionnières, hygrophiles, basiphiles à acidiphiles, oligotrophiles, des dépressions des tourbières et de transitions, de zones tourbeuses	54.5 - Tourbières de transition	D2.26 - Bas-marais à <i>Eriophorum angustifolium</i>	7140-1* - Dépressions sur substrat tourbeux du <i>Rhynchosporion</i> (à confirmer)

B. Végétation annuelle temporairement inondée – Cette catégorie regroupe les pelouses amphibies composées majoritairement de plantes annuelles, éphémères se développant sur sable ou sur tourbe sur les zones soumises à exondation temporaire.

1. Gazons de petites annuelles éphémères

Ces communautés de petite taille sont favorisées par l'ouverture et la remise à nu du substrat. Ces places ouvertes soumises à un régime d'inondation/exondation constituent leur habitat de prédilection. On les rencontre au niveau des zones étrepées de la lande ainsi que sur les pistes et crastes forestières. Elles sont caractérisées par la présence de *Radiola linoides*, *Exaculum pusillum*, *Juncus pygmaeus*, *Juncus bufonius*, *Gnaphalium uliginosum* ou encore *Juncus tenageia* selon les gradients trophiques, topographiques et édaphiques.

PVF2004	COR 1991	EUNIS	Directive habitats 1992 et Cahiers d'habitats
<i>Cicendion filiformis</i> (Rivas Goday) Br.-Bl. 1967 : alliance thermo-atlantique, oligotrophe, niveau topographique moyen à supérieur	22.32 - Gazons amphibies annuels septentrionaux	C3.51 - Gazons ras eurosibériens à espèces annuelles amphibies	3130-5 - Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, de niveau topographique moyen
<i>Radiolon linoidis</i> Pietsch 1971 : alliance continentale, niveau topographique moyen, sol sableux	22.32 - Gazons amphibies annuels septentrionaux	C3.51 - Gazons ras eurosibériens à espèces annuelles amphibies	3130-5 - Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, de bas niveau topographique d'affinités atlantiques

C. Végétation vivace temporairement inondée – Cette catégorie concerne les habitats structurés par des végétations vivaces, souvent hautes et très recouvrantes mais pouvant parfois former des gazons ras ou discontinus. Ils se développent à l'interface entre le milieu aquatique et terrestre (roselières, etc.).

1. Gazons amphibies vivaces

Ces gazons sont largement répandus sur la réserve au niveau des barins et des marais. On les rencontre essentiellement dans les dépressions humides longtemps inondées. Il s'agit de gazons essentiellement formés de plantes vivaces dicotylédones (*Hypericum elodes*, etc.), de quelques monocotylédones (*Eleocharis multicaulis*, *Isolepis fluitans*, *Juncus heterophyllus*, etc.) et de ptéridophytes (*Pilularia globulifera*), très clairsemées, uni-stratifiées, laissant ainsi la possibilité aux annuelles de venir pénétrer cet habitat. Les communautés présentes sur la réserve se rapporteraient à la communauté à Pilulaire à globule (*Pilularietum globuliferae*) sur substrats limoneux non enrichis en matières-organiques et à la communauté à Scirpe flottant (*Scirpetum fluitantis*), à Millepertuis des marais et Potamot à feuilles de renouée (*Hyperico elodis-Potametum polygonifolii*) ou à Scirpe à tiges nombreuses (*Eleocharitetum multicaulis*) sur substrats organiques plus ou moins inondés.

PVF2004	COR 1991	EUNIS	Directive habitats 1992 et Cahiers d'habitats
<i>Elodo palustris-Sparganium</i> Br.-Bl. & Tüxen ex Oberdorfer 1957 (incluant <i>Pilularietum globuliferae</i> , <i>Hyperico elodis-Potametum polygonifolii</i> et <i>Eleocharitetum multicaulis</i>)	22.31 - Communautés amphibies pérennes septentrionales	C3.41 - Communautés amphibies vivaces eurosibériennes	3110 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)

2. Roselières hautes

La roselière à Roseau commun (*Phragmites australis*) forme des étendues localisées en bordure d'étang, monospécifiques ou en mélange avec quelques rares espèces. On en trouve plus localement sur certains barins (Labène) ainsi que sur la périphérie de l'étang. Les roselières hautes sont des habitats denses paucispécifiques. On distingue la phragmitaie (*Scirpo-Phragmitetum*) composée de peuplements denses de Roseau commun (*Phragmites australis*) et la typhaie à Massette à feuilles étroites (*Typha angustifolia*), localisée en bordure d'étang (Clairière). Cette dernière est moins liée à des biotopes perturbés que la typhaie à Massette à feuilles larges (*Typha latifolia*). Notons la présence très localisée (barin de Labène) de Jonc des chaisiers (*Scirpus lacustris*). Il est également bien présent en mélange avec *Typha angustifolia* sur la rive occidentale de l'étang. Les roselières basses et moyennes et parvoroselières ne sont pas traitées ici et nécessiteraient confirmation. Notons que les roselières du Gnac présentent la particularité d'être dominées par la Baldingère (*Phalaris arundinacea*) et sont à rattacher à un autre habitat.

PVF2004	COR 1991	EUNIS	Directive habitats 1992 et Cahiers d'habitats
<i>Phragmiton communis</i> Koch 1926	53.11 - Phragmitaies (<i>Scirpo-Phragmitetum</i>) & 53.13 - Typhaies	C3.21 - Phragmitaies à <i>Phragmites australis</i> & C3.23 - Typhaies	-
<i>Phalaridion arundinaceae</i> Kopecký 1961 : Végétations des rives des fleuves et des rivières et des périphéries d'étangs perturbés	53.16 - Végétation à <i>Phalaris arundinacea</i>	C3.26 - Formations à <i>Phalaris arundinacea</i>	-

D. Prairies humides à Molinie – Concerne les prairies acidiphiles oligotrophes à Molinie du *Junco-Molinion*. Elles se développent à la marge des zones humides (Le Gnac, Super Cousseau, etc.) et de l'étang. Le cortège des espèces constantes de ces prairies est constitué de *Scorzonera humilis* (très localement) et de *Cirsium dissectum* (plus fréquent) dans les parties les plus sèches et par *Juncus acutiflorus* et *Trocdaris verticillata* dans les parties les plus engorgées. Les prairies humides pourraient être rattachées aux prés humides et bas marais acidiphiles atlantiques (6410-6), aux prairies ouvertes acidiphiles atlantiques (6410-7), au pré humide atlantique amphibie (6410-8), à la moliniaie hygrophile atlantique (6410-9) ou encore au pré humide thermo-atlantique sur sol à assèchement estival (6410-10). Ce rattachement mériterait d'être confirmé pour être distingué des faciès de landes humides dégradées introgressés voire dominées par la Molinie (à rattacher aux perturbations anthropiques).

PVF2004	COR 1991	EUNIS	Directive habitats 1992 et Cahiers d'habitats
<i>Molinio caeruleae-Juncetea acutiflori</i> Br.-Bl. 1950	37.312 - Prairies à Molinie acidiphiles & 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore	E3.512 - Prairies acidoclines à Molinie bleue & E3.42 - Prairies à Juncus acutiflorus	6410 - prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux

Milieux herbacés

A. **Pelouses** – Les pelouses forment des habitats plus ou moins discontinus sur la réserve (substrat visible entre les végétaux), à biomasse réduite, se développant sur des sols secs, sableux, pauvres à moyennement oligotrophes.

1. Pelouses siliceuses calcifuges à annuelles

Elles sont composées de communautés pionnières (thérophytes) et éphémères qui se développent sur les sables remaniés ou en voie de stabilisation : pistes, chemins, digues parfois au contact des landes sèches à Bruyère cendrée (*Erica cinerea*). On les trouve au niveau de la clairière, de la clairière de la Grange ainsi qu'autour du parc à bétail situé le long du canal des étangs et sur l'ensemble du réseau de pistes et de digues. Souvent mal exprimées, on distingue les communautés vernaies méditerranéennes des sables xériques de l'*Helianthemion guttati* des communautés vernaies à estivales des sols xériques, atlantiques à médio européens, sur sables du *Thero-airion*. Les espèces indicatrices que l'on y retrouve sont *Aira caryophyllea*, *Aira praecox*, *Tuberaria guttata*, *Vulpia bromoides*, etc. Ces milieux tributaires du fauchage avec export permettant le maintien de conditions oligotrophes sont localement entretenus par la faune qui assure leur réouverture en remaniant la couche superficielle du sol (fouissement des sangliers, etc.).

PVF2004	COR 1991	EUNIS	Directive habitats 1992 et Cahiers d'habitats
<i>Helianthemion guttati</i> Br.-Bl., Molin. & He. Wagner 1940	35.21 - Pelouses siliceuses à annuelles naines	E1.91 - Pelouses siliceuses d'espèces annuelles naines	-
<i>Thero-airion</i> Tuxen ex Oberd. 1957	35.3 - Pelouses méditerranéennes siliceuses	E1.81 - Pelouses siliceuses thérophytiques méditerranéennes	-

2. Pelouses siliceuses calcifuges dominées par les vivaces

Ces pelouses dominées par les vivaces sont des formations herbacées plus ou moins denses structurées le plus souvent par les graminées sociales (*Agrostis capillaris*, *Pseudarrhenatherum elatius*, *Anthoxanthum odoratum*). Ces pelouses sont peu répandues sur la réserve, souvent peu caractéristiques et localisées au niveau des digues, de la parcelle du Gnac (buttes siliceuses) et des clairières (Grange, l'Avion, observatoire) souvent en mosaïque avec les pelouses siliceuses thérophytiques auxquelles elles succèdent.

PVF2004	COR 1991	EUNIS	Directive habitats 1992 et Cahiers d'habitats
<i>Nardetalia strictae</i> Oberdrfer ex Preising 1949	35.22 - Pelouses siliceuses ouvertes pérennes à <i>Agrostis capillaris</i> , <i>Agrostis vinealis</i>	E1.92 - Pelouses siliceuses ouvertes pérennes	-

Les végétations caractéristiques des prairies paturées ne sont pas présentées car absentes de la réserve. La présence d'espèces caractéristiques de ces prairies localisées aux zones d'apport de foin à Lesperon (*Cynosurus cristatus*, *Trifolium repens*, *Lolium perenne*, *Anthoxanthum odoratum*, *Lepidium didymum*, etc.) est insuffisante pour rattacher l'habitat (tendant vers le *Cynosurion cristati*).

Milieux arbustifs

A. **Fourrés** – Cet habitat est dominé par des arbustes et autres arbrisseaux, se développant sur sols acides, sableux ou tourbeux, secs ou humides, en lisière de forêts, haies et bords de marais. Il s'agit de formations pré- et post-forestières d'affinités atlantiques ou médio-européennes, au sein desquelles dominent les arbustes et arbrisseaux à feuilles caduques.

1. Fourrés sur sol acide

Ces formations buissonnantes sont observées au voisinage des landes, chênaies dunaires, et pinèdes ainsi que le long du canal des étangs. Ces fourrés forment des habitats souvent discontinus en lien avec la nature du sous-sol et du sol qui déterminent deux grands types d'habitats : les fourrés à Genêt à balais (*Cytisus scoparius*) sur sol acide thermophile du côté des dunes puis les fourrés à Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*) sur sol acide mésophile, voire hydromorphe. Ces deux fabacées caractéristiques des fourrés sur sol acide jouent un rôle déterminant dans la fixation et la restitution d'azote sur ces sols souvent pauvres en ressources nutritives. A ces espèces indicatrices s'ajoutent le Poirier sauvage (*Pyrus communis* subsp. *pyraster*) et la Brande (*Erica scoparia*).

PVF2004	COR 1991	EUNIS	Directive habitats 1992 et Cahiers d'habitats
<i>Cytisetea scopario-striati</i> Rivas-Martinez 1975 : végétations arbustives dominées par des Fabacées sur des sols profonds, subacides à acides incluant les communautés thermo atlantiques de l' <i>Ulici europaei-Cytisium striati</i> et celles atlantiques et continentales du <i>Sarothamnion scoparii</i>	31.84 - Landes à Genêts & 31.85 - Landes à Ajoncs	F3.1 - Fourrés tempérés & F3.15 - Fourrés à <i>Ulex europaeus</i>	-

2. Fourrés méditerranéens

Bien que non clairement identifiés sur la réserve, certains fourrés se rapprochent des communautés des fourrés dunaires sclérophylles côté dunes boisées avec la présence de Cytinet (*Cytinus hypocistis*), de Ciste à feuilles de sauge (*Cistus salvifolius*) de Chêne vert (*Quercus ilex*), d'Arbousier (*Arbutus unedo*), etc. Cependant ces fourrés ne présentent pas le profil et la composition des fourrés méditerranéens caractéristiques de la côte nord-médocaine ou du Sud de la Charente-Maritime avec la présence d'autres espèces indicatrices comme le Daphné garou (*Daphne gnidium*) ou le Rouvet blanc (*Osyris alba*). On le retrouve au contact de la forêt de Pin maritime sur les zones de trouées forestières (clairières, etc.). Ces fourrés thermophiles sont localisés au sein des clairières et profitent de trouées forestières pour s'exprimer. Ils forment des mosaïques d'habitats intéressants avec les landes sèches et les pelouses sableuses riches en espèces annuelles.

PVF2004	COR 1991	EUNIS	Directive habitats 1992 et Cahiers d'habitats
<i>Quercus illicis-Pinenion maritimi</i> Géhu & Géhu-Frank	16.28 x 32.34 - Fourrés dunaires sclérophyles x Maquis bas à Cistes	B1.64 - Fourrés et fruticées dunaires sclérophylles x F5.24 - Maquis bas à Cistus	-

3. Fourrés hygrophiles et fourrés marécageux à Piment royal

Ces formations arbustives se développent sur des sols constamment gorgés d'eau voire inondés. Les fourrés situés en zones marécageuses (sur sol souvent tourbeux et gorgé d'eau) sont rattachés à l'alliance du *Salicion cinereae*. Elle comprend la soulaie marécageuse à Saule roux (*Salix atrocinerea*) et les fourrés à Piment royal (*Myrica gale*) que l'on retrouve au niveau du marais et des barins ainsi qu'en bordure d'étang. Les fourrés à Piment royal caractérisent les sols oligotrophes, en périphérie des tourbières et des bas marais acides (généralement accompagné de la Bourdaine et du Saule roux). On peut y rencontrer des bryophytes (sphaignes, etc.), des carex et des fougères parfois abondantes (*Thelypteris palustris*, *Osmunda regalis*).

PVF2004	COR 1991	EUNIS	Directive habitats 1992 et Cahiers d'habitats
<i>Salicetalia auritae</i> Doing Westhoff in Westhoff et den Held 1969 : communautés de saules sur sols très engorgés	44.92 - Saussaies marécageuses (<i>Salicion cinereae</i>) & 44.93 - Bois marécageux de bouleaux et Piment royal (fourrés à <i>Myrica gale</i> des marges de bas marais acides)	F9.2 - Saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à <i>Salix</i> & D2.2A - Fourrés sur bas-marais acides à <i>Myrica gale</i>	-

B. **Landes** – Les landes sont des habitats caractéristiques des sols acides, oligotrophes, secs ou humides dominés par les éricacées (bruyères) et fabacées (ajoncs, genêts). On les retrouve sur substrat sableux ou tourbeux sur l'ensemble de la réserve.

1. Landes sèches

Les landes sèches à mésophiles occupent les sols sableux, oligotrophes et acides côté dune. Bien que l'on puisse distinguer plusieurs profils de landes sèches, les groupements à Bruyère cendrée (*Erica cinerea*) sont bien représentés. Elles forment généralement des couvertures discontinues associées aux perturbations forestières (trouées de clairières, etc.). Des communautés lichéniques (cladonias, etc.) et bryologiques peuvent être associées et développées sur les landes les plus rases. Cet habitat peut former des mosaïques selon un gradient topographique avec la lande humide ou d'autres habitats oligotrophiques comme c'est le cas au Gnac ou dans les boisements dunaires. On rencontre les landes sèches côté dunes (Clairière de la Grange, l'Avion, pare-feu en périphérie de réserve, trouées forestières, etc.).

PVF2004	COR 1991	EUNIS	Directive habitats 1992 et Cahiers d'habitats
<i>Cisto salvifolii</i> – <i>Ericion cinereae</i> Géhu in Bardat, Bioret, Botineau, Boulet, Delpech, Géhu, Haury, Lacoste, Rameau, J.-M. Royer, Roux & Touffet 2004 : Landes xérophiles, acidiphiles atlantiques des secteurs sous influence méditerranéenne, principalement littorales	31.2411 - Landes aquitaniennes à <i>Erica</i> et <i>Cistus</i> x 16.244 - Dunes françaises à bruyère cendrée	F4.2411 - Landes d'Aquitaine à <i>Erica</i> et <i>Cistus</i> x B1.524 - Landes des dunes côtières françaises à Bruyère cendrée	4030-4 - Landes sèches thermo-atlantiques
<i>Ulicenion minoris</i> Géhu & Botineau in Bardat, Bioret, Botineau, Boulet, Delpech, Géhu, Haury, Lacoste, Rameau, J.-M. Royer, Roux & Touffet 2004 : Landes mésophiles à xérophiles, acidiphiles, atlantiques	31.23 - Landes atlantiques à <i>Erica</i> et <i>Ulex</i> x 31.24 - Landes ibéro-atlantiques à <i>Erica</i> , <i>Ulex</i> et <i>Cistus</i>	F4.23 - Landes atlantiques à <i>Erica</i> et <i>Ulex</i> x F4.24 - Landes ibéro-atlantiques à <i>Erica</i> - <i>Ulex</i> - <i>Cistus</i>	4030-4 - Landes sèches thermo-atlantiques x 4030-7 - Landes atlantiques subsèches

2. Landes humides

Elles se développent sur des sols oligotrophes, très riches en tannins et très acides, de type podzols. Une nappe d'eau (temporaire ou permanente), à fluctuations saisonnières plus ou moins marquées, est présente à faible profondeur et imprègne une partie du profil, générant la formation d'un pseudogley (à confirmer sur Cousseau). Selon le degré d'hydromorphie, le substrat est plus ou moins minéral ou organique, et entraîne des différences dans le cortège végétal : la présence de sphaignes (barin sans nom, barin long) caractérise les zones les plus fortement engorgées alors que celles-ci manquent dans les contextes moins humides. On peut distinguer à Cousseau deux associations de lande humide : la thermoatlantique à Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*) et Bruyère ciliée (*Erica ciliaris*) sur le site du Gnac ou du Super Cousseau et beaucoup plus localisée, la lande mésotherme à Ajonc nain (*Ulex minor*) et Bruyère à balais (*Erica scoparia*). Dans le cas de landes dégradées (suite par exemple aux incendies de la parcelle du Gnac), la dominance de la Molinie peut induire un aspect nettement herbacé. Le rattachement de ces habitats nécessiterait d'être précisé.

PVF2004	COR 1991	EUNIS	Directive habitats 1992 et Cahiers d'habitats
<i>Ulici minoris</i> – <i>Ericenion ciliaris</i> (Géhu 1975) Géhu & Botineau in Bardat, Bioret, Botineau, Boulet, Delpech, Géhu, Haury, Lacoste, Rameau, J.-M. Royer, Roux & Touffet 2004 : Landes hygrophiles à mésohygrophiles à acidiphiles, atlantiques	31.11* - Landes humides atlantiques septentrionales x 31.12* - Landes humides atlantiques méridionales (à confirmer)	F4.23 - Landes atlantiques à <i>Erica</i> et <i>Ulex</i> x F4.24 - Landes ibéro-atlantiques à <i>Erica</i> - <i>Ulex</i> - <i>Cistus</i> x F4.12 - Landes humides méridionales	4020 - Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>

Milieux arborés

A. **Forêt** – Les boisements de Cousseau comprennent des forêts dominées par des pins maritimes ayant fait l'objet de plantations anciennes (gemmage) et de régénération spontanée. Des boisements dunaires mixtes à Chênes sempervirents (*Quercus ilex*) et caducifoliés (*Quercus robur*) sont également bien présentes sur la façade occidentale de la réserve. Des forêts hygrophiles dominées par le Bouleau pubescent (*Betula pubescens*) sont largement présentes dans les barins ainsi qu'au niveau des marais. Rappelons que la carte de Claude Masse faisait apparaître les boisements dunaires. La présence naturelle du Pin maritime est donc bien antérieure aux grands travaux de plantations à l'origine de la pinède anthropique. Les boisements que l'on retrouve à Cousseau sont anciens et établis sur d'anciennes dunes. Ils tiennent leur origine de régénération spontanée d'arbres établis naturellement sans avoir fait l'objet de plantations massives et de coupes rases, fait rare dans la région.

1. Forêt de Pin maritime

La forêt de Pin maritime et de Chêne vert correspond à une formation mixte qui se développe au niveau de la dune boisée. On observe à Cousseau le résultat d'une gestion forestière ancienne sur des sables d'origine marine et fluviatile modelés par les vents dominants en dunes fixées par les plantations. Les forestiers y ont privilégié l'espèce pionnière *Pinus pinaster* au détriment du chêne vert, espèce climacique. Les boisements mixtes traités dans cette catégorie diffèrent de la forêt de Pin maritime des landes, correspondant essentiellement à des plantations massives et exclusives du résineux pour une production rapide de bois. La gestion en futaie régulière, permet l'apparition d'espèces du fourrés acidiphiles et en futaie claire, des espèces climaciques comme le Chêne pédonculé ou plus rarement ici, le Chêne tauzin. Le Monotrope suce-pin (*Monotropa hypopitys*), le Ciste à feuilles de sauge (*Cistus salviifolius*) ou l'Arbousier (*Arbutus unedo*) sont indicatrices de ces boisements. Les boisements dunaires situés au Nord-Ouest de la réserve (Maubuisson, La Dent creuse, etc.) sont dominés par le Pin maritime.

PVF2004	COR 1991	EUNIS	Directive habitats 1992 et Cahiers d'habitats
<i>Quercus ilicis-Pinenion maritimi</i> Géhu & Géhu-Frank	42.813 - Plantations de Pins maritimes des Landes	G3.713 - Plantations de Pin maritime des Landes	2180* - Dunes boisées littorales thermoatlantiques à Chêne vert (à confirmer)

2. Bétulaie marécageuse

Ces boisements caducifoliés sur sol humide à engorgé, tourbeux et généralement acides sont dominés par le Bouleau pubescent (*Betula pubescens*). On retrouve les bétulaies au niveau des barins et plus localement dans le marais ou les boulaies font l'objet d'une gestion visant l'ouverture des milieux. La bétulaie pubescente occupe ces sites très engorgés et présente une strate arborée parfois clairsemée sous laquelle prospère une végétation de bas-marais acide où les sphaignes manquent rarement. L'Osmonde royale (*Osmunda regalis*), la Fougère des marais (*Thelypteris palustris*), la Laîche paniculée (*Carex paniculata*), la Molinie (*Molinia caerulea*) font partie des espèces graminoides indicatrices de ces milieux. Les boulaies rencontrées à Cousseau peuvent être rattachées aux deux associations. La boulaie oligotrophile est notamment caractérisées par la présence de sphaignes (*Sphagnum palustre*, etc.) et d'espèces indicatrices comme *Scutellaria minor* tandis que la boulaie marécageuse oligo-mésotrophile présente en son sous-bois des espèces comme *Osmunda regalis* ou *Carex paniculata*.

PVF2004	COR 1991	EUNIS	Directive habitats 1992 et Cahiers d'habitats
<i>Scutellario minoris-Betuletum albae</i> Renaux, Chabrol & Reimringer in Renaux 2015 : Boulaie oligotrophile, des substrats tourbeux, atlantique	44.A1 - Bois de Bouleaux à Sphaignes	G1.51 - Boulaies à Sphaignes	91D0-1.1 - Boulaies pubescentes tourbeuses de plaine
<i>Osmundo regalis – Betuletum pubescentis</i> Vanden Berghen 1964 : Boulaie marécageuse oligo-mésotrophile, acidiphile, thermo-atlantique			
<i>Lonicero periclymeni – Betulion pubescentis</i> Géhu 2006 : Boulaies pionnières, acidiphiles à blocage stationnel	G1.91112 - Boulaies humides aquitano-ligériennes	41.B112 - Bois de Bouleaux humides aquitano-ligériens	-

3. Chênaie acidophile

Les chênaies acidiphiles rencontrées à Cousseau appartiennent à deux séries différentes. La chênaie pédonculée à Molinie qui occupe les dépressions humides. Le sol y est généralement acide, oligotrophe et engorgé en surface. Cette saturation hydrique induit une mauvaise décomposition de la matière organique accumulée et forme un horizon humifère épais (barins, boisements dunaires de versant « frais », etc.). Cette chênaie est souvent accompagnée de Bouleau pubescent (*Betula pubescent*). Dans les endroits les plus hydromorphes (barin de La Gravette, des Péteuils) les touradons de Molinie se développent. La strate arbustive y est assez pauvre (bourdaine, etc.). Il n'est pas rare d'observer des nappes de Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) en sous-bois. Le rattachement à la chênaie acidiphile atlantique mériterait d'être précisé à l'occasion d'une étude spécifique sur les habitats, elle croise la forêt à Chêne tauzin caractéristique de la partie sud du domaine atlantique. La présence de quelques individus isolés de Chêne tauzin (*Quercu pyrenaica*) n'est pas suffisante pour justifier son rattachement.

PVF2004	COR 1991	EUNIS	Directive habitats 1992 et Cahiers d'habitats
<i>Quercenion robori – pyrenaicae</i> Rivas Mart. 1975 : Chênaies-charmaies(-hêtraies) mésophiles à mésoxérophiles, acidiphiles, thermoclinophiles, thermo-atlantiques. (Inclu l' <i>Arbuta unedonis – Quercetum roboris</i> Romeyer & Lafon 2018 : Chênaie pédonculée xérophile, acidiphile, thermophile, des sables décalcifiés des dunes littorales sous climat thermo-atlantique à influence méditerranéenne)	41.55 - Chênaies aquitano-ligériennes sur sols lessivés ou acides x 41.54 - Chênaies aquitano-ligériennes sur podzols x 16.29 - Dunes boisées	G1.8 - Boisements acidophiles dominés par <i>Quercus</i> x B1.7 - Dunes côtières boisées	9230-4* - Chênaies pionnières acidiphiles du Bassin aquitain et du Piémont pyrénéen 2180-4 - Arrière-dunes boisées à Chêne pédonculé (à confirmer)
<i>Pino pinastri – Quercetum ilicis</i> (Des Abbayes 1954) Géhu & Géhu-Franck 1984 : Chênaie xérophile, basiphile, des dunes littorales calcarifères du Centre-Ouest	45.33 - Forêts aquitaniennes de Chênes verts	G2.123 - Chênaies à <i>Quercus ilex</i> aquitaniennes	2180-2 - Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert x 9340-10* - Yeuseraies aquitaines (à confirmer)

Milieux rudéraux

A. Terrains piétinés et rudéraux – Ces végétations localisées au niveau des zones fréquentées par le public et le personnel de la réserve concerne des friches herbacées occupant des milieux perturbés : voies d'accès, pistes, écluses, digues, entrée de réserve, abords d'observatoires, clairière, etc.

1. Lieux piétinés secs

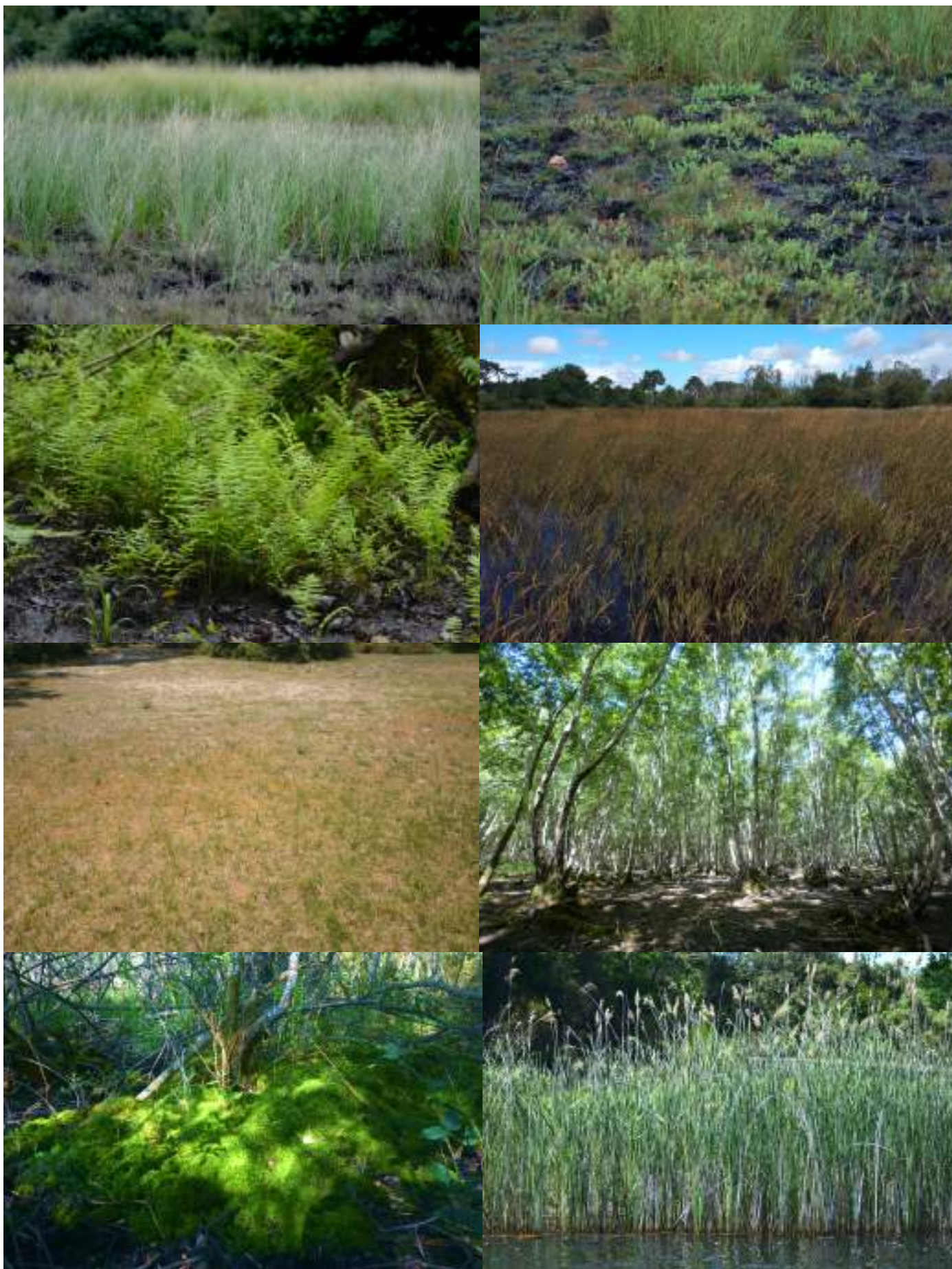
Les contraintes mécaniques du piétinement et du tassement répétés (bétail, humain, machines) expliquent la pauvreté spécifique de ces communautés dominées par un petit nombre de plantes ubiquistes. Les digues, pistes et bord d'écluses abritent ces espèces à port souvent prostré, de petite taille, en touffe, traçantes ou couvrantes. Il s'agit d'un habitat largement répandu composé de nombreuses annuelles avec pour espèces indicatrices le Pâturin annuel (*Poa annua*), le Renouée des oiseaux (*Polygonum aviculare*) ou encore le Pourpier des jardins (*Portulaca* groupe *oleracea*).

PVF2004	COR 1991	EUNIS	Directive habitats 1992 et Cahiers d'habitats
<i>Polygono arenastri-Poetea annuae</i> Rivas Mart. 1975 corr. Rivas Mart., Bascones, T.E. Diaz, Fern. Gonz. & Loidi 1991 : végétation annuelle subnitrophile des stations hyperpiétinées	87.2 - Végétation annuelle subnitrophile des stations hyperpiétinées (<i>Polygono-Poetea</i>)	E5.1 - Végétations herbacées anthropiques	-

2. Friches rudérales à annuelles et vivaces

Les friches annuelles correspondent à un stade plus évolué que le précédent. Les perturbations, moins intenses (bords d'écluses, bords de chemins), permettent à une végétation plus diversifiée de se développer. Les friches vivaces constituent le stade suivant dominé par les espèces bisannuelles (onagres, etc.) ou vivaces. Elles nécessitent pour leur implantation, la cessation des perturbations humaines pour pouvoir s'établir. On trouve au bord des écluses quelques friches moyennement à très sèches à hautes herbes (onagres, etc.) sur sols pauvres. Quelques espèces indicatrices de friches vivaces mésophiles à nitrophiles sont localisées au niveau de la clairière (*Urtica dioica*, etc.). Leur apparition est probablement liée à un apport azoté plus ou moins ancien sur cette clairière dominée par les cortèges des pelouses psammophiles plutôt oligotrophiles (présence d'un ancien bâti en place, dépôt plus ou moins ancien de matières organiques, etc.). Ces derniers ne sont cependant pas assez caractéristiques et trop localisés pour un rattachement aux friches rudérales vivaces rudérales de l'*Arction lappae*.

PVF2004	COR 1991	EUNIS	Directive habitats 1992 et Cahiers d'habitats
<i>Sisymbrietea officinalis</i> Korneck 1974 : Végétation anthropogène à dominante d'annuelles et de bisannuelles, plus ou moins nitrophile, des stations rudéralisées et irrégulièrement perturbées, souvent en voile au-dessus de végétations de friches ou de pelouses vivaces.	87.2 - Zones rudérales & 34.81* - Groupements méditerranéens subnitrophiles de graminées (à confirmer)	E5.1 - Végétations herbacées anthropiques & E1.61 - Communautés méditerranéennes à graminées subnitrophiles	-
<i>Artemisietea vulgaris</i> Lohmeyer, Preising & Tüxen ex von Rochow 1951	87.2 - Zones rudérales & 87.1 - Terrains en friche	E5.1 - Végétations herbacées anthropiques & I1.53 - Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces	-



Illustrations de quelques végétations sur la réserve (de haut en bas, et de gauche à droite) : Cladiaie et cariçaie à *Carex lasiocarpa* du *Magnocaricion elatae* (Marais Nord), gazons amphibies vivaces de l'*Elodo palustris*-*sparganion* à *Pilularia globulifera* (Marais Nord), Fourrés hygrophiles et fourrés marécageux à Piment royal du *Salicetalia auritae* à *Thelypteris palustris* (La Jonction), Roselière haute à *Phalaris arundinacea* du *Phalaridion arundinaceae* (Le Gnac), Pelouses siliceuses calcifuges d'annuelles de l'*Helianthemion guttati* (Clairière), Groupement à Molinie et Bouleau pubescent du *Lonicero periclymeni*-*Betulion pubescentis* (Barin des Bouleaux), buttes de sphaignes des fourrés hygrophiles marécageux du *Salicetalia auritae* (Barin de Labène), Typhaie à *Typha angustifolia* du *Phragmition communis* (Étang/Clairière).

Perspectives de gestion

Les éléments suivants sont repris et adaptés du rapport de 2020 concernant l'étude du Gnac. Les préconisations de gestions restent valables sur les zones ouvertes de la réserve. Comme indiqué dans les paragraphes précédents consacrés aux habitats et aux espèces à enjeux, la richesse floristique réside dans la diversité des habitats. Cette diversité est à la fois due aux caractéristiques intrinsèques de la parcelle (microtopographie, régime hydrique, gradient trophique) et au régime de gestion pratiqué (gyrobroyage, gestion différenciée avec exclusion de certains patchs favorisant la diversification des strates basses/moyennes et de zones ouvertes à semi-ouvertes). Les végétations forment une mosaïque répondant sensiblement à la microtopographie (buttes plus sèches à Fougère aigle et pelouses psammophiles, dépressions humides inondables, landes humides). Depuis 2011, la gestion a permis la restauration de grandes surfaces de landes humides et prairies à Molinie bénéficiant d'un bon état de conservation. On y trouve plusieurs plantes remarquables ou peu communes en Nouvelle-Aquitaine dont *Aristavena setacea*, *Genista anglica*, etc. L'ouverture de ces milieux dépend d'une gestion par fauche/gyrobroyage ou pâturage. Le gyrobroyage semble apporter une réponse favorable à l'expression de ces cortèges. Cependant, l'idée de mise en place d'un pâturage extensif permettrait une gestion plus durable et la restauration d'un système sylvo-pastoral plus traditionnel tout en assurant un objectif de conservation de races locales rustiques (vache Marine-Landaise, etc.). La parcelle offre des milieux ouverts et semi-ouverts, inondés à secs dans un contexte très forestier ou anthropiques (pinèdes conventionnelles environnantes, etc.). Elle assure également une transition avec les landes humides, cariçaies et cladiaies présentes sur la Réserve de l'autre côté du Canal des Étangs. L'export des matières serait favorable au maintien du caractère oligotrophe mais est peu envisageable sur ce site (transport des résidus du gyrobroyage, valorisation des résidus en litière ?). Le schéma ci-dessous illustre la succession végétale de ces milieux depuis la coupe rase ou l'incendie. Le stade pionnier de colonisation par les strates bryophytiques et lichéniques n'est pas représenté sur ce schéma. Il intervient avant la colonisation par les pelouses annuelles.

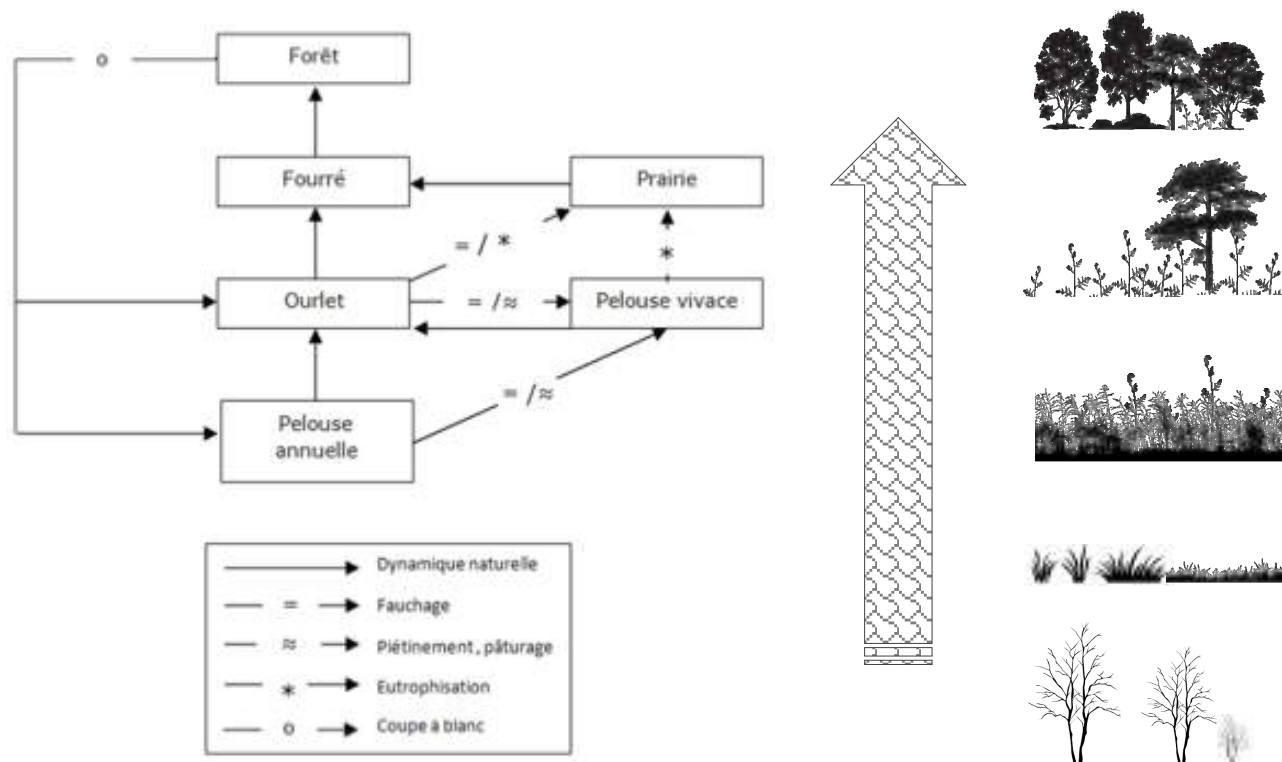


Schéma simplifié de la succession végétale dans les Landes de Gascogne et dynamique évolutive selon les orientations de gestion (d'après Lafon, 2019)

Bétail et gestion des espèces exotiques envahissantes

Un étrépage superficiel du sol, ciblé sur certaines zones par diminution de la hauteur de coupe, permettrait de « rajeunir » et d'aménager des zones favorables à l'établissement d'une flore pionnière (gazons et pelouses riches en plantes annuelles). La fauche avec la mise en œuvre d'un pâturage peut également jouer ce rôle par le piétinement répété des animaux. Parallèlement, l'ouverture de certaines zones (perturbations) peut aussi être favorable à la colonisation par certaines plantes exotiques envahissantes pionnières (*Digitaria aequiglumis*, etc.). La surveillance et la gestion de ces espèces devront être réalisées afin d'éviter toute invasion. Le bétail et l'introduction d'engins forestiers mal nettoyés peuvent véhiculer des propagules sur d'autres parcelles.

Enfin, la surveillance du régime hydraulique parcellaire est à poursuivre. L'hypothèse d'un comblement des fossés de drainage entourant la parcelle serait à étudier afin d'évaluer l'impact sur le régime d'inondation/exondation favorable aux gazons amphibies annuels ou vivaces. La surveillance des espèces dynamiques et sociales doit être réalisée afin de limiter toute colonisation prononcée préjudiciable à la diversité du site du Gnac (Molinie, Fougère aigle, etc.).

L'accès au bétail doit être régulé au niveau des barins présentant des touradons remarquable. Une fréquentation trop importante lors de l'hivernage côté dune, engendre un piétinement et une pression de pâturage sur les touradons. Ce constat est sans doute à coupler à une modification du régime hydrique des barins (assèchement dans les boisements matures ?) et à la fréquentation par la faune sauvage. Un suivi des herbiers aquatiques serait à mener afin de trouver des solutions favorisant leur retour sur l'étang en limitant les impacts liés à la prédation par l'Écrevisse de Louisiane.

La présence des sangliers joue un rôle prépondérant sur la répartition des espèces végétales et la création de microhabitats. Par leur passage répété (sentes, pistes), ils favorisent l'apparition de placages tourbeux formant un lit favorable à la germination des annuelles mais aussi des ligneux. Suite à leur régression consécutive à l'entre-deux-guerres, la population de sangliers a augmenté avec une arrivée remarquable à Cousseau dès 1988. L'augmentation des populations est à associer aux monocultures de maïs ainsi qu'aux domaines de chasse privée. Suite au recreusement du canal des étangs dans les années 1976-1977 (ou la couche d'aliou a été atteinte), le fonctionnement hydraulique des zones humides de Cousseau a été modifié. Des espèces plutôt stables sur la réserve (Molinie, Marisque) se sont étendues jusqu'à former des peuplements monospécifiques. La colonisation par les ligneux (bouleaux, saules, brande) a également été amorcée suite à ces changements soudains.

Maintenir l'ouverture des milieux et favoriser les mosaïques

Le maintien des habitats ouverts et semi-ouverts à Cousseau est primordial puisque les espèces et habitats à enjeux y sont concentrés (pelouses et fourrés des clairières, landes sèches à humides, gazons amphibies, etc.). Cependant conserver une mosaïque d'habitat est nécessaire pour garantir une plus grande diversité et une meilleure fonctionnalité des milieux. La présence d'habitats comme la cladiaie, ou la roselière sont certes pauvres en espèces floristiques mais fournissent un habitat intéressant de par leur surface étendue en Nouvelle-Aquitaine. Côté dunes boisées, le maintien des clairières et des landes sèches à Ciste à feuilles de sauge et Genêt à balais dispersées en bord de pistes et parmi les dunes de Pin maritime doit être programmé. Ces clairières forment une mosaïque d'habitats intéressants abritant des espèces parfois emblématiques (Cytinet, Monotrope sucepin, etc.). Rappelons que la restauration des marais est liée à une gestion par brûlis (au départ) puis gyrobroyage couplé à un cerclage/coupe des pins persistants.

Conclusion

L'étude menée sur la réserve naturelle nationale de l'étang de Cousseau a permis de rassembler 9696 données relatives à la biodiversité végétale. Les inventaires systématiques menés en 2020 et 2021 ont engrangé la collecte de 7658 données nouvelles précisément localisées, soit près de 80% des données actualisées. L'interprétation de ces données et la bioévaluation réalisée indique la présence de 385 taxons de trachéophytes parmi lesquels figurent 9 plantes protégées (dont une seule n'a pas été retrouvée : la Littorelle à une fleur), 50 taxons évalués comme patrimoniaux et 24 plantes exotiques envahissantes. L'ensemble des végétations a pu être parcourue. 59 taxons présumés nouveaux pour la réserve ont ainsi pu être recensés. Une présentation très synthétique de ces dernières avec un rattachement provisoire est proposée en l'attente d'une étude spécifique. Elle soulève toutefois la présence avérée ou potentielle de nombreux habitats d'intérêt communautaire sur la réserve.

Ce constat et la concentration d'espèces et d'habitats à enjeux montre que la réserve joue un rôle de réservoir de biodiversité majeur pour la flore et les habitats médocains et plus largement en Gironde voire en Nouvelle-Aquitaine. En effet, elle abrite plusieurs stations d'espèces devenues rarissimes en région comme la Laîche à fruits barbus (*Carex lasiocarpa*) ou la Canche des marais (*Aristavena setacea*). Le site est aussi remarquable pour ses zones humides étendues (cladiaies, landes humides, roselières) et ses stations d'espèces patrimoniales couvrant de grandes superficies (herbiers de *Pilularia globulifera*, etc.). La plupart des enjeux floristiques sont concentrés au niveau des milieux ouverts et semi-ouverts. Le maintien du bon état de conservation de ces milieux (bas-marais, landes humides, dépression tourbeuses, pelouses thérophytiques, clairières, etc.) passe par la gestion mécanique actuelle et celle du bétail (pâturage). Les travaux de restauration engagés au niveau de la parcelle du Gnac, de certains barins (Labène, etc.) et du marais ont porté leurs fruits avec l'apparition et le maintien de cortèges floristiques patrimoniaux. Ces moyens de gestion peuvent toutefois être un vecteur de propagation d'espèces exotiques envahissantes qu'il conviendra de surveiller et de gérer pour limiter toute invasion biologique (Jussie à grandes fleurs, Cerisier tardif, Robinier, etc.). Par ailleurs une pression de pâturage trop importante peut avoir un impact fort au niveau des barins (touradons sénescents, etc.).

La mosaïque de zones humides classée en réserve s'intègre dans un réseau bien plus vaste présent sur le plateau médocain. La réserve se situe à l'interface des lacs et marais, de l'océan atlantique et de ses dunes, des landes et boisements acidophiles du plateau et des prairies et boisements estuariens bordant l'estuaire de la Gironde. Ce couloir reliant océan à estuaire est ponctué de zones humides et de zones sèches à forts enjeux qu'il conviendrait de préserver dans leur intégrité. En effet les pressions anthropiques (dégradation de la qualité des eaux, artificialisation des sols, grandes cultures de Pin maritime, de vignes ou de maïs, etc.) peuvent être lourdes de conséquences sur ces habitats et les cortèges qu'ils abritent. Une extension de la réserve sur des sites connexes ou plus éloignés pourrait être une piste à étudier au regard des résultats très positifs menés au Gnac, sur les barins et plus largement sur les marais de Cousseau. La restauration de ces végétations (lettres dunaires devenues aujourd'hui relictuelles, lagunes et landes humides dégradées, airiaux, etc.) permettrait de répondre aux enjeux culturels, paysagers, sociétaux, économiques et écologiques actuels et de contribuer à la préservation du patrimoine naturel médocain si singulier. La restauration de végétations et de paysages originels tels que cartographiés par Claude Masse ou photographiés par Félix Arnaudin (lettres, dunes non boisées, lagunes, landes étendues) est possible. Les changements opérés au XVIII^{ème} siècle par le drainage et la plantation de pins sont réversibles. La restauration de ces milieux résilients (dunes non boisées, chênaies mixtes, lettres) apporterait des réponses face aux changements climatiques, à l'érosion et à l'effondrement de la biodiversité.

Bibliographie sommaire

ANIOTSBEHERE J.-C. (rédacteur et coordinateur), 2014. – Flore de Gironde. Mémoires de la Société Linnéenne de Bordeaux, Tome 13, XVIII p. + 750 p., 75 pl. (dont 34 en couleur), 8 diagrammes, 3 cartes, 10 photos (paysages).

CAILLON A., 2021 - Expertise floristique : Projet de restauration d'une lande humide à la Réserve naturelle de l'étang de Cousseau - Lacanau (Le Gnac). Rapport SAUVAGES. 21 p. + annexes

CAILLON A. & LAVOUÉ M., 2016. Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine. Version 1.0 – Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique. 33 pages + annexes.

LAFON P., AIRD A., BEUDIN T., LE FOULER A., LEVY W., ROMEYER K., BELAUD A. & CAZE G., 2018 – Catalogue des végétations de la Gironde. Synsystème, répartition, écologie et cortège typique. Conservatoire botanique national Sud-Atlantique : 209 p.

P. LAFON, 2019 - La succession végétale dans les Landes de Gascogne et la position de l'Avoine de Thore (*Pseudarrhenatherum longifolium*) - Evaxiana 6, 131-150

LASCOMBES G, Mlle IZARD, LAVERGNE D., LEREDDE C. & REY P.. 1963. Carte de la Végétation de la Gironde (Bordeaux) n°56.

MONFERRAND C. (SLB), 2015 - Inventaire floristique de la Réserve Naturelle de l'Étang de Cousseau. 32 p. + annexes

POITOU-CHARENTES NATURE ; TERRISSE J. (coord.), 2012 – Guide des habitats naturels du Poitou-Charentes. Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-Comte. 476 p. PRELLY R., 2001. – Les fougères et plantes alliées de France et d'Europe occidentale. Belin, Paris, 432 p.

SELOSSE M.-A., 2019. Les goûts et les couleurs du monde : Une histoire naturelle des tannins, de l'écologie à la santé. Actes Sud. 352 p.

TISON J.-M. & de Foucault B. (coords), 2014 - *Flora Gallica*. Flore de France. Biotope, Mèze. 1216p.

Les données ont été saisies et consultées sur l'Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine (www.obv-na.fr).

ANNEXE - Liste des taxons recensés à Cousseau

Nom scientifique (Taxref V13)	Nom vernaculaire	Groupe taxonomique	Statut exotique Aquitaine	Statut messicole	Liste rouge Aquitaine	Liste rouge nationale	Espèce déterminante ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Statut de protection	Espèce déterminante Zones humides	Directivité habitat (Annexe V)
Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcil-de-	Plantes à fleurs			LC	LC				
Achillea ptarmica L., 1753	Achillée sternutatoire, Herbe à éternuer, Achillée ptarm	Plantes à fleurs			NT	LC	x		x	
Agaricus campestris L., 1753	Rosé des prés, Agaric champêtre, Psalliote champêtre	Basidiomycètes								
Agaricus cupreobrunneus (J. Schaeffer & Steer ex F.H. M'ller) Pil-t	Agaric brun cuivré, Psalliote brun cuivré	Basidiomycètes								
Agaricus porphyrocephalus F.H. M'ller, 1952	Agaric pourpré, Psalliote pourpré	Basidiomycètes								
Agaricus semotus Fr., 1863	Agaric solitaire, Psalliote solitaire	Basidiomycètes								
Agrostis canina L., 1753	Agrostide des chiens	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Agrostis capillaris L., 1753	Agrostide capillaire	Plantes à fleurs			LC	LC				
Agrostis curtisii KerGuélen, 1976	Agrostide à soie, Agrostis à soies	Plantes à fleurs			LC	LC				
Agrostis stolonifera L., 1753	Agrostide stolonifère	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Agrostis x foulladeana Lambinon & Verloove, 2004	Agrostide de Foullade	Plantes à fleurs								
Agrostis x murbeckii Fouill., 1933	Agrostide de Murbeck	Plantes à fleurs			NE					
Aira caryophylla L., 1753	Canche caryophyllée	Plantes à fleurs			LC	LC				
Aira multivalmis Dumort., 1824	Canche	Plantes à fleurs			LC	LC				
Aira praecox L., 1753	Canche printanière	Plantes à fleurs			LC	LC				
Ajuga reptans L., 1753	Bugle rampante, Consyre moyenne	Plantes à fleurs			LC	LC				
Alisma plantago-aquatica L., 1753	Grand plantain d'eau, Plantain d'eau commun	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Alleniella complanata (Hedw.) S.Olsson, Enroth & D.Quandt, 2011		Mousses								
Alnicola geraniolens Courtec., 1983	Alnicole à odeur de géranium	Basidiomycètes								
Amandinea punctata (Hoffm.) Coppins & Scheid., 1993		Lichens								
Amanita citrina (Schaeff.) Pers., 1797	Amanite citrine	Basidiomycètes								
Amanita citrina f. alba (Price) Quéf.	Amanite citrine blanche	Basidiomycètes								
Amanita fulva (Schaeff. ?) Fr.	Amanite fauve	Basidiomycètes								
Amanita jonquillea Quéf., 1877	Amanite jonquille	Basidiomycètes								
Amanita muscaria (L. : Fr.) Lamarcq, 1783	Amanite tue-mouches, fausse oronge	Basidiomycètes								
Amanita pantherina (DC. : Fr.) Krombh.	Amanite panthère	Basidiomycètes								
Amanita phalloides (Fr. : Fr.) Link	Amanite phalloïde	Basidiomycètes								
Amanita rubescens (Pers. : Fr.) Pers.	Amanite rougissante, Oronge vineuse	Basidiomycètes								
Amaranthus blitum L., 1753	Amarante livide, Amarante Blite	Plantes à fleurs			LC	LC				
Anisantha diandra (Roth) Tutin ex Tzvelev, 1963	Brome à deux étamines	Plantes à fleurs			LC	LC				
Anisantha sterilis (L.) Neyski, 1934	Brome stérile	Plantes à fleurs			LC	LC				
Anomodon viticulosus (Hedw.) Hook & Taylor, 1818		Mousses								
Anthoxanthum odoratum L., 1753	Flouve odorante	Plantes à fleurs			LC	LC				
Anthriscus caucalis M.Bieb., 1808	Carfeuil vulgaire à fruits glabres, Persil sauvage	Plantes à fleurs			LC	LC				
Aphanes australis Rydb., 1908	Alchémille oubliée, Alchémille à petits fruits	Plantes à fleurs			LC	LC				
Arabidopsis thaliana (L.) Heynh., 1842	Arabette de thaluis, Arabette des dames	Plantes à fleurs			LC	LC				
Arbutus unedo L., 1753	Arbousier commun, Arbre aux fraises	Plantes à fleurs			LC	LC				
Arenaria montana L., 1755	Sabline des montagnes	Plantes à fleurs			LC	LC				
Arenaria serpyllifolia L., 1753	Sabline à feuilles de serpolet, Sabline des murs	Plantes à fleurs			LC	LC				
Aristavena setacea (Huds.) F.Albers & Butzin, 1977	Canche des marais	Plantes à fleurs			EN	NT	x	Aquitaine	x	
Armillaria mellea (Vahl) Kumm., 1871		Basidiomycètes								
Armillaria ostoyae (Romagn.) Herink, 1973		Basidiomycètes								
Arrhenatherum elatius subsp. bulbosum (Willd.) Sch. bl. & G.Marte	Avoine à chapelets	Plantes à fleurs		Esp. messicole Nat.	LC	LC				
Artemisia verlotiorum Lamotte, 1877	Armoise des Frères Verlot, Armoise de Chine	Plantes à fleurs	PEE potentielle		NAa	NAa				
Arthonia atra (Pers.) A. Schneid., 1898		Lichens								
Ascocoryne sarcoides (Jacq. ex Fr.) J.W.Groves & D.E.Wilson, 1967		Ascomycètes								
Asterophora lycoperdoides Fr. : Fr.		Basidiomycètes								
Astraeus hygrometricus (Pers. : Pers.) Morgan	Géastre hygrométrique	Basidiomycètes								
Atrichum undulatum (Hedw.) P.Beaux., 1805		Mousses								
Aulacomnium androgynum (Hedw.) Schw%gr., 1827		Mousses								
Aulacomnium palustre (Hedw.) Schw%gr., 1827		Mousses								
Baccharis halimifolia L., 1753	Séneçon en arbre, Baccharis à feuilles d'Halimione	Plantes à fleurs	PEE avérée		NAa	NAa				
Baldellia ranunculoides (L.) Parl., 1854	Flûteau fausse-renoncule, Baldellie fausse Renoncule	Plantes à fleurs			DD	LC	x		x	
Baldellia repens subsp. cavanillesii (Molina Abril, A.Gal-n, Pizarro & Sard.Rosc.) Talavera, 2008		Plantes à fleurs			LC	LC				
Bellis perennis L., 1753	Paquerette	Plantes à fleurs			LC	LC				
Betula pubescens Ehrh., 1791	Bouleau blanc, Bouleau pubescent	Plantes à fleurs			LC	LC	x		x	
Betula pubescens Ehrh., 1791	Bouleau blanc, Bouleau pubescent	Plantes à fleurs			LC	LC				
Bidens frondosa L., 1753	Bident feuillé, Bident à fruits noirs, Bident feuillu	Plantes à fleurs	PEE avérée		NAa	NAa			x	
Boletus aereus Bull. : Fr.	Cèpe bronzé, Tête de nègre	Basidiomycètes								
Boletus edulis Bull. : Fr., 1782	Cèpe de Bordeaux, Cèpe du Périgord	Basidiomycètes								
Boletus edulis var. albus (Pers.) E.-J. Gilbert	Cèpe blanc	Basidiomycètes								
Boletus L., 1753		Basidiomycètes								
Bovista plumbea Pers. : Pers.		Basidiomycètes								
Brachythecium albicans (Hedw.) Schimp., 1853		Mousses								
Brachythecium rutabulum (Hedw.) Schimp., 1853		Mousses								
Bromus hordeaceus L., 1753	Brome mou	Plantes à fleurs			LC	LC				
Bryoria fuscens (Gyeln.) Brodo & D.Hawksw., 1977		Lichens								
Bryum argenteum Hedw., 1801		Mousses								
Calamagrostis epigeios (L.) Roth, 1788	Calamagrostide épigéios, Roseau des bois	Plantes à fleurs			LC	LC				
Calliergon cordifolium (Hedw.) Kindb., 1894		Mousses								
Calliergonella cuspidata (Hedw.) Loeske, 1911		Mousses								
Callitriche brutia Petagna, 1787	Callitriche pédonculé	Plantes à fleurs			DD	LC	x	Aquitaine		
Callitriche hamulata K.tz. ex W.D.J.Koch, 1837	Callitriche à crochets, Callitriche en hameçon	Plantes à fleurs			DD	LC	x			
Callitriche L., 1753		Plantes à fleurs								
Callitriche stagnalis Scop., 1772	Callitriche des marais	Plantes à fleurs			LC	LC				
Calluna vulgaris (L.) Hull, 1808	Callune, Bêruée	Plantes à fleurs			LC	LC				
Calocera viscosa (Pers. : Fr.) Fr., 1821		Basidiomycètes								
Calypogeia arguta Nees & Mont., 1838		Hépatiques								
Calypogeia fissa (L.) Raddi, 1818		Hépatiques								
Calypogeia muelleriana (Schiffn.) M.II.Frib., 1901		Hépatiques								
Campylopus fragilis (Brid.) Bruch & Schimp., 1847		Mousses								
Campylopus introflexus (Hedw.) Brid., 1819		Mousses	PEE avérée							
Cardamine hirsuta L., 1753	Cardamine hérissée, Cresson de muraille	Plantes à fleurs			LC	LC				
Cardamine parviflora L., 1759	Cardamine à petites fleurs	Plantes à fleurs			VU	NT	x		x	
Cardamine pratensis L., 1753	Cardamine des prés, Cresson des prés	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Carex arenaria L., 1753	Laïche des sables, Salsepareille des pauvres	Plantes à fleurs			LC	LC				
Carex binervis Sm., 1800	Laïche à deux nervures	Plantes à fleurs			LC	LC	x		x	
Carex demissa Hornem., 1806	Laïche déprimée, Laïche vert jaun,tre	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Carex distans L., 1759	Laïche à épis distants, Laïche distante	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Carex divulsa Stokes, 1787	Laïche écartée	Plantes à fleurs			LC	LC				
Carex elata All., 1785	Laïche raide, Laïche élevée	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Carex L., 1753		Plantes à fleurs								
Carex lasiocarpa Ehrh., 1784	Laïche à fruit barbu, Laïche à fruit velu, Laïche filiforme	Plantes à fleurs			VU	LC	x		x	
Carex leersii F.W.Schultz, 1870 [nom. cons.]	Laïche de Leers	Plantes à fleurs			LC	LC				
Carex leporina L., 1753	Laïche patte-de-lièvre, Laïche des lièvres, Laïche ovale	Plantes à fleurs			LC	LC				
Carex paniculata L., 1755	Laïche paniculée	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Carex pilulifera L., 1753	Laïche à pilules	Plantes à fleurs			LC	LC				
Carex pilulifera subsp. pilulifera L., 1753		Plantes à fleurs			LC	LC				
Carex pseudocyperus L., 1753	Laïche faux-souchet	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Carex punctata Gaudin, 1811	Laïche ponctuée	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Carex spicata Huds., 1762	Laïche en épis	Plantes à fleurs			LC	LC				
Carex trinervis Degl. ex Loisel., 1807	Laïche à trois nervures	Plantes à fleurs			LC	LC	x		x	
Carex viridula Michx., 1803	Laïche tardive, Carex tardif	Plantes à fleurs			LC	LC	x			
Caropsis verticillato-inundata (Thore) Rauschert, 1982	Thorella, Caropsis de Thore	Plantes à fleurs			NT	LC	x	France (Art. I)		
Centaurea decipiens Thuill., 1799	Centauree trompeuse, Centauree décevante, Centauree	Plantes à fleurs			DD	LC				
Centaurea jacea L., 1753	Centauree jacée, Tête de moineau, Ambrette	Plantes à fleurs			LC	LC				
Centaurea L., 1753 [nom. cons.]		Plantes à fleurs								
Cephalanthera longifolia (L.) Fritsch, 1888	Céphalanthère à feuilles étroites, Céphalanthère à feuil	Plantes à fleurs			LC	LC				
Cephalozia bicuspidata (L.) Dumort., 1835		Hépatiques								

Nom scientifique (Taxref V13)	Nom vernaculaire	Groupe taxonomique	Statut exotique Aquitaine	Statut messicole	Liste rouge Aquitaine	Liste rouge nationale	Espèce déterminante ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Statut de protection	Espèce déterminante Zones humides	Directive habitat (Annexe V)
Cerastium diffusum Pers., 1805	Céraiste diffuse, Céraiste à quatre étamines	Plantes à fleurs			LC	LC	x			
Cerastium fontanum subsp. vulgare (Hartm.) Greuter & Burdet, 1986	Céraiste commun, Mouron d'aloette	Plantes à fleurs			LC	LC				
Cerastium glomeratum Thuill., 1799	Céraiste aggloméré	Plantes à fleurs			LC	LC				
Cerastium pumilum Curtis, 1777	Céraiste nain	Plantes à fleurs			LC	LC				
Cerastium semidecandrum L., 1753	Céraiste à 5 étamines, Céraiste variable	Plantes à fleurs			LC	LC				
Chamaemelum nobile (L.) All., 1785	Camomille romaine	Plantes à fleurs			LC	LC				
Chenopodium album L., 1753	Chénopode blanc, Senouise	Plantes à fleurs			LC	LC				
Chrysothrix candelaris (L.) J. R. Laundon, 1981	Lichens									
Cicendia filiformis (L.) Delarbre, 1800	Cicendie filiforme	Plantes à fleurs			LC	LC	x		x	
Girsium dissectum (L.) Hill, 1768	Grise des prairies, Grise Anglais, Grise d'Angleterre	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Gistus salviifolius L., 1753	Ciste à feuilles de sauge, Mondré	Plantes à fleurs			LC	LC				
Cladanthus mixtus (L.) Chevall., 1827	Camomille mixte, Camomille bicolore	Plantes à fleurs			LC	LC				
Cladium mariscus (L.) Pohl, 1809	Marisque, Cladium des marais	Plantes à fleurs			LC	LC	x		x	
Cladonia arbuscula (Wallr.) Flot., 1839	Lichens									x
Cladonia chlorophaea (Flörke ex Sommerf.) Spreng., 1827	Lichens									
Cladonia ciliata var. tenuis (Flörke) Alth., 1977	Lichens									
Cladonia coniocraea (Flörke) Spreng., 1827	Lichens									
Cladonia digitata (L.) Hoffm., 1796	Lichens									
Cladonia fimbriata (L.) Fr., 1831	Lichens									
Cladonia furcata (Huds.) Schrad., 1794	Lichens									
Cladonia gracilis (L.) Willd., 1787	Lichens									
Cladonia macilenta Hoffm., 1796	Lichens									
Cladonia parasitica (Hoffm.) Hoffm., 1796	Lichens									
Cladonia portENTOSA (Dufour) Coem., 1865	Lichens									
Cladonia pyxidata (L.) Hoffm., 1796	Lichens									
Cladonia subscariosa Kremp., 1873	Lichens									
Clitopodium vulgare L., 1753	Sariette commune, Grand Basilic	Plantes à fleurs			LC	LC				
Clitocybe gibba (Pers.: Fr.) P.Kumm., 1871	Clitocybe en entonnoir	Basidiomycètes								
Clitopilus prunulus (Scop.: Fr.) P.Kumm., 1871	Meunier, Clitopile petite prune, Clitopile pruneux, Lang	Basidiomycètes								
Conioa monensis subsp. cheiranthos (Willd.) Aedo, Leadlay & Muo	Fausse Giroflée	Plantes à fleurs			LC	LC	x			
Collema furfuraceum (Arnold) Du Rietz	Lichens									
Collybia butyracea (Bull.: Fr.) Kumm.	Collybie beurée	Basidiomycètes								
Collybia butyracea f. asema (Fr.: Fr.) Singer	Basidiomycètes									
Collybia dryophila (Bull.: Fr.) P.Kumm., 1871	Basidiomycètes									
Convolvulus arvensis L., 1753	Liseron des champs, Vrillée	Plantes à fleurs			LC	LC				
Convolvulus sepium L., 1753	Liset, Liseron des haies	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Corrigiola littoralis L., 1753	Corrigiole des grèves, Courroyette des sables	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Cortinariu mucifluoides (R. Henry) ex R. Henry	Basidiomycètes									
Cortinariu mucosus (Bull.: Fr.) Kickx	Basidiomycètes									
Cortinariu paleaceus (Weinm.) Fr.	Cortinaire paillé	Basidiomycètes								
Cortinariu paleifer Svrček	Basidiomycètes									
Cortinariu saccharosmus Beller & Bon	Basidiomycètes									
Cortinariu semisanguineus (Fr.: Fr.) Gillet	Cortinaire à demi sanguin	Basidiomycètes								
Cortinariu uliginosus Berk., 1860	Basidiomycètes									
Cortinariu vibratilis (Fr.: Fr.) Fr.	Basidiomycètes									
Corynephorus canescens (L.) P.Beauv., 1812	Corynephorus blanchet, Canche des sables	Plantes à fleurs			LC	LC				
Crassula tillaea Lest.-Garf., 1903	Crassule mousse, Mousse fleurie	Plantes à fleurs			LC	LC				
Crataegus germanica (L.) Kuntze, 1891	Néflier	Plantes à fleurs			LC	LC				
Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style, épine noire, Bois de mai	Plantes à fleurs			LC	LC				
Craterellus tubaeformis (Bull.: Fr.) Quélet	Chanterelle en tube	Basidiomycètes								
Crepidotus crocophyllus (Berk.) Sacc., 1887	Basidiomycètes									
Crepis capillaris (L.) Wallr., 1840	Crépine capillaire, Crépis à tiges capillaires	Plantes à fleurs			LC	LC				
Cryphaea heteromalla (Hedw.) D.Mohr, 1814	Mousses									
Cucurbita L., 1753	Plantes à fleurs									
Cuscuta epithymum (L.) L., 1774	Cuscute à petites fleurs	Plantes à fleurs			LC	LC				
Cuscuta epithymum subsp. epithymum (L.) L., 1774	Cuscute à petites fleurs	Plantes à fleurs			LC	LC				
Cynodon dactylon (L.) Pers., 1805	Chiendent pied-de-poule, Gros chiendent	Plantes à fleurs			LC	LC				
Cynosurus cristatus L., 1753	Crételle	Plantes à fleurs			LC	LC				
Cyperus eragrostis Lam., 1791	Souchet vigoureux, Souchet robuste	Plantes à fleurs	PEE potentielle		NAa	NAa			x	
Cyperus flavescens L., 1753	Souchet jaun,tre	Plantes à fleurs			LC	LC	x		x	
Cyperus fuscus L., 1753	Souchet brun	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Cystolepota cystophora (Malençon) Bon, 1976	Basidiomycètes									
Cytinus hypocistis (L.) L., 1767	Cytinet	Plantes à fleurs			NT	LC	x			
Cytisus scoparius (L.) Link, 1822	Genêt à balai, Juniesse	Plantes à fleurs			LC	LC				
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	Plantes à fleurs			LC	LC				
Dactylorhiza maculata (L.) SoO, 1962	Dactylorhize maculée, Orchis tacheté, Orchis maculé	Plantes à fleurs			LC	LC				
Daedaleopsis confragosa (Bolt.: Fr.) J.Schr't.	Tramète rougissante	Basidiomycètes								
Danthonia decumbens (L.) DC., 1805	Danthonie, Sieglingie retombante	Plantes à fleurs			LC	LC				
Danthonia decumbens subsp. decumbens (L.) DC., 1805	Sieglingie retombante	Plantes à fleurs			LC	LC				
Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage, Daucus carotte	Plantes à fleurs			LC	LC				
Degelia plumbea (Lightf.) P. M. J'rg. & P. James	Lichens									
Dendrocollybia racemosa (Pers.) R.H.Petersen & Redhead, 2001	Collybie rameuse	Basidiomycètes								
Dianthus armeria L., 1753	Oeillet velu, Armoirie, Oeillet à bouquet	Plantes à fleurs			NAa	LC				
Dichanthelium acuminatum (Sw.) Gould & C.A.Clark, 1979	Plantes à fleurs		PEE émergente		NAa	NAa				
Dicranella heteromalla (Hedw.) Schimp., 1856	Mousses									
Dicranoweisia cirrata (Hedw.) Lindb., 1869	Mousses									
Dicranum Hedw., 1801	Mousses									
Dicranum scoparium Hedw., 1801	Mousses									
Digitaria aequilum (Hack. & Arechav.) Parodi, 1922	Digitaire à glumes égales	Plantes à fleurs	PEE émergente		NAa	NAa				
Digitaria Haller, 1768	Plantes à fleurs									
Digitaria ischaemum (Schreb.) Schreb. ex Muhl., 1817	Digitaire glabre, Digitaire filiforme	Plantes à fleurs			LC	LC				
Digitaria sanguinalis (L.) Scop., 1771	Digitaire sanguine, Digitaire commune	Plantes à fleurs			LC	LC				
Diplophyllum albicans (L.) Dumort., 1835	Hépatiques									
Drosera intermedia Hayne, 1798	Rosolis intermédiaire	Plantes à fleurs			LC	LC	x	France (Art. II)	x	
Dryopteris carthusiana (Willd.) H.P.Fuchs, 1959	Dryoptéris des chartreux, Fougère spinuleuse	Fougères et affines			LC	LC			x	
Dryopteris dilatata (Hoffm.) A.Gray, 1848	Dryoptéris dilaté, Fougère dilatée	Fougères et affines			LC	LC			x	
Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834	Fougère m.le	Fougères et affines			LC	LC				
Echinochloa crus-galli (L.) P.Beauv., 1812	échinochloé Pied-de-coq, Pied-de-coq	Plantes à fleurs			LC	LC				
Eleocharis multicaulis (Sm.) Desv., 1818	Scirpe à nombreuses tiges, Souchet à tiges nombreuses	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Eleocharis palustris (L.) Roem. & Schult., 1817	Scirpe des marais	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Elytrigia acuta (DC.) Tzelev, 1973	Chiendent du littoral, Chiendent aigu	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Entoloma chalybaeum (Pers.: Fr.) Zerov ex Noordel.	Basidiomycètes									
Entoloma hirtipes (Schumacher.: Fr.) Moser	Basidiomycètes									
Epilobium tetragonum L., 1753	Épilobe à tige carrée, épilobe à quatre angles	Plantes à fleurs			LC	LC				
Erica ciliaris Loeffl. ex L., 1753	Bruyère ciliée	Plantes à fleurs			LC	LC				
Erica cinerea L., 1753	Bruyère cendrée, Bucane	Plantes à fleurs			LC	LC				
Erica scoparia L., 1753	Bruyère à balais	Plantes à fleurs			LC	LC				
Erica tetralix L., 1753	Bruyère à quatre angles, Bruyère quaternée	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Erica x watsonii Benth., 1839	Bruyère de Watson	Plantes à fleurs			NE					
Erigeron floribundus (Kunth) Sch.Bip., 1865	Vergerette à fleurs nombreuses	Plantes à fleurs	PEE potentielle		NAa	NAa				
Erigeron L., 1753	Plantes à fleurs									
Erigeron sumatrensis Retz., 1810	Vergerette de Barcelone	Plantes à fleurs	PEE potentielle		NAa	NAa				
Eriophorum angustifolium Honck., 1782	Linaigrette à feuilles étroites	Plantes à fleurs			NT	LC	x		x	
Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789	Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire	Plantes à fleurs			LC	LC				
Erodium cicutarium subsp. cicutarium (L.) L'Hér., 1789	Plantes à fleurs				LC	LC				
Enilia hirsuta (L.) Opiz, 1852	Vesce hérissée, Ers velu	Plantes à fleurs			LC	LC				
Eupatorium cannabinum L., 1753	Eupatoire à feuilles de chanvre, Chanvre d'eau	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Euphorbia maculata L., 1753	Euphorbe de Jove, Euphorbe maculée	Plantes à fleurs	PEE potentielle		NAa	NAa				
Euphrasia nemorosa (Pers.) Wallr., 1815	Euphrase des bois, Euphrase des forêts	Plantes à fleurs			LC	LC				
Eurhynchium striatum (Hedw.) Schimp.	Mousses									

Nom scientifique (Taxref V13)	Nom vernaculaire	Groupe taxonomique	Statut exotique Aquitaine	Statut messicole	Liste rouge Aquitaine	Liste rouge nationale	Espèce déterminante ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Statut de protection	Espèce déterminante Zones humides	Directive habitat (Annexe V)
Evernia prunastri (L.) Ach., 1810		Lichens								
Exaculum pusillum (Lam.) Caruel, 1886	Cicendie naine, éxacule nain, Cicendie fluette	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Exsertotheca crispa (Hedw.) S.Olsson, Enroth & D.Quandt, 2011		Mousses								
Fallopia convolvulus (L.) L'Ve, 1970	Renouée liseron, Faux-liseron	Plantes à fleurs			LC	LC				
Festuca L., 1753		Plantes à fleurs								
Ficaria verna Huds., 1762	Ficaire printanière, Ficaire	Plantes à fleurs			LC	LC				
Fissidens taxifolius Hedw., 1801		Mousses								
Fistulina hepatica (Schaeff.) With., 1801		Basidiomycètes								
Flavoparmelia caperata (L.) Hale, 1986		Lichens								
Fomes fomentarius (L.) Fr., 1849		Basidiomycètes								
Fossombronia Raddi, 1818		Hépatiques								
Frangula alnus Mill., 1768	Bourdaie, Bourgène	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Fraxinus excelsior L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun	Plantes à fleurs			LC	LC				
Frullania dilatata (L.) Dumort., 1835		Hépatiques								
Frullania tamarisci (L.) Dumort., 1835		Hépatiques								
Fumaria hygrometrica Hedw., 1801		Mousses								
Fuscocephalozia conivens (Dicks.) V-?a & L.S' derstr., 2013		Hépatiques								
Galega officinalis L., 1753	Lilas d'Espagne, Sainfoin d'Espagne, Rue de chèvre	Plantes à fleurs	PEE avérée		NAa	NAa				
Galerina marginata (Batsch) K hner, 1935	Galère marginée	Basidiomycètes								
Galerina vittiformis (Fr.) Singer, 1950		Basidiomycètes								
Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante	Plantes à fleurs			LC	LC				
Galium debile Desv., 1818	Gaillet faible, Gaillet chétif	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Galium elongatum C.Presl, 1822	Gaillet allongé	Plantes à fleurs			LC	LC				
Galium L., 1753		Plantes à fleurs								
Galium palustre L., 1753	Gaillet des marais	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Galium uliginosum L., 1753	Gaillet aquatique, Gaillet fangeux	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Gamochaeta antillana (Urb.) Anderb., 1991	Cotonnière des Antilles	Plantes à fleurs	PEE potentielle		NAa	NAa				
Ganoderma australe (Fr.) Pat., 1889	Ganoderme épaisi	Basidiomycètes								
Ganoderma lipsiense (Batsch) G.F. Atk., 1908		Basidiomycètes								
Ganoderma lucidum (Curtis : Fr.) P.Karst., 1881	Ganoderme luisant	Basidiomycètes								
Genista anglica L., 1753	Genêt d'Angleterre, Petit Genêt épineux	Plantes à fleurs			LC	LC	x			
Gentiana pneumonanthe L., 1753	Gentiane des marais, Gentiane pulmonaire des marais	Plantes à fleurs			NE	LC	x	Gironde	x	
Geranium dissectum L., 1755	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées	Plantes à fleurs			LC	LC				
Geranium molle L., 1753	Géranium à feuilles molles	Plantes à fleurs			LC	LC				
Geranium purpureum Vill., 1786	Géranium pourpre	Plantes à fleurs			LC	LC				
Geranium robertianum L., 1753	Herbe à Robert	Plantes à fleurs			LC	LC				
Glyceria fluitans (L.) R.Br., 1810	Glycérie flottante, Manne de Pologne	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Gnaphalium uliginosum L., 1753	Gnaphale des lieux humides, Gnaphale des marais	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Gomphidius roseus (Nees : Fr. ?) Fr.		Basidiomycètes								
Graphis elegans (Borrer ex Sm.) Ach., 1814		Lichens								
Graphis scripta (L.) Ach., 1809		Lichens								
Gymnopilus junonius (Fr. : Fr.) P.D. Orton	Pholiote remarquable	Basidiomycètes								
Gymnopilus penetrans (Fr. : Fr.) Murrill		Basidiomycètes								
Gymnopilus picreus (Pers. : Fr.) P.Karst.		Basidiomycètes								
Gymnopilus androsaceus (L.) J.L.Mata & R.H.Petersen, 2004		Basidiomycètes								
Hapalopilus rutilans (Pers. : Fr.) P.Karst.	Polypore rutilant	Basidiomycètes								
Hebeloma crustuliniforme (Bull. : Fr.) Quéf.	Hébelome échaudé	Basidiomycètes								
Hebeloma leucosarx P.D. Orton, 1960		Basidiomycètes								
Hebeloma mesophaeum (Pers.) Quéf., 1872		Basidiomycètes								
Hebeloma pusillum J.E. Lange ex J.E. Lange		Basidiomycètes								
Hebeloma sacchariolum Quéf., 1880		Basidiomycètes								
Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean	Plantes à fleurs			LC	LC				
Helichrysum stoechas (L.) Moench, 1794	Immortelle des dunes, Immortelle jaune	Plantes à fleurs			LC	LC				
Helminthotheca echioides (L.) Holub, 1973	Picriade fausse Vipérine	Plantes à fleurs			LC	LC				
Herniaria ciliolata Melderis, 1957	Herniaire	Plantes à fleurs			LC	LC				
Herniaria ciliolata subsp. robusta Chaudhri, 1968	Herniaire robuste	Plantes à fleurs			LC	LC				
Herniaria glabra L., 1753	Herniaire glabre, Herniole	Plantes à fleurs			LC	LC				
Herniaria hirsuta L., 1753	Herniaire velue	Plantes à fleurs			LC	LC				
Hieracium umbellatum L., 1753	épervière en ombelle, Accipitrine	Plantes à fleurs			LC	LC				
Holcus lanatus L., 1753	Houlique laineuse, Blanchard	Plantes à fleurs			LC	LC				
Holcus mollis L., 1759	Houlique molle, Avoine molle	Plantes à fleurs			LC	LC				
Homalia trichomanoides (Hedw.) Brid.		Mousses								
Homalothecium sericeum (Hedw.) Schimp., 1851		Mousses								
Hordeum murinum L., 1753	Orge sauvage, Orge Queue-de-rat	Plantes à fleurs			LC	LC				
Hortiboletus rubellus (Krombh.) Simonini, Vizzini & Gelardi, 2015		Basidiomycètes								
Hyalinia vulgaris (Fr. : Fr.) Boud.		Ascomycètes								
Hydnum repandum L. : Fr.	Pied de mouton	Basidiomycètes								
Hydrocharis morsus-ranae L., 1753	Hydrocharis morène, Morène, Petit nénuphar, Hydrocha	Plantes à fleurs			EN	LC	x			
Hydrocotyle vulgaris L., 1753	écuelle d'eau, Herbe aux Patagons	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Hydrophoropsis aurantiaca (Wulfen) Maire, 1921	Fausse girofle	Basidiomycètes								
Hylocomium splendens (Hedw.) Schimp., 1852		Mousses								
Hypericum elodes L., 1759	Millepertuis des marais	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Hypericum humifusum L., 1753	Millepertuis couché, Petit Millepertuis	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Hypericum perforatum L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean	Plantes à fleurs			LC	LC				
Hypoholoma elongatum (Pers. : Fr.) Ricken		Basidiomycètes								
Hypoholoma fasciculare (Huds. : Fr.) P.Kumm., 1871	Hypoholome en touffes	Basidiomycètes								
Hypoholoma udum (Pers. : Fr.) Bigeard & Guillemin		Basidiomycètes								
Hypnum cupressiforme Hedw., 1801		Mousses								
Hypnum cupressiforme var. filiforme Brid., 1801		Mousses								
Hypnum jutlandicum Holmen & E.Warneck, 1969		Mousses								
Hypochoeris glabra L., 1753	Porcelle glabre, Porcelle des sables	Plantes à fleurs			LC	LC				
Hypochoeris radicata L., 1753	Porcelle enracinée	Plantes à fleurs			DD	LC				
Hypogymnia physodes (L.) Nyl., 1896		Lichens								
Hypogymnia tubulosa (Schaer.) Hav., 1918		Lichens								
Hypotrachyna pseudosinuosa (Asahina) Hale, 1975		Lichens								
Hypotrachyna revoluta (F' rke) Hale, 1975		Lichens								
Ilex aquifolium L., 1753	Houx	Plantes à fleurs			LC	LC				
Illecebrum verticillatum L., 1753	Illécèbre verticillé	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Imleria badia (Fr.) Vizzini, 2014		Basidiomycètes								
Imshaugia aleurites (Ach.) S. L. F. Meyer		Lichens								
Inocybe geophylla (Sowerby : Fr.) P.Kumm., 1871		Basidiomycètes								
Inocybe geophylla var. iliaca (Peck) Gillet, 1876		Basidiomycètes								
Inocybe lacera (Fr.) P.Kumm., 1871		Basidiomycètes								
Inocybe obscura (Pers. ? Kumm.) Gillet		Basidiomycètes								
Inocybe umbrina Bres.		Basidiomycètes								
Iris pseudacorus L., 1753	Iris faux acore, Iris des marais	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Isolepis fluitans (L.) R.Br., 1810	Scirpe flottant	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Isoethecium alopecuroides (Lam. ex Dubois) Isov., 1981		Mousses								
Isoethecium Brid., 1827		Mousses								
Isoethecium mysosoides Brid., 1827		Mousses								
Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791	Séneçon jacobée, Herbe de Saint Jacques, Jacobée com	Plantes à fleurs			LC	LC				
Jasione montana L., 1753	Jasione des montagnes, Herbe à midi	Plantes à fleurs			LC	LC				
Juncus acutiflorus Ehrh. ex Hoffm., 1791	Jonc à tépales aigus, Jonc acutiflore	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Juncus articulatus L., 1753	Jonc à fruits luisants, Jonc à fruits brillants	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Juncus bufonius L., 1753	Jonc des crapauds	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Juncus bulbosus L., 1753	Jonc couché, Jonc bulbeux	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Juncus bulbosus subsp. bulbosus L., 1753	Jonc bulbeux	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Juncus capitatus Weigel, 1772	Jonc à inflorescence globuleuse, Jonc capité, Jonc en têt	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Juncus conglomeratus L., 1753	Jonc aggloméré	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Juncus effusus L., 1753	Jonc épars, Jonc diffus	Plantes à fleurs			LC	LC			x	

Nom scientifique (Taxref V13)	Nom vernaculaire	Groupe taxonomique	Statut exotique Aquitaine	Statut messicole	Liste rouge Aquitaine	Liste rouge nationale	Espèce déterminante ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Statut de protection	Espèce déterminante Zones humides	Directivité habitat (Annexe V)
<i>Juncus heterophyllus</i> Dufour, 1825	Jonc hétérophylle, Jonc à feuilles variées	Plantes à fleurs			LC	LC	x		x	
<i>Juncus pygmaeus</i> Rich. ex Thuill., 1799	Jonc nain	Plantes à fleurs			LC	LC	x		x	
<i>Juncus tenageia</i> Ehrh. ex L.f., 1782	Jonc des vasières, Jonc des marécages, Jonc des marais	Plantes à fleurs			LC	LC	x		x	
<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	Jonc grêle, Jonc fin	Plantes à fleurs	PEE potentielle		NAA	NAA				
<i>Kickxia elatine</i> (L.) Dumort., 1827	Linaira élatine	Plantes à fleurs			LC	LC				
<i>Kindbergia praelonga</i> (Hedw.) Ochyra, 1982		Mousses								
<i>Laccaria amethystina</i> (Huds. ? Kumm.) Cooke	Laque améthyste	Basidiomycètes								
<i>Laccaria bicolor</i> (Maire) P.D. Orton		Basidiomycètes								
<i>Lactarius chrysorrheus</i> Fr., 1838	Lactaire à lait jaunissant	Basidiomycètes								
<i>Lactarius controversus</i> Pers. : Fr.	Lactaire des peupliers	Basidiomycètes								
<i>Lactarius deliciosus</i> (L.) Gray, 1821	Lactaire délicieuse	Basidiomycètes								
<i>Lactarius hepaticus</i> Plowr.	Lactaire hépatique	Basidiomycètes								
<i>Lactarius lacunarum</i> Romagn. ex Hora, 1960	Lactaire des bourbiers	Basidiomycètes								
<i>Lactarius quietus</i> (Fr. : Fr.) Fr.	Lactaire tranquille	Basidiomycètes								
<i>Lactarius rufus</i> (Scop. : Fr.) Fr.	Lactaire roux	Basidiomycètes								
<i>Lactarius tabidus</i> Fr., 1838	Lactaire chiffonné	Basidiomycètes								
<i>Lactarius turpis</i> (Weinm.) Fr.		Basidiomycètes								
<i>Lactarius uvidus</i> (Fr. : Fr.) Fr.	Lactaire humide	Basidiomycètes								
<i>Lactarius vietus</i> (Fr. : Fr.) Fr.	Lactaire fané	Basidiomycètes								
<i>Lagurus ovatus</i> L., 1753	Lagure queue-de-lièvre, Gros-minet	Plantes à fleurs			LC	LC				
<i>Lamium amplexicaule</i> L., 1753	Lamier amplexicaule	Plantes à fleurs			LC	LC				
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre, Ortie rouge	Plantes à fleurs			LC	LC				
<i>Laphangium luteoalbum</i> (L.) Tzvelch, 1994	Gnaphale jaun,tre, Cotonière blanc-jaun,tre	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lampsane commune, Graceline	Plantes à fleurs			LC	LC				
<i>Lecanora albella</i> (Pers.) Ach., 1810		Lichens								
<i>Lecanora allophana</i> (Ach.) Nyl., 1872		Lichens								
<i>Lecanora chlorotera</i> Nyl., 1872		Lichens								
<i>Leccinum brunneogriseolum</i> Lannoy & Estades	Bolet rude gris-brun	Basidiomycètes								
<i>Leccinum scabrum</i> (Bull. : Fr.) Gray, 1821	Bolet rude	Basidiomycètes								
<i>Lecidella elaeochroma</i> (Ach.) M. Choisy, 1950		Lichens								
<i>Lejeunea cavifolia</i> (Ehrh.) Lindb., 1871		Hépatiques								
<i>Lemna minor</i> L., 1753	Petite lentille d'eau	Plantes à fleurs			LC	LC				
<i>Lentinus tigrinus</i> (Bull. : Fr.) Fr., 1825	Lentin tigré	Basidiomycètes								
<i>Lenzites betulinus</i> (L. : Fr.) Fr.		Basidiomycètes								
<i>Leontodon saxatilis</i> Lam., 1779	Liondent faux-pissenlit, Léontodon des rochers	Plantes à fleurs			LC	LC				
<i>Lepidium didymum</i> L., 1767	Corne-de-cerf didyme	Plantes à fleurs	PEE potentielle		NAA	NAA				
<i>Lepidium heterophyllum</i> Benth., 1826		Plantes à fleurs			LC	LC				
<i>Lepidozia reptans</i> (L.) Dumort., 1835		Hépatiques								
<i>Lepra albescens</i> (Huds.) Hafellner, 2016		Lichens								
<i>Lepraria incana</i> (L.) Ach., 1803		Lichens								
<i>Lepraria membranacea</i> (Dicks.) Vain., 1921		Lichens								
<i>Leptodon smithii</i> (Hedw.) F. Weber & D.Mohr, 1803		Mousses								
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Marguerite commune, Leucanthème commun	Plantes à fleurs			DD	DD				
<i>Leucoagaricus leucothites</i> (Vittad.) Wasser	Lépiote pudique	Basidiomycètes								
<i>Leucobryum glaucum</i> (Hedw.) =ngstr., 1845	Coussinet des bois	Mousses								x
<i>Leucodon sciuroides</i> (Hedw.) Schw&agr., 1816		Mousses								
<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768	Linaira commune	Plantes à fleurs			LC	LC				
<i>Linum usitatissimum</i> subsp. angustifolium (Huds.) Thell., 1912	Lin à feuilles étroites, Lin bisannuel	Plantes à fleurs			LC	LC				
<i>Littorella uniflora</i> (L.) Asch., 1864	Littorelle à une fleur, Littorelle des étangs	Plantes à fleurs			NT	LC	x	France (Art. I)	x	
<i>Lobaria pulmonaria</i> (L.) Hoffm., 1796	Lichen pulmonaire	Lichens					x			
<i>Lobaria scrobiculata</i> (Scop.) DC		Lichens								
<i>Lobaria virens</i> (With.) J. R. Laundon		Lichens								
<i>Lobelia urens</i> L., 1753	Lobélie brûlante	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
<i>Logfia minima</i> (Sm.) Dumort., 1827	Cotonière naine, Gnaphale nain	Plantes à fleurs			LC	LC				
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ivraie vivace	Plantes à fleurs			LC	LC				
<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des bois, Cranquillier	Plantes à fleurs			LC	LC				
<i>Lophocolea bidentata</i> (L.) Dumort., 1835		Hépatiques								
<i>Lophocolea heterophylla</i> (Schrad.) Dumort., 1835		Hépatiques								
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée	Plantes à fleurs			LC	LC				
<i>Lotus hispidus</i> Desf. ex DC., 1805	Lotier hispide	Plantes à fleurs			LC	LC				
<i>Lotus</i> L., 1753		Plantes à fleurs								Aquitaine
<i>Lotus pedunculatus</i> Cav., 1793	Lotus des marais, Lotier des marais	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
<i>Ludwigia grandiflora</i> (Michx.) Greuter & Burdet, 1987	Ludwigie à grandes fleurs, Jusie à grandes fleurs	Plantes à fleurs	PEE avérée		NAA	NAA			x	
<i>Ludwigia palustris</i> (L.) Elliott, 1817	Isnardie des marais, Ludwigie des marais	Plantes à fleurs			LC	LC	x		x	
<i>Luzula campestris</i> (L.) DC., 1805	Luzule champêtre	Plantes à fleurs			LC	LC				
<i>Luzula DC.</i> , 1805		Plantes à fleurs								
<i>Luzula forsteri</i> (Sm.) DC., 1806	Luzule de Forster	Plantes à fleurs			LC	LC				
<i>Luzula multiflora</i> (Ehrh.) Lej., 1811	Luzule multiflore, Luzule à nombreuses fleurs	Plantes à fleurs			LC	LC				
<i>Lychnis flos-cuculi</i> L., 1753	Oeil-de-perdrix	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
<i>Lycoperdon foetidum</i> Bonard.		Basidiomycètes								
<i>Lycoperdon perlatum</i> Pers., 1796	Vesse de loup perlée	Basidiomycètes								
<i>Lycopus europaeus</i> L., 1753	Lycope d'Europe, Charvre d'eau	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge, Fausse Morgeline	Plantes à fleurs			LC	LC				
<i>Lysimachia vulgaris</i> L., 1753	Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
<i>Lythrum hyssopifolia</i> L., 1753	Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hyso	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753	Salicaire commune, Salicaire pourpre	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
<i>Macrolopiota procer</i> (Scop. : Fr.) Singer, 1948	Lépiote élevée, Grande coulemelle	Basidiomycètes								
<i>Macrolopiota psammophila</i> Guinberteau		Basidiomycètes								
<i>Macrolopiota rickenii</i> (Velen.) Bell & Lanzoni	Lépiote grêle	Basidiomycètes								
<i>Malva neglecta</i> Wallr., 1824	Petite mauve	Plantes à fleurs			LC	LC				
<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	Mauve sauvage, Mauve sylvestre, Grande mauve	Plantes à fleurs			LC	LC				
<i>Marasmius bulliardii</i> Quéél., 1878		Basidiomycètes								
<i>Megacollybia platyphylla</i> (Pers. : Fr.) Kott. & Pouzar	Collybie à lames larges	Basidiomycètes								
<i>Melampyrum pratense</i> L., 1753	Mélampyre des prés	Plantes à fleurs			LC	LC				
<i>Melanella subarifer</i> (Nyl.) O. Blanco, A. Crespo, Divakar, Essl., D.Hawksw. & Lumbsch, 2004		Lichens								
<i>Mentha aquatica</i> L., 1753	Menthe aquatique, Baume d'eau, Baume de rivière, Bo	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
<i>Metzgeria furcata</i> (L.) Corda, 1829		Hépatiques								
<i>Microporum tenellum</i> (L.) Link, 1844	Catapode des graviers	Plantes à fleurs			LC	LC	x			
<i>Mnium hornum</i> Hedw., 1801		Mousses								
<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench, 1794	Molinie bleue	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
<i>Monotropa hypopitys</i> L., 1753	Monotrope sucepin	Plantes à fleurs			LC	LC				
<i>Mycena arcangeliana</i> Bres.		Basidiomycètes								
<i>Mycena aurantiomarginata</i> (Fr. : Fr.) Quéél.		Basidiomycètes								
<i>Mycena galericulata</i> (Scop. : Fr.) Gray, 1821	Mycène casquée	Basidiomycètes								
<i>Mycena haematopus</i> (Pers. : Fr.) Kumm.	Mycène à pied rouge	Basidiomycètes								
<i>Mycena leptoccephala</i> (Pers. : Fr.) Gillet		Basidiomycètes								
<i>Mycena seynesii</i> Quéél.		Basidiomycètes								
<i>Mycena viridimarginata</i> P.Karst.		Basidiomycètes								
<i>Myosotis discolor</i> Pers., 1797	Myosotis bicolor, Myosotis changeant	Plantes à fleurs			LC	LC				
<i>Myosotis ramosissima</i> Rochel, 1814	Myosotis rameux	Plantes à fleurs			LC	LC				
<i>Myrica gale</i> L., 1753	Piment royal, Bois-sent-bon, Piment aquatique	Plantes à fleurs			LC	LC	x		x	
<i>Myricolepis minutissima</i> subsp. minutissima (Sm.) R.L.Zhu, Y.Yu & PÜcs, 2014		Hépatiques								
<i>Neolentinus degener</i> (Kalchbr.) Hrouda		Basidiomycètes								
<i>Nephroma laevigatum</i> Ach., 1814		Lichens								
<i>Nitella gracilis</i> (Sm.) C.Agardh, 1824		Charophytes								
<i>Nogopterium gracile</i> (Hedw.) Crosby & W.R.Buck, 2011		Mousses								
<i>Normandina pulchella</i> (Borren) Nyl., 1861		Lichens								
<i>Nowellia curvifolia</i> (Dicks.) Mitt., 1870		Hépatiques								
<i>Nuphar lutea</i> (L.) Sm., 1809	Nénuhar jaune, Nénuhar jaune	Plantes à fleurs			LC	LC				
<i>Nymphaea alba</i> L., 1753	Nénuhar blanc, Lys des étangs	Plantes à fleurs			DD	LC				

Nom scientifique (Taxref V13)	Nom vernaculaire	Groupe taxonomique	Statut exotique Aquitaine	Statut messicole	Liste rouge Aquitaine	Liste rouge nationale	Espèce déterminante ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Statut de protection	Espèce déterminante Zones humides	Directive habitat (Annexe V)
Odontoschisma denudatum (Mart.) Dumort., 1835		Hépatiques								
Oenanthe pimpinelloides L., 1753	Oenanthe faux boucage	Plantes à fleurs			LC	LC				
Oenothera L., 1753		Plantes à fleurs								
Oenothera villosa Thunb., 1794	Onagre à feuilles de saule	Plantes à fleurs			NAa	NAa				
Oligoporus hydroidea G. Gaarder & Ryvarden, 2003		Basidiomycètes								
Ononis spinosa L., 1753	Bugrane épineuse, Arrête-boeuf	Plantes à fleurs			LC	LC				
Ononis spinosa subsp. procurrens (Wallr.) Briq., 1913	Bugrane maritime, Bugrane rampante	Plantes à fleurs			LC	LC				
Ornithopus compressus L., 1753	Ornithope comprimé	Plantes à fleurs			LC	LC				
Ornithopus perpusillus L., 1753	Ornithope délicat, Pied-d'oiseau délicat	Plantes à fleurs			LC	LC				
Ornithopus pinnatus (Mill.) Druce, 1907	Ornithope penné	Plantes à fleurs			LC	LC				
Orobancha rapum-genistae Thuill., 1799	Orobanche des genêts, Orobanche du Genêt	Plantes à fleurs			LC	LC				
Osmonda regalis L., 1753	Osmonde royale, Fougère fleurie	Fougères et affines			LC	LC			x	
Panaeolus campanulatus (L.) Quél., 1872		Basidiomycètes								
Panaeolus sphinctrinus (Fr.) Quél., 1872		Basidiomycètes								
Panellus stipticus (Bull. : Fr.) P.Karst.	Panelle astringente	Basidiomycètes								
Pannaria conopsea (Ach.) Bory, 1828		Lichens								
Parentucellia latifolia (L.) Caruel, 1885	Parentucelle à larges feuilles	Plantes à fleurs			LC	LC				
Parentucellia viscosa (L.) Caruel, 1885	Bartsie visqueuse	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Parmelia sulcata Taylor s.l.		Lichens								
Parmeliopsis hyperopta (Ach.) Vain., 1881		Lichens								
Parmotrema dilatatum (Vain.) Hale, 1974		Ascomycètes								
Parmotrema perlatum (Huds.) M.Choisy, 1952		Lichens								
Paspalum distichum L., 1759	Paspale à deux épis	Plantes à fleurs	PEE avérée		NAa	NAa			x	
Paxillus involutus (Batsch : Fr.) Fr.	Paxille enroulé	Basidiomycètes								
Pedicularis sylvatica L., 1753	Pédiculaire des forêts, Pédiculaire des bois, Herbe aux	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Pellia epiphylla (L.) Corda, 1829		Hépatiques								
Peltigera horizontalis (Huds.) Baumg., 1790		Lichens								
Peltigera membranacea (Ach.) Nyl., 1887		Lichens								
Peltigera praetextata (Fl'cke ex Sommerf.) Zopf, 1909		Lichens								
Persicaria amphibia (L.) Gray, 1821	Persicaire flottante	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre, 1800	Renouée à feuilles de patience, Renouée gonflée	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Persicaria maculosa Gray, 1821		Plantes à fleurs			LC	LC				
Pertusaria amara (Ach.) Nyl., 1872		Lichens								
Pertusaria flavida (DC.) J. R. Laundon		Lichens								
Pertusaria pertusa (Weigel) Tuck.		Lichens								
Petrohragia nanteuili (Bumati) P.W.Ball & Heywood, 1964	Oeillet de Nanteuil	Plantes à fleurs			LC	LC				
Phaeolus schweinitzii (Fr. : Fr.) Pat., 1900		Basidiomycètes								
Phalaris arundinacea L., 1753	Baldingère faux-roseau, Fromenteau	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Phallus impudicus L. : Pers.	Satyre puant	Basidiomycètes								
Phellinus hartigii (Allesch. & Schnabl) Pat., 1903		Basidiomycètes								
Phellinus igniarius (L.) Quél., 1886	Faux amadouvier	Basidiomycètes								
Phellinus torulosus (Pers.) Bourdot & Galzin, 1925	Polypore rouillé	Basidiomycètes								
Phlebia tremellosa (Schrad. : Fr.) Nakasone & Burds., 1984		Basidiomycètes								
Phlyctis agelaea (Ach.) Flot., 1850		Lichens								
Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Roseau, Roseau commun, Roseau à balais	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Physarum polycephalum Schw., 1822	Blob	Myxomycètes								
Physcia aipolia (Ehrh. ex Humb.) F. rnr., 1839		Lichens								
Phytolacca americana L., 1753	Raisin d'Amérique, Phytolaque américaine	Plantes à fleurs	PEE potentielle		NAa	NAa				
Pilularia globulifera L., 1753	Boulette d'eau	Fougères et affines			NT	LC	x	France (Art. I)	x	
Pinus pinaster Aiton, 1789	Pin maritime, Pin mésogéen	Plantes à fleurs			LC	LC				
Piptoporus betulinus (Bull. : Fr.) P.Karst., 1881	Polypore du bouleau	Basidiomycètes								
Pisolithus arhizus (Scop.) Rauschert, 1959		Basidiomycètes								
Plagiomnium affine (Blandow ex Funck) T.J.Kop., 1968		Mousses								
Plagiomnium undulatum (Hedw.) T.J.Kop., 1968		Mousses								
Plantago coronopus L., 1753	Plantain Corne-de-cerf, Plantain corne-de-bœuf, Pied-de	Plantes à fleurs			LC	LC				
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures	Plantes à fleurs			LC	LC				
Pleurotus dryinus (Pers. : Fr.) Kumm.	Pleurote du chêne	Basidiomycètes								
Pleurozium schreberi (Willd. ex Brid.) Mitt., 1869		Mousses								
Poa annua L., 1753	P. turin annuel	Plantes à fleurs			LC	LC				
Poa pratensis L., 1753	P. turin des prés	Plantes à fleurs			LC	LC				
Poa trivialis L., 1753	P. turin commun, Gazon d'Angleterre	Plantes à fleurs			LC	LC				
Pogonatum aloides (Hedw.) P.Beauv., 1805		Mousses								
Pohlia nutans (Hedw.) Lindb., 1879		Mousses								
Polygala curtisii A.Gray, 1867	Polygale de Curtis, Polygale de Curtis	Plantes à fleurs	PEE émergente		NAa	NAa				
Polygala serpyllifolia Hose, 1797	Polygala à feuilles de serpollet, Polygala couché	Plantes à fleurs			LC	LC				
Polygala vulgaris L., 1753	Polygala commun, Polygala vulgaire	Plantes à fleurs			LC	LC				
Polygonatum odoratum (Mill.) Druce, 1906	Sceau de salomon odorant, Polygonate officinal	Plantes à fleurs			LC	LC	x			
Polygonum aviculare L., 1753	Renouée des oiseaux, Renouée Trainasse	Plantes à fleurs			LC	LC				
Polypodium interjectum Shivas, 1961	Polypode intermédiaire	Fougères et affines			LC	LC				
Polypodium vulgare L., 1753	Régliasse des bois, Polypode vulgaire	Fougères et affines			LC	LC				
Polyporus squamosus (Huds.) Fr., 1821	Polypore écaillé	Basidiomycètes								
Polytrichum formosum Hedw., 1801		Mousses								
Polytrichum Hedw., 1801		Mousses								
Polytrichum juniperinum Hedw., 1801		Mousses								
Populus alba L., 1753	Peuplier blanc	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Populus tremula L., 1753	Peuplier Tremble	Plantes à fleurs			LC	LC				
Porella platyphylla (L.) Pfeiff., 1855		Hépatiques								
Postia caesia (Schrad. : Fr.) P.Karst.	Polypore bleuté des conifères	Basidiomycètes								
Postia ptychogaster (F. Ludwig) Vesterh.	Polypore en coussinet	Basidiomycètes								
Potamogeton natans L., 1753	Potamot nageant	Plantes à fleurs			LC	LC				
Potamogeton polygonifolius Pourr., 1788	Potamot à feuilles de renouée	Plantes à fleurs			LC	LC				
Potentilla erecta (L.) Raeusch., 1797	Potentille tormentille	Plantes à fleurs			LC	LC				
Potentilla reptans L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille	Plantes à fleurs			LC	LC				
Poterium sanguisorba L., 1753	Pimprenelle à fruits réticulés	Plantes à fleurs			LC	LC				
Protoblastenia rupestris (Scop.) J. Steiner, 1911		Lichens								
Prunella vulgaris L., 1753	Brunelle commune, Herbe au charpentier	Plantes à fleurs			LC	LC				
Prunus serotina Ehrh., 1784	Cerisier tardif, Cerisier noir, Cerisier d'automne	Plantes à fleurs	PEE avérée		NAa	NAa				
Prunus spinosa L., 1753	épine noire, Prunellier, Pelossier	Plantes à fleurs			LC	LC				
Psathyrella multipedata (Peck) A.H.Sm., 1941		Basidiomycètes								
Psathyrella piluliformis (Bull.) P.D.Orton, 1969	Hypholome hydrophile	Basidiomycètes								
Pseudarrhenatherum longifolium (Thore) Rouy, 1922	Fausse-arrhénathère à longues feuilles, Avoine de Thor	Plantes à fleurs			LC	LC				
Pseudevernia furfuracea (L.) Zopf, 1903		Lichens								
Pseudoscleropodium purum (Hedw.) M.Fleisch., 1923		Mousses								
Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879	Fougère aigle, Porte-aigle	Fougères et affines			LC	LC				
Ptychostomum capillare (Hedw.) Holyoak & N.Pedersen, 2007		Mousses								
Ptychostomum pseudotriquetrum (Hedw.) J.R.Spence & H.P.Ramsay ex Holyoak & N.Pedersen, 2007		Mousses								
Pulvigerella yellii (Hook. & Taylor) Pl-Zek, Sawicki & Ochrya, 2015		Mousses								
Punctelia borrieri (Sm.) Krog, 1982		Lichens								
Pyrus communis subsp. pyrastrer (L.) Ehrh., 1780	Poirier sauvage, Aigrin	Plantes à fleurs			LC	LC				
Pyrus cordata Desv., 1818	Poirier à feuilles en coeur, Poirasse	Plantes à fleurs			LC	LC	x			
Quercus ilex L., 1753	Chêne vert	Plantes à fleurs			LC	LC				
Quercus pyrenaica Willd., 1805	Chêne tauzin, Chêne-brosse	Plantes à fleurs			LC	LC				
Quercus robur L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin	Plantes à fleurs			LC	LC				
Radiola linoides Roth, 1788	Radiole faux-lin, Radiole, Faux lin	Plantes à fleurs			LC	LC				
Radula complanata (L.) Dumort., 1831		Hépatiques							x	
Ramalina farinacea (L.) Ach., 1810		Lichens								
Ramalina fastigiata (Pers.) Ach., 1810		Lichens								
Ramaria stricta (Pers.) Quél., 1888	Clavaire dressée	Basidiomycètes								
Ranunculus acris L., 1753	Bouton d'or, Pied-de-coq, Renoncule_cre	Plantes à fleurs			LC	LC				
Ranunculus bulbosus L., 1753	Renoncule bulbeuse	Plantes à fleurs			LC	LC				

Nom scientifique (Taxref V13)	Nom vernaculaire	Groupe taxonomique	Statut exotique Aquitaine	Statut messicole	Liste rouge Aquitaine	Liste rouge nationale	Espèce déterminante ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Statut de protection	Espèce déterminante Zones humides	Directive habitat (Annexe V)
Ranunculus flammula L., 1753	Renoncule flammette, Petite douve, Flammule	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Ranunculus parviflorus L., 1758	Renoncule à petites fleurs	Plantes à fleurs			LC	LC				
Ranunculus sardous Crantz, 1763	Renoncule sarde, Sardonie	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Ranunculus sceleratus L., 1753	Renoncule scélérate, Renoncule à feuilles de céleri	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Ranunculus tripartitus DC., 1807	Renoncule tripartite	Plantes à fleurs			VU	LC	x			
Reynoutria japonica Houtt., 1777	Renouée du Japon	Plantes à fleurs	PEE avérée		NAA	NAA				
Rhinanthus angustifolius C.C.Gmel., 1806	Rhinanthe à grandes fleurs, Rhinanthe à feuilles étroites	Plantes à fleurs			LC	LC				
Rhinanthus minor L., 1756	Petit cocriste, Petit Rhinanthus	Plantes à fleurs			LC	LC				
Rhinanthus pumilus (Sterneck) Soldano, 1986	Rhinanthe nain	Plantes à fleurs			LC	LC				
Rhizomnium punctatum (Hedw.) T.J.Kop., 1968	Mousses									
Rhizopogon luteolus Fr. & Nordholm	Rhizopogon jaune	Basidiomycètes								
Rhynchospora alba (L.) Vahl, 1805	Rhynchospore blanc, Rhynchospore blanche	Plantes à fleurs			NT	LC	x		x	
Rhynchospora fusca (L.) W.T.Aiton, 1810	Rhynchospore brun, Rhynchospore fauve	Plantes à fleurs			NT	LC	x		x	
Rhynchospora Vahl, 1805		Plantes à fleurs								
Rhytidadelphus squarrosus (Hedw.) Warnst., 1906		Mousses								
Rickenella fibula (Bull. : Fr.) Raithehl., 1973		Basidiomycètes								
Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge	Plantes à fleurs	PEE avérée		NAA	NAA				
Rosa canina L., 1753	Rosier des chiens, Rosier des haies	Plantes à fleurs			LC	LC				
Rosa L., 1753		Plantes à fleurs								
Rosa stylosa Desv., 1809	Rose stylée, Rosier à styles unis	Plantes à fleurs			LC	LC				
Rubia peregrina L., 1753	Garance voyageuse, Petite garance	Plantes à fleurs			LC	LC				
Rubus L., 1753		Plantes à fleurs								
Rumex acetosa L., 1753	Oseille des prés, Rumex oseille	Plantes à fleurs			LC	LC				
Rumex acetosella L., 1753	Petite oseille, Oseille des brebis	Plantes à fleurs			DD	LC				
Rumex crispus L., 1753	Patience crépue, Oseille crépue	Plantes à fleurs			LC	LC				
Rumex L., 1753		Plantes à fleurs								
Rumex obtusifolius L., 1753	Patience à feuilles obtuses, Patience sauvage	Plantes à fleurs			LC	LC				
Ruscus aculeatus L., 1753	Fragon, Petit houx, Buis piquant	Plantes à fleurs			LC	LC				x
Russula amoenolens Romagn., 1952	Russule à odeur de topinambour	Basidiomycètes								
Russula betulorum Hora, 1960	Russule émétique des bouleaux	Basidiomycètes								
Russula cessans A. Pearson, 1950	Russule tardive	Basidiomycètes								
Russula claroflava Grove, 1888	Russule jaune noirissante	Basidiomycètes								
Russula densifolia Gillet	Russule à lames serrées	Basidiomycètes								
Russula exalbicans (Pers.) Melzer & Zvara	Russule pâissante	Basidiomycètes								
Russula fragilis (Pers. : Fr.) Fr., 1838	Russule fragile	Basidiomycètes								
Russula nitida (Pers. : Fr.) Fr.	Russule brillante des bouleaux	Basidiomycètes								
Russula parazurea J. Schaffer	Russule bleu-vert	Basidiomycètes								
Russula sardonia Fr., 1838	Russule saradoine	Basidiomycètes								
Russula silvestris (Singer) Reumaux, 1996	Russule émétique des chênes	Basidiomycètes								
Russula turci Bres.	Russule cocardée	Basidiomycètes								
Russula versicolor J. Schaffer	Russule versicolore	Basidiomycètes								
Russula vesca Fr., 1836	Russule vieux-rose	Basidiomycètes								
Sagina apetala Ard., 1763	Sagine apétale, Sagine sans pétales	Plantes à fleurs			LC	LC				
Sagina apetala subsp. apetala Ard., 1763	Sagine sans pétales	Plantes à fleurs			LC	LC				
Sagina procumbens L., 1753	Sagine couchée	Plantes à fleurs			LC	LC				
Salix arenaria L. x atrocinerea Brot.										
Salix atrocinerea Brot., 1804	Saule roux-cendré, Saule à feuilles d'olivier	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Salix repens L., 1753	Saule rampant, Saule à feuilles étroites	Plantes à fleurs			LC	LC	x			
Salix repens var. dunensis (Rouy) P.Fourn., 1935	Saule des dunes, Saule des sables	Plantes à fleurs			LC	LC	x		x	
Salix repens var. repens L., 1753		Plantes à fleurs			NE				x	
Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir, Sampéquier	Plantes à fleurs			LC	LC				
Sanguisorba officinalis L., 1753	Grande pimprenelle, Sanguisorbe officinale	Plantes à fleurs			LC	LC	x		x	
Scapania nemorea (L.) Grollé, 1963		Hépatiques								
Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort., 1824	Fétuque Roseau	Plantes à fleurs			LC	LC				
Schoenoplectus lacustris (L.) Palla, 1888	Jonc des chaisiers, Jonc-des-tonneliers	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Schoenoplectus pungens (Vahl) Palla, 1888	Scirpe piquant, Souchet piquant	Plantes à fleurs			LC	LC	x		x	
Schoenoplectus tabernaemontani (C.C.Gmel.) Palla, 1888	Jonc des chaisiers glauque, Souchet de Tabernaemontani	Plantes à fleurs			LC	LC	x		x	
Schoenus nigricans L., 1753	Choin noirâtre	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Sciuro-hypnum plumosum (Hedw.) Ignatov & Huttunen, 2002		Mousses								
Scleroderma citrinum Pers. : Pers., 1801	Sciéroderme commun	Basidiomycètes								
Scleroderma geaster Fr., 1829	Sciéroderme en forme d'étoile	Basidiomycètes								
Scleroderma Pers. : Pers., 1801		Basidiomycètes								
Scorzonera humilis L., 1753	Scorzonère des prés, Petit scorzonère, Scorzonère humide	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Scutellaria galericulata L., 1753	Scutellaire casquée, Scutellaire à casque	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Scutellaria minor Huds., 1762	Petite scutellaire, Scutellaire naine	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Scytinium lichenoides (L.) Orlora, P.M.J.rg. & Wedin, 2014		Lichens								
Sedum acre L., 1753	Poire de muraille, Orpin acre	Plantes à fleurs			LC	LC				
Senecio sylvaticus L., 1753	Sénécon des bois, Sénécon des forêts	Plantes à fleurs			LC	LC				
Senecio vulgaris L., 1753	Sénécon commun	Plantes à fleurs			LC	LC				
Serapias lingua L., 1753	Sérapias langue, Sérapias à languette	Plantes à fleurs			LC	LC				
Sherardia arvensis L., 1753	Rubéole des champs, Gratteron fleuri	Plantes à fleurs			LC	LC				
Silene gallica L., 1753	Silène de France, Silène d'Angleterre	Plantes à fleurs			LC	LC				
Silene latifolia Poir., 1789	Compagnon blanc, Silène à feuilles larges	Plantes à fleurs			LC	LC				
Silene vulgaris (Moench) Garcke, 1869	Silène enflée, Tapotte	Plantes à fleurs			LC	LC				
Solanum dulcamara L., 1753	Douce amère, Bronde	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Solanum nigrum L., 1753	Morelle noire	Plantes à fleurs			LC	LC				
Solidago virgaurea L., 1753	Solidage verge d'or, Herbe des Juifs	Plantes à fleurs			LC	LC				
Sonchus asper (L.) Hill, 1769	Laiteron rude, Laiteron piquant	Plantes à fleurs			LC	LC				
Sorbus domestica L., 1753	Cormier, Sorbier domestique	Plantes à fleurs			LC	LC				
Sparassis crispa (Wulfen) Fr., 1821	Sparassis crépu	Basidiomycètes								
Spergula arvensis L., 1753	Spergule des champs, Espargoutte des champs, Spargelle	Plantes à fleurs		Esp. messicole Nat.	LC	LC				
Spergula rubra (L.) D.Dietr., 1840	Sablina rouge	Plantes à fleurs			LC	LC				
Sphagnum auriculatum Schimp., 1857		Mousses								x
Sphagnum fimbriatum Wilson, 1847		Mousses						Aquitaine		x
Sphagnum L., 1753		Mousses								x
Sphagnum palustre L., 1753		Mousses								x
Sphagnum subnitens Russow & Warnst., 1888		Mousses								x
Sphagnum subsecundum Nees, 1819		Mousses								x
Sporobolus indicus (L.) R.Br., 1810	Sporobole fertile, Sporobole tenace	Plantes à fleurs	PEE avérée		NAA	NAA				
Stachys palustris L., 1753	Épiaire des marais, Ortie fourbière	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Stellaria media (L.) Vill., 1789	Mouron des oiseaux, Morgeline	Plantes à fleurs			LC	LC				
Stereum hirsutum (Willd. : Fr.) Pers., 1800		Basidiomycètes								
Sticta fuliginosa (Dicks.) Ach., 1803		Lichens								
Sticta limbata (Sm.) Ach., 1803		Lichens								
Stropharia semiglobata (Batsch : Fr.) Quélet, 1872		Basidiomycètes								
Struthiopteris spicant (L.) Weiss, 1770	Blechnum en épi, Blechnes	Fougères et affines			LC	LC				
Succisa pratensis Moench, 1794	Succise des prés, Herbe du Diable	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Suillus bovinus (L. : Fr.) Roussel	Bolet des bouviers	Basidiomycètes								
Tapinella panuoides (Fr. : Fr.) E.-J. Gilbert		Basidiomycètes								
Taraxacum campyloides G.E.Haglund, 1948	Dent de lion	Plantes à fleurs								
Taraxacum erythrospermum Andr. ex Besser, 1821	Pissenlit gracile, Pissenlit à feuilles lisses	Plantes à fleurs			LC	LC				
Teesdalia nudicaulis (L.) W.T.Aiton, 1812	Téedalie à tige nue	Plantes à fleurs			LC	LC				
Tephrocye palustris (Peck) Donk, 1962		Basidiomycètes								
Tetraphis pellucida Hedw., 1801		Mousses								
Teucrium scorodonia L., 1753	Germandrée, Sauge des bois, Germandrée Scorodone	Plantes à fleurs			LC	LC				
Thelophora terrestris Ehrhart : Fr.		Basidiomycètes								
Thelypteris palustris Schott, 1834	Fougère des marais, Thélyptéris des marais, Thélyptéris	Fougères et affines			LC	LC	x		x	
Thuidium tamariscinum (Hedw.) Schimp., 1852		Mousses								
Tortella tortuosa (Hedw.) Limpr., 1888		Mousses								
Tortula muralis Hedw., 1801		Mousses								

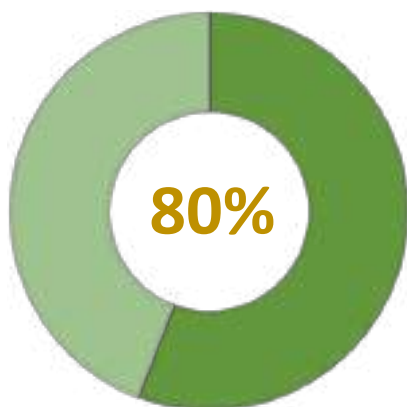
Nom scientifique (Taxref V13)	Nom vernaculaire	Groupe taxonomique	Statut exotique Aquitaine	Statut messicole	Liste rouge Aquitaine	Liste rouge nationale	Espèce déterminante ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Statut de protection	Espèce déterminante Zones humides	Directive habitat (Annexe V)
Trametes suaveolens (L. : Fr.) Fr.	Tramète parfumée	Basidiomycètes								
Trametes versicolor (L.) Lloyd, 1920		Basidiomycètes								
Tremella mesenterica Retz. : Fr., 1769	Trémelle mésentérique	Basidiomycètes								
Tricholoma equestre (L. : Fr.) Kumm.		Basidiomycètes								
Tricholoma fulvum (Retz. : Fr.) Costantin & Dufour	Tricholome brun et jaune	Basidiomycètes								
Tricholoma pseudonictitans Bon, 1983		Basidiomycètes								
Tricholoma saponaceum (Fr.) Kumm., 1871	Tricholome à odeur de savon	Basidiomycètes								
Tricholoma squarulosum Bres.		Basidiomycètes								
Tricholoma sulphureum (Bull. : Fr.) Kumm.	Tricholome soufré	Basidiomycètes								
Tricholomopsis decora (Fr.) Singer, 1939		Basidiomycètes								
Trifolium arvense L., 1753	Trèfle des champs, Pied de lièvre, Trèfle Pied-de-lièvre	Plantes à fleurs			LC	LC				
Trifolium campestre Schreb., 1804	Trèfle champêtre, Trèfle jaune, Trance	Plantes à fleurs			LC	LC				
Trifolium dubium Sibth., 1794	Trèfle douteux, Petit Trèfle jaune	Plantes à fleurs			LC	LC				
Trifolium glomeratum L., 1753	Trèfle aggloméré, Petit Trèfle à boules	Plantes à fleurs			LC	LC				
Trifolium micranthum Viv., 1824	Trèfle à petites fleurs	Plantes à fleurs			DD	LC	x			
Trifolium patens Schreb., 1804	Trèfle étalé	Plantes à fleurs			LC	LC	x		x	
Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet	Plantes à fleurs			LC	LC				
Trifolium repens L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	Plantes à fleurs			LC	LC				
Trocodaris verticillatum (L.) Raf., 1840	Carum verticillé	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Tuberaria conspersa (Pers. : Fr.) Fayod		Basidiomycètes								
Tuberaria guttata (L.) Fourr., 1868	Hélianthème taché	Plantes à fleurs			LC	LC				
Tuckermanopsis chlorophylla (Willd.) Hale, 1987		Lichens								
Typha angustifolia L., 1753	Massette à feuilles étroites	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Typha L., 1753		Plantes à fleurs								
Typha latifolia L., 1753	Massette à larges feuilles	Plantes à fleurs			LC	LC			x	
Ulex europaeus L., 1753	Ajonc d'Europe, Bois jonc, Jonc marin, Vigneau, Landie	Plantes à fleurs			LC	LC				
Ulex minor Roth, 1797	Ajonc nain, Petit ajonc, Petit Landin	Plantes à fleurs			LC	LC				
Ulota crispa (Hedw.) Brid., 1819		Mousses								
Urtica dioica L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie	Plantes à fleurs			LC	LC				
Usnea florida (L.) Weber ex F.H. Wigg., 1780		Lichens								
Usnea rubicunda Stirt., 1881		Lichens								
Usnea subfloridana Stirt., 1882		Lichens								
Utricularia intermedia Hayne, 1800	Utriculaire intermédiaire	Plantes à fleurs			EN	VU	x		x	
Utricularia minor L., 1753	Petite utriculaire, Utriculaire mineure	Plantes à fleurs			VU	NT	x		x	
Utricularia vulgaris L., 1753	Utriculaire vulgaire, Utriculaire commune	Plantes à fleurs			LC	DD				
Valerianella locusta (L.) Laterr., 1821	Mache doucette, Mache	Plantes à fleurs			LC	LC				
Vascellum pratense (Pers. : Pers.) Kreisel	Vesse de loup des prés	Basidiomycètes								
Verbascum thapsus L., 1753	Molène bouillon-blanc, Herbe de saint Fiacre	Plantes à fleurs			LC	LC				
Veronica officinalis L., 1753	Verveine officinale	Plantes à fleurs			LC	LC				
Veronica arvensis L., 1753	Véronique des champs, Velvete sauvage	Plantes à fleurs			LC	LC				
Veronica officinalis L., 1753	Véronique officinale, Herbe aux ladres	Plantes à fleurs			LC	LC				
Veronica scutellata L., 1753	Véronique à écus, Véronique à écusson	Plantes à fleurs			LC	LC	x		x	
Veronica serpyllifolia L., 1753	Véronique à feuilles de serpolet	Plantes à fleurs			LC	LC				
Verrucaria nigrescens Pers., 1795		Lichens								
Vicia angustifolia L., 1759	Vesce à feuilles étroites	Plantes à fleurs			LC	LC				
Vicia angustifolia L., 1759	Vesce à feuilles étroites	Plantes à fleurs			NAA	NAA				
Vicia sativa L., 1753	Vesce cultivée, Poisette	Plantes à fleurs			NAA	NAA				
Vinca major L., 1753	Grande pervenche	Plantes à fleurs	x		NAA	LC				
Viola lactea Sm., 1798	Violette blanche,tre	Plantes à fleurs			LC	LC				
Vulpia bromoides (L.) Gray, 1821	Vulpie queue-d'écureuil, Vulpie faux Brome	Plantes à fleurs			LC	LC				
Vulpia ciliata Dumort., 1824	Vulpie ciliée	Plantes à fleurs			LC	LC				
Vulpia fasciculata (Forssk.) Fritsch, 1909	Vulpie à une seule glume, Vulpie à une glume	Plantes à fleurs			LC	LC				
Vulpia myuros (L.) C.C.Gmel., 1805	Vulpie queue-de-rat, Vulpie queue-de-souris	Plantes à fleurs			LC	LC				
Xanthium orientale subsp. italicum (Moretti) Greuter, 2003	Lampourde d'Italie	Plantes à fleurs	PEE potentielle		NAA	NAA				
Xanthoria parietina (L.) Th.Fr., 1860	Lichen encroûtant jaune, Parmélie des murailles	Lichens								
Zygodon viridissimus (Dicks.) Brid., 1826		Mousses								

RESERVE NATURELLE NATIONALE DE L'ETANG DE COUSSEAU

- Bilan des inventaires floristiques -

Située dans le Médoc entre le lac de Carcans-Hourtin et celui de Lacanau, la Réserve couvre près de 610 hectares de la commune de Lacanau. Elle s'adosse aux dunes littorales boisées à l'Ouest (façade atlantique) pour s'étendre vers l'Est sur les marais et landes humides de Talaris au relief moins marqué (plateau landais). Le site fait partie intégrante du triangle landais s'étirant du Sud des Landes jusqu'à la pointe du Médoc. Un état des lieux floristique a été réalisé en 2020 & 2021.

80% des données actualisées



9 696 données relatives à la biodiversité végétale sont rassemblées dont 7 658 données nouvelles



18 jours de prospection



787 relevés réalisés



59 taxons présumés nouveaux

Nombre de taxons recensés



1

Myxomycète

(*Physarum polycephalum*)



1

Characée

(*Nitella gracilis*)



10

Fougères & affines



68

Lichens



79

Mousses & Hépatiques



172

Champignons



385

Plantes à fleurs



Faux-cresson de Thore

(*Caropsis verticillato-inundata*)

Petite ombellifère (Apiacée) protégée en France inféodée aux milieux tourbeux inondables du plateau landais. Cette plante rare en France est relativement fréquente dans les marais de la réserve.



9 plantes protégées

50 plantes patrimoniales

24 plantes exotiques envahissantes